



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 108 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 3 juin 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

Prière

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Français]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ)** propose:

Que la Chambre dénonce les récents propos du juge Michel Robert selon lesquels une discrimination basée sur l'opinion politique est acceptable dans la nomination des candidats à la magistrature fédérale et qu'elle demande au Comité de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de créer un sous-comité spécial ayant pour mandat d'étudier la procédure de nomination des juges à la magistrature fédérale et de faire des recommandations de réforme, notamment dans le but d'éliminer du processus la partisanerie politique, avant le 31 octobre 2005.

— Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour débattre d'une motion qui est d'une importance assez exceptionnelle, puisqu'elle touche au coeur même de l'état de droit et de la primauté du droit dans notre pays.

La motion se lit ainsi:

Que la Chambre condamne les récents propos du juge Michel Robert selon lesquels une discrimination basée sur l'opinion politique est acceptable dans la nomination des candidats à la magistrature fédérale et qu'elle demande au Comité de la Justice, des droits de la personnes, de la sécurité publique et de la protection civile, de créer un sous-comité spécial ayant pour mandat d'étudier la procédure de nomination des juges à la magistrature fédérale et de faire des recommandations de réforme, notamment dans le but d'éliminer du processus la partisanerie politique, avant le 31 octobre 2005.

Cette motion, comme vous pouvez le constater, comporte deux parties principales. Une qui regarde en arrière ce qui a déjà été fait et une qui se veut plus prospective. C'est-à-dire, comment peut-on faire pour régler un problème qui est de plus en plus largement reconnu?

Alors, pourquoi cette motion? Replaçons tout cela dans le contexte. Le scandale des commandites éclabousse toute la classe politique par l'entremise des différents témoins de la Commission Gomery. Selon les révélations de Benoît Corbeil, le scandale se répercute aussi sur la classe judiciaire. Rappelons que l'ex-directeur général de la section québécoise du PLC, Benoît Corbeil, avait affirmé « qu'une personne qui désire être nommée juge doit avoir des liens d'amitié avec ces personnes-là [c'est-à-dire les membres du réseau libéral] qui peuvent influencer l'appareil politique ».

Quelques jours plus tard, le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Michel Robert, un libéral de longue date et président du Parti libéral du Canada de 1986 à 1990, prenait la parole et descendait, de sa propre volonté — par un acte de volition —, dans l'arène politique, reprenant des propos contestables qu'il avait tenus plus tôt.

Qu'avait dit à l'époque Michel Robert et qu'a-t-il dit cette année? Le 19 novembre 2004, à l'émission bien écoutée *Maisonneuve en direct*, sur les ondes de Radio-Canada, Michel Robert accordait une entrevue à M. Maisonneuve.

M. Maisonneuve lui demandait: « Monsieur Robert, si vous aviez été un partisan du parti souverainiste ou député du parti souverainiste, seriez-vous à la Cour d'appel? »

Michel Robert lui répondait: « Non, je ne serais pas à la Cour d'appel, parce que je crois que le gouvernement du Canada nomme des gens qui ont des convictions fédéralistes pour les postes à pourvoir dans la hiérarchie. »

M. Maisonneuve lui demandait: « Donc, il y a une dimension politique? »

Et Michel Robert de répondre: « Il y a une dimension constitutionnelle, je dirais, oui, mais au-delà de cela, je crois qu'il faut rendre le système plus transparent. »

Michel Robert, toujours en entrevue à Radio-Canada, le 26 avril 2005, soit quelques mois plus tard, a dit les deux choses suivantes: « On doit normalement adhérer au système fédéral canadien parce que c'est dans ce système que l'on opère. Moi, je n'ai rien contre quelqu'un qui veut changer le système canadien en un autre système. Cela, il est parfaitement libre de le faire, mais je ne pense pas qu'il devrait exercer des fonctions judiciaires. »

Et il a continué ainsi: « Pour occuper une fonction dans la magistrature d'une nomination fédérale, je pense que c'est une sorte de prérequis. On ne doit pas être souverainiste. Enfin, je pense que c'est l'option qui est généralement tenue par l'ensemble des juges au Canada. »

Par ces dires, le juge en chef de la Cour d'appel du Québec a commis des impairs importants. Premièrement, il a traversé la ligne qui devrait être très claire — et qui est très claire —, entre le politique et le judiciaire. C'est-à-dire qu'il n'a pas respecté son devoir de réserve. En effet, il a parlé non pas en tant que magistrat, mais bien en tant que partisan fédéraliste et libéral. Il est sorti de son devoir de réserve et il est entré de son propre gré, de sa propre volonté, dans l'arène politique.

### Les crédits

Il existe un autre manquement grave au devoir de magistrat qui est le sien. De fait, dans notre système juridique, compte tenu de la « constitutionnalisation » des droits et libertés, les juges ont un rôle important, essentiel. Je dirais même qu'ils forment la clé de voûte du système de protection des droits et libertés au Canada. Or, compte tenu de ce qu'a dit Michel Robert, soit que la discrimination basée sur l'opinion politique était acceptable au Canada au XXI<sup>e</sup> siècle, il a lancé le message, à savoir que cette discrimination basée sur l'opinion politique est une chose correcte.

● (1010)

Cependant, un juge, et surtout le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, est l'une des principales personnes, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, ayant un rôle à jouer à l'égard de la promotion et la défense des droits et libertés de la personne. Ainsi, l'une des principales personnes responsables du respect et de la promotion des droits de la personne s'en va dire que cette discrimination basée sur l'opinion politique était acceptable. On n'est pas sans savoir que cela a créé un certain remous, voire un remous certain.

Je demanderais aux députés de cette Chambre qui ne partagent pas l'opinion politique du Bloc québécois de se mettre dans la situation suivante. Imaginons que le gouvernement du Parti québécois annonce, éventuellement, qu'il nommera à la Cour du Québec exclusivement des juges souverainistes. Je suis convaincu que les gens de partout se lèveraient pour dénoncer cela. J'imagine les manchettes du *Globe and Mail*, de la *Gazette*, du *National Post*, du *Sun*, etc. qui dénonceraient cela, et on aurait raison de dire qu'un tel geste est inacceptable. Or, c'est exactement la situation miroir qu'est celle qui nous occupe présentement.

Il existe un problème de perception assez important quant à la politisation de la magistrature, lequel a été aggravé à la suite des déclarations de Michel Robert, entre autres. On a suivi les débats, les tribunes téléphoniques — j'ai participé à plusieurs d'entre elles —, les éditoriaux et les différents articles dans les journaux. La population en a énormément parlé. Dans leur esprit, malheureusement, les gens remettent en doute la magistrature, qui, je le répète, est la clé de voûte de notre système de droit dans un pays où la suprématie du droit doit être appliquée.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé, comme on le sait, une plainte au Conseil canadien de la magistrature afin que ce dernier se penche sur ce sujet. D'ailleurs, j'ai été excessivement troublé du fait que le ministre de la Justice, malgré mes questions que je pourrais qualifier d'amicales et de collaboratrices, n'ait pas lui aussi déposé une plainte devant le Conseil canadien de la magistrature pour appuyer la mienne.

À mon avis, un des rôles importants, essentiels, vitaux du procureur général et ministre de la Justice est de protéger la séparation entre le politique et le judiciaire et d'assurer l'intégrité du système judiciaire. Le ministre a manqué à l'une de ses tâches primordiales en ne portant pas plainte lui aussi et en n'appuyant pas la mienne.

Ce problème de perception qu'éprouve la population à l'égard de la politisation de la magistrature se base sur des faits. J'aimerais citer ici l'excellent travail effectué par la *Gazette* et *CanWest* — on m'entendra rarement dire cela; on peut l'inscrire à son calendrier —, entre autres par Elizabeth Thompson et Cristin Schmitz. Elles sont allées chercher les chiffres. Je me permets de citer un article d'Elizabeth Thompson, à la page A1 de la *Gazette* du 6 mai dernier. Je le cite dans la langue originale, alors qu'on me permette les quelques erreurs que je peux faire dans la prononciation:

● (1015)

### [Traduction]

Selon ce que la *Gazette* a appris, près de 60 p. 100 des avocats qui ont été nommés juges au Québec par le gouvernement fédéral depuis les élections de 2000 ont contribué au Parti libéral du Canada dans les années précédant leur nomination.

Si on exclut les professeurs et les fonctionnaires, la proportion est encore plus grande.

Sur les 29 avocats de pratique privée nommés à la Cour supérieure du Québec ou à la Cour d'appel du Québec pendant cette période, 21, ou 72,4 p. 100, avaient personnellement contribué au Parti libéral.

En fait, l'enquête de la *Gazette* révèle que la grande majorité des contributions faites par les avocats qui ont été nommés juges par la suite sont allées au Parti libéral durant la période de dix ans étudiée.

### [Français]

Cette perception est donc basée sur des faits qui sont, à tout le moins, troublants. C'est pourquoi il faut s'assurer que le mérite est le seul facteur pris en considération lorsque des gens sont nommés à la magistrature. C'est la raison pour laquelle les explications du ministre de la Justice — selon lequel c'est déjà le cas —, ne tiennent pas. Même les chiffres du très souverainiste *The Gazette* démontrent le contraire.

On en arrive donc à la partie prospective de la motion. Il faut changer la procédure. Ce changement a d'ailleurs fait l'objet d'un consensus au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile où j'avais déposé une motion assez semblable. Ma motion avait alors eu l'appui du NPD et du Parti conservateur. Cette motion, au départ, était beaucoup plus dure envers le juge Robert. Cependant, à la demande de mes collègues conservateurs entre autres, mais aussi du NPD, l'effet a été un peu adouci pour faire en sorte que cela ne fût pas trop « raide », si vous me permettez l'expression, et pour s'assurer que la motion était la plus équilibrée possible. C'est la motion qui est devant nous aujourd'hui.

Je tiens à remercier mes collègues de Provencher et de Windsor—Tecumseh, tous deux porte-parole en matière de justice. Ils ont également des inquiétudes assez fondées. Je suis convaincu qu'ils soumettront des exemples qui les touchent et qu'ils connaissent, en imposant leur volonté le plus possible dans un esprit de non partisanerie.

À cet égard, le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, dans sa grande majorité, est assez collégial. Malgré une température assez élevée et un antagonisme assez radical en Chambre — notamment quant au scandale des commandites —, nous réussissons à travailler de façon assez collégiale. Chacun met de l'eau dans son vin et l'on réussit ainsi à faire avancer les projets de loi. Tel fut le cas en ce qui a trait aux projets de loi C-13 et C-2 qui traitaient respectivement de la banque d'échantillons d'ADN et de la pornographie juvénile.

Il y a donc un intérêt, un apport collectif de la part du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile et des porte-parole en matière de justice. Je tiens donc à remercier mes collègues de Provencher et de Windsor—Tecumseh non seulement d'avoir appuyé la motion, mais d'avoir contribué au libellé de celle-ci qui était devant ledit comité et qui est à peu près repris mot pour mot dans cette motion proposée aujourd'hui. Cela prouve que nous sommes capables de travailler ensemble. Je les en remercie.

*Les crédits*

Il est donc important de changer la procédure. Vous connaissez aussi bien que moi, la façon dont les juges sont nommés à l'heure actuelle. Un comité consultatif est en place, formé de sept personnes: une nommée par le Barreau provincial, une nommée par le Barreau canadien, une autre représentant la magistrature fédérale, une représentant le ministre provincial de la Justice de la région en cause et trois représentants du ministre fédéral de la Justice. Les gens intéressés à devenir juges font acte de candidature auprès de ce comité. Le comité produit trois listes de recommandations: non recommandables, recommandables et très recommandables. Le ministre de la Justice a le choix entre les personnes très recommandables et recommandables.

Le système actuel ne fonctionne pas aussi bien que nous le voudrions puisqu'on a constaté, ainsi qu'indiqué par les chiffres que je vous ai fournis plus tôt, qu'il y a une surreprésentation de personnes d'allégeance libérale. Il est important de dire que ce n'est pas parce qu'on a fait de la politique dans le passé que l'on ne doit pas être nommé juge. Au contraire, ce serait envoyer un très mauvais message, à savoir de dire aux gens qu'ils doivent faire leur devoir de citoyens en s'engageant en politique, mais que s'ils le font, ils ne pourront pas être nommés juges.

Je comprends très bien, et je suis d'avis qu'on ne peut pas empêcher quelqu'un d'être nommé juge parce qu'il est ou a été engagé en politique. Souvent même, l'engagement politique donne une expérience qui peut être fort utile une fois que l'on a accédé à la magistrature.

● (1020)

Toutefois, lorsqu'on doit appartenir à une couleur politique, appartenir à une philosophie politique et croire à sa philosophie afin d'être nommé juge, lorsque c'est pratiquement rendu une condition sine qua non à notre accession à la magistrature, il y a là un problème. Malheureusement, au Canada, nous descendons dangereusement vers cette situation.

Le sous-comité que je propose de mettre sur pied viserait à amener des solutions pour éliminer la partisanerie du processus de nomination. À première vue, deux façons me viennent à l'esprit assez rapidement. Premièrement, pourquoi le comité de sélection choisit le très recommandable et le recommandable? Pourquoi la procédure laisse au ministre de la Justice toute la latitude et la discrétion de puiser dans une liste de gens très recommandables ou recommandables? C'est-à-dire, il peut faire son choix à partir de la liste B — si vous me permettez cette expression — de gens qui ont été déclarés recommandables et passer par-dessus ceux qui ont été déclarés très recommandables.

Une des façons de resserrer le processus de nomination serait d'enlever cette énorme discrétion laissée au ministre de la Justice. Pour ce faire, le comité pourrait présenter une courte liste de gens à partir de laquelle le ministre devrait obligatoirement choisir le juge.

Je suis convaincu que mon collègue de Windsor—Tecumseh parlera de la procédure qui est en place en Ontario. Il me la vante d'une façon assez pressante. Puisqu'il sera sûrement un membre du comité si celui-ci est formé, il voudra certainement faire comparaître Peter Russell, qui a mis en place ce comité en Ontario, pour nous dire comment s'y prendre et aussi pour nous parler des avantages qui ont découlé de la procédure. Il y a eu notamment le bras de fer entre le gouvernement Harris et les membres du comité. Donc, mon collègue est beaucoup mieux placé que moi pour en parler.

Deuxièmement, est-il nécessaire d'avoir trois représentants du ministre de la Justice sur ce comité de sept membres? Cela représente presque 50 p. 100, alors que, de toute façon, le ministre de

la Justice aura un pouvoir décisionnel très important puisqu'il nommera les juges en question. On peut donc se poser la question: a-t-on nécessairement besoin de trois représentants du ministre de la Justice sur ce comité?

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe. Vingt minutes, c'est très court pour parler de tout cela. Il me reste donc que deux minutes.

En tant que juriste, et simplement en tant que citoyen, je crois qu'il est important, premièrement, que la magistrature soit non politisée. Deuxièmement, la population doit avoir l'impression et doit savoir que la magistrature n'est pas politisée. Troisièmement, la clé de voûte de notre système constitutionnel doit être protégée en dénonçant tout propos qui vise à attaquer, voire à détruire l'intégrité du système judiciaire. On doit dénoncer cette politisation du système judiciaire. On doit aussi protéger les magistrats qui sont les personnes essentielles, importantes et vitales en ce qui a trait à la protection de nos droits et libertés individuels qui sont constitutionnalisés dans ce système. Avec un esprit ouvert, de collaboration et de non-partisanerie — comme je le disais, il existe déjà au Comité de la justice —, nous devons travailler pour proposer un nouveau processus qui donnerait aux citoyens du Québec et du Canada le système judiciaire le moins politisé possible, et ce, pour le plus grand bien de tous.

● (1025)

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de notre collègue. Je suis souvent d'accord avec lui, mais je ne le suis pas cette fois.

En ce qui trait au processus de nomination des juges, j'ai servi longtemps au sein du Conseil des ministres, soit presque sept ans et demi. J'ai souvent vu les listes des candidats. On a beaucoup de difficulté — le ministre de la Justice pourrait nous le dire — d'abord à trouver des représentants des minorités afin qu'ils posent leur candidature pour devenir juges, et, ensuite, à faire en sorte que leurs noms figurent sur la liste. Si le ministre a moins de discrétion pour être en mesure de choisir entre « hautement recommandé » et « recommandé », ces minorités seront encore moins bien servies.

Je donne un exemple. Dans ma province, longtemps, il y n'a eu aucun candidat francophone sur la liste — aucun, zéro. Il fallait pratiquement faire du recrutement en invitant les gens à poser leur candidature. Si l'on rétrécit cela davantage, on empêche ces minorités d'accéder à la magistrature. Je pense alors, que l'on sera très mal servis. On doit garder la latitude qu'a le ministre de pouvoir consulter cette liste, d'y puiser et de dire que tous ces gens qui y figurent sont qualifiés. En effet, personne ne propose de recruter ceux qui ont été rejetés et de les nommer.

Quant à ceux qui se sont qualifiés, il faut tenir du fait qu'il manque de magistrats chez un certain groupe ou chez une minorité linguistique, raciale, ou autre. Ces gens ne se reconnaissent pas dans la magistrature; il faut aller les chercher. Je sais que le ministre de la Justice est très au fait de certaines difficultés à cet égard. Il m'en a personnellement parlé dans le passé.

*Les crédits*

Je réponds à mon collègue qu'il y a peut-être des améliorations à faire à la structure; je ne dis pas non. Cependant, je dis non — pour ma part en tout cas — au fait d'enlever toute la discrétion ou presque au ministre. À mon avis, à l'heure actuelle, il est très difficile, du moins dans ma province, de trouver un nombre de candidats pour servir la population. Je ne mentionne pas cela sur la base du ouï-dire; j'ai vécu cela pendant des années. En effet, j'ai personnellement fait des appels téléphoniques pour tenter de recruter des avocats que je connaissais, car ils étaient de bons candidats. Je leur disais: « Me Un tel, Me Une telle, voulez-vous, s'il vous plaît, poser votre candidature? On a besoin de gens comme vous.

C'est de cela qu'on a besoin, non pas de les décourager davantage.

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell de sa question, est un ardent défenseur des droits des minorités — notamment linguistiques —, dans sa province natale.

Par contre, je voudrais lui faire part de ma surprise à tout le moins quant à la formulation de sa question. Il a affirmé — sans que je mette de mots dans sa bouche — que si l'on enlève la discrétion au ministre, des minorités auront plus de difficulté à accéder à la magistrature. Il me fait signe que oui. Il laisse donc entendre — je présume qu'à ce sujet nous sommes en désaccord — que si l'on ne fonctionnait qu'au mérite, les minorités ne se qualifieraient pas.

Ayant été étudiant à la faculté de droit de l'Université Laval ainsi qu'à l'Université Western Ontario, je suis convaincu que les gens des minorités linguistiques, culturelles, ethniques ou religieuses sont autant capables de se qualifier dans le groupe « très recommandable », que la majorité de la population, soit le bassin à partir duquel le choix est fait.

Je ne dis pas qu'il faut enlever toute la discrétion au ministre, que l'on se comprenne bien. En effet, la magistrature doit le plus possible refléter la société qu'elle prétend servir. On peut parler du sexe de la personne ou encore d'un miroir de la composition ethnique de la société. Je ne dis pas qu'il faut supprimer complètement la discrétion. Par contre, je dis qu'il faut la resserrer.

Peut-être que le député de Glengarry—Prescott—Russell est en désaccord avec moi quant à la latitude que l'on doit laisser au ministre, mais ce n'est pas noir ou blanc; c'est une question de gris. Entre la discrétion qu'a le ministre actuellement et le fait d'enlever cette discrétion, il y a un jeu duquel on pourra parler au sous-comité qui, je l'espère, sera formé à la suite de cette journée d'opposition.

•(1030)

**L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai suivi avec attention les propos de mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'il est important que ces nominations se fassent au mérite. D'ailleurs, je crois qu'à l'heure actuelle, cela se fait au mérite.

Dans une vie antérieure, j'ai été bâtonnier du Québec. J'ai eu aussi à suivre ces comités comme représentant de l'ensemble des avocats au Québec. Généralement parlant, nous avons vu ces nominations, un peu partout, se faire au mérite.

Mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a également mentionné que le lien avec un parti politique ne disqualifie pas un candidat. Donc, cela pourrait certainement être intéressant de voir que quelqu'un qui a une expérience variée dans la vie pourrait être un bon candidat.

Là où je diffère d'opinion, c'est lorsqu'on parle de politisation d'un système judiciaire. Selon moi, je ne crois pas que ce soit le cas, selon ce que je vois, pas plus au provincial, puisque nos collègues

péquistes ont été plusieurs années au pouvoir à Québec. Alors, est-ce qu'on peut dire que tous les juges qui ont été nommés au Québec, pendant le règne péquiste, étaient des péquistes avoués? Je ne suis pas sûr de cela.

Je ne crois pas qu'il s'agit de parler de politisation d'un système. Il faut peut-être parler — et mon collègue l'a abordé tout à l'heure — d'améliorer un système de façon à ce que le mérite soit reconnu, donc, que le mérite soit à la base de ce système. Cependant, lorsqu'il a mentionné — c'est là où je diffère un peu d'opinion — qu'il faut appartenir à une couleur politique pour être nommé, je ne suis pas d'accord du tout. Les nominations sont faites sur la base du mérite et doivent continuer à se faire ainsi.

Je me rapproche davantage des commentaires de mon collègue lorsqu'il dit que ce n'est pas un lien avec un parti politique qui disqualifie un candidat.

**M. Richard Marceau:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue libéral, ancien bâtonnier du Québec, de sa question.

En effet, je ne crois pas que le fait d'avoir appartenu à un parti politique ou d'avoir fait une action politique doit disqualifier quelqu'un qui voudrait devenir juge.

J'ai fait le petit test suivant: J'ai communiqué avec l'aile québécoise du Parti libéral du Canada pour leur demander combien de membres ils avaient. Après avoir argumenté un petit peu, on m'a dit que c'était entre 70 000 et 80 000 personnes. Donc, 70 000 à 80 000 membres ou sympathisants, sur environ 7 millions de population, ce n'est pas un gros pourcentage.

Or, lorsqu'on regarde les chiffres, non pas donnés par une officine souverainiste, mais par le journal *The Gazette* à Montréal — je ne crois pas qu'ils appuient beaucoup le Bloc ou le Parti québécois ou même la souveraineté — on voit que 60 p. 100 des gens qui ont été nommés à la magistrature ont contribué au Parti libéral du Canada. Lorsqu'on se concentre seulement sur les gens qui viennent de la pratique privée, ce pourcentage monte à 72,4 p.100. Alors il y a, à tout le moins, un problème de perception quant à une politisation.

Selon moi, ce n'est pas seulement un problème de perception, mais c'est un problème de réalité basé sur le fait que les trois quarts des gens qui viennent de pratiques privées, qui sont nommés à la magistrature fédérale, aient contribué au Parti libéral du Canada. Alors, il y a un problème de politisation qui, à mon avis, doit être évacué de l'ensemble du processus de nomination des juges, pour le bien de l'ensemble des Québécois et des Canadiens.

•(1035)

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles à l'égard de l'importance de cette motion. Effectivement, une de mes responsabilités est la protection de l'indépendance judiciaire ainsi que la protection de la primauté du droit.

[Traduction]

C'est pourquoi je voterai contre cette motion, que je considère, dans l'ensemble, inappropriée, mal informée, inconstitutionnelle et préjudiciable à l'indépendance de la magistrature et à la responsabilité du Parlement. En fait, je suis très inquiet de toutes les insinuations qui sont faites au sujet de la magistrature depuis quelques mois.

*Les crédits*

[Français]

Un appareil judiciaire indépendant, comme mon collègue l'a dit, c'est une pierre angulaire de notre démocratie, une pierre angulaire de la primauté du droit.

[Traduction]

Ainsi, la confiance de la population dans l'indépendance et la réputation de la magistrature est essentielle au bon fonctionnement du système judiciaire et au respect de la primauté du droit.

[Français]

À titre de parlementaires, nous avons une responsabilité de préserver et d'accroître le respect des Canadiens et des Canadiennes envers les institutions publiques, comme la magistrature et les tribunaux. Il y a peut-être des gains à court terme à tirer de l'utilisation de la magistrature comme un jouet politique, mais à long terme, nous souffrirons tous si l'on accorde moins de respect aux institutions publiques. C'est pourquoi il est important pour nous d'être très prudents quant aux accusations que nous portons en Chambre et ailleurs.

[Traduction]

Il est non seulement tout à fait inapproprié, mais, selon moi, contraire à la Constitution que notre Chambre soit saisie d'une motion de censure contre le juge en chef Robert à ce stade-ci. Quels que soient les sentiments que certains députés pourraient avoir au sujet des observations du juge en chef, ce n'est ni le moment ni le lieu pour faire part de ces préoccupations ou adresser ce type de blâme.

Les rédacteurs de la Constitution ont tenu compte de tous les aspects des relations entre les branches du gouvernement et en particulier entre le Parlement et le pouvoir judiciaire. L'article 99 de la Constitution témoigne de l'importance du maintien de la séparation de ces deux branches en conférant aux deux Chambres du Parlement la tâche extrêmement importante de considérer si la conduite d'un juge mérite qu'il soit démis de ses fonctions. C'est le rôle exclusif du Parlement, mais c'est également un rôle limité ne prévoyant qu'une seule sanction: la révocation. Le Parlement n'a aucun autre pouvoir pour blâmer un juge ou critiquer sa conduite.

Un point connexe tout aussi important est que le Parlement a lui-même établi un processus qui l'éclaire dans la grave tâche qui lui incombe d'évaluer si la destitution d'un juge est justifiée. En 1971, le Parlement a conféré au Conseil canadien de la magistrature la responsabilité et le pouvoir de recevoir et d'étudier intégralement les plaintes à cet égard et de faire des recommandations pour décider si la conduite en question mérite destitution.

Le Parlement a clairement reconnu que l'indépendance du système judiciaire serait mieux servie par l'entremise de ce processus, qui permet la tenue d'enquêtes exhaustives fondées sur des preuves à la suite desquelles la décision de demander la destitution pourra être prise.

[Français]

Je crois comprendre que le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a profité de l'occasion pour déposer au plainte auprès du conseil, et c'est son droit. Alors, laissons le conseil s'acquitter du mandat que le Parlement lui a confié. Le conseil possède une expertise dans les questions d'indépendance et de retenue judiciaires. Le conseil examinera la plainte de façon indépendante et objective, dans le cadre normal de ses procédures, et rendra une décision en conséquence.

[Traduction]

Par contre, cette motion a pour but de vilipender un juge saisi, sans tenir compte des processus et des mesures de protection établies par le Parlement et contenues dans la Constitution. Non seulement est-elle donc prématurée et non fondée, mais, chose plus grave, elle peut également être perçue comme une tentative du Parlement d'influencer les délibérations éventuelles du conseil, sinon de contourner le processus constitutionnel établi par le Parlement à cette fin.

En effet, cette motion présente un problème plus grave. Comme on l'a dit, la Constitution stipule que la destitution d'un juge ne peut se faire que par des interventions conjointes auprès de la Chambre et du Sénat. À un moment donné, la Chambre pourrait devoir se pencher sur ces questions de façon officielle, dans le contexte de cette procédure constitutionnelle d'interventions conjointes. En condamnant d'avance la conduite du juge en question par un vote en faveur de cette motion de censure, les députés mineraient l'équité de tout processus futur que nous pourrions avoir à appliquer.

En tant que parlementaires, nous avons le devoir d'agir en conformité avec la Constitution et en respectant la séparation des pouvoirs garantie par la Constitution. Nous devons laisser le processus du conseil et, au besoin, le processus constitutionnel, se dérouler comme prévu. Toute autre position nuirait à l'indépendance de la magistrature ainsi qu'à notre rôle et à nos responsabilités constitutionnelles à titre de parlementaires.

J'ai souvent dit que la magistrature canadienne est d'une qualité inattaquable, et je le répéterai. Les Canadiens sont fiers de leur système judiciaire et ils ont tout lieu de l'être. Notre système est un modèle d'équité, d'impartialité et d'indépendance qui est étudié un peu partout dans le monde. Cela est principalement attribuable à la très grande compétence des juges canadiens. Ces derniers sont diligents et dévoués, et ils jouissent au Canada et à l'étranger d'un haut niveau de respect et d'admiration qu'ils méritent pleinement.

Par conséquent, il faudra s'assurer, dans toute réforme du processus de nomination, de protéger cet héritage important pour en perpétuer la tradition.

● (1040)

[Français]

Il est important de se rappeler que la Constitution établit le cadre dans lequel est organisé le processus fédéral de nomination des juges. Tout particulièrement, l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère à l'exécutif du gouvernement — ou au cabinet — le pouvoir de nommer par décret les juges des cours supérieures des provinces. Le pouvoir exécutif demeure responsable et est tenu de rendre compte de l'exercice du pouvoir de nomination.

Ceci a deux répercussions importantes. Premièrement, le pouvoir conféré au Cabinet fédéral ne peut être délégué à un autre organisme, que ce soit un autre ordre de gouvernement, un comité ou toute autre entité. Deuxièmement, l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif en matière de nomination de juges ne peut être entravé au point où l'exécutif disposerait d'une faible latitude dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire.

*Les crédits*

[Traduction]

Concrètement, cela empêche le gouvernement d'adopter des réformes qui délégueraient son pouvoir à des comités externes ou limiteraient son pouvoir discrétionnaire en l'obligeant à faire son choix à partir d'une liste restreinte, comme le propose le député.

Nous devons donc examiner attentivement ces propositions inspirées de processus provinciaux non assujettis aux contraintes et aux cadres constitutionnels prévus à l'article 96.

Le processus fédéral de nomination des juges n'existe que pour une seule et unique raison, soit pour garantir que seuls les candidats méritants soient nommés juges. Je crois fermement que ce principe fondamental a été appliqué pour mes nominations et pour celles de mes prédécesseurs.

Des considérations pratiques limiteront également les options qui s'offrent à nous. La situation n'est pas comparable à celle de la Cour suprême du Canada où on retrouve neuf juges et où les postes deviennent vacants à quelques années d'intervalle. Les cours supérieures comptent environ 1 100 juges et il y a toujours des postes à combler.

En avril 2004, par exemple, le commissaire à la magistrature fédérale a déclaré au Comité de la justice que 490 candidats avaient postulé des postes de juge en 2003. Pour évaluer ces demandes, 59 réunions du comité consultatif se sont tenues dans l'ensemble des provinces et des territoires. Cette année-là, 55 candidats ont été nommés juges des cours supérieures. En 2002, 499 demandes ont été reçues. Il y a eu 47 réunions et 53 nominations.

Ces chiffres ne comprennent pas les juges qui ont été promus d'une cour supérieure à une cour d'appel ou à la Cour suprême du Canada.

[Français]

Il existe un grand nombre de demandes qui doivent être examinées et un nombre considérable de nominations auxquelles il faut procéder. Lorsque l'on parle de comités qui se réunissent et qui interviewent des candidats pour chaque poste ou qui établissent une courte liste de candidats pour chaque poste, cela signifie qu'il y a beaucoup de travail à faire, tout particulièrement lorsque l'on prend en considération, d'une part, que les membres des comités sont des bénévoles, et d'autre part, qu'il existe un roulement des membres au sein de ces comités.

À mon avis, nous risquons notamment d'aboutir à un système qui ne sera pas en mesure de faire face aux demandes de nomination qui sont déposées, ni d'ailleurs de combler les vacances qui sont créées lorsqu'un juge décède, prend sa retraite ou est promu à un autre tribunal.

• (1045)

[Traduction]

L'actuel processus de nomination permet également au ministre de faire la promotion de la diversité parmi les juges — dont a parlé notre collègue —, à l'intérieur d'un système fondé sur le mérite. D'ailleurs, depuis que j'ai été nommé ministre de la Justice, nous avons fait énormément de progrès vers l'égalité des sexes. Près de la moitié des personnes que j'ai nommées juges, que j'ai élevées dans la hiérarchie ou que j'ai mutées sont des femmes.

Mais nos réalisations ne s'arrêtent pas au domaine de l'égalité des sexes. J'ai également eu l'honneur — et cela est important du point de vue de la diversité — de nommer le premier juge autochtone à une cour d'appel au Canada, la première personne de couleur à la Cour d'appel de l'Ontario et la première personne métis à la Cour

supérieure de l'Ontario. Tout cela a été fait en vertu du système actuel de nomination fondé sur le mérite, que certains de mes collègues de l'opposition veulent maintenant remettre en question.

Selon moi, tout système de nomination doit être structuré de manière à ce que l'on puisse faire la promotion de la diversité parmi les juges des cours supérieures et il doit être fondé sur le mérite. Si les tribunaux reflètent la société qu'ils servent, les divers segments de notre population ont davantage confiance dans le système judiciaire.

Il est essentiel de tenir compte de sept points fondamentaux quand on examine le processus actuel de nomination dont a parlé le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, ce matin. À mon avis, ils répondent à plusieurs des préoccupations qui ont été exprimées concernant le système. Le processus est conçu de manière à ce que le ministre de la Justice reçoive des conseils généraux et objectifs au sujet des qualifications de ceux qui cherchent à être juges.

Premièrement, le processus d'examen des candidatures à la magistrature fédérale est indépendant, notamment du ministre. Ce processus s'articule autour des comités consultatifs de la magistrature fédérale, qui sont autonomes et qui évaluent les qualifications des candidats éventuels.

[Français]

Deuxièmement, le processus — c'est très important — relève du pouvoir de surveillance du commissaire à la magistrature fédérale. Le commissaire a la responsabilité globale de l'administration du processus des nominations. Il reçoit les demandes et veille à ce que toutes les évaluations soient effectuées de façon diligente et approfondie. Il offre un soutien administratif aux comités.

Troisièmement, comme le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles l'a dit, les comités consultatifs pour la magistrature se composent de représentants de la magistrature, de l'Association du Barreau canadien, des Barreaux des provinces et des procureurs généraux des provinces. Ce sont toutes des organisations respectées.

En outre, ces comités comprennent trois membres — dont deux doivent être des profanes — qui sont nommés par le ministre. Il existe 16 comités: trois en Ontario, deux au Québec et un dans chaque autre province et territoire.

[Traduction]

Quatrièmement, les comités consultatifs de la magistrature fédérale approuvent les demandes des candidats à partir de critères prescrits fondés sur le mérite qui sont publiés sur le site web du commissaire. Pour que sa candidature puisse être étudiée, un candidat doit d'abord remplir les conditions minimales énoncées, selon le cas, dans la Loi sur les juges, la Loi sur les cours fédérales et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Les candidats doivent avoir exercé la profession d'avocat dans une province ou un territoire pendant au moins dix ans, ou avoir exercé la profession d'avocat et occupé à plein temps une fonction judiciaire de façon combinée pendant dix ans.

*Les crédits*

Les critères qui reposent sur le mérite, tels que définis dans la fiche de candidature, comprennent la compétence générale en droit, les aptitudes intellectuelles, la capacité d'analyse, la capacité d'écoute, l'ouverture d'esprit, la capacité de prendre des décisions, l'objectivité de jugement, la réputation professionnelle et communautaire, la capacité de gérer un lourd fardeau de travail, la capacité de travailler seul et sous pression, la sensibilité aux questions se rapportant à l'égalité des sexes et à l'égalité raciale, le bilinguisme, ainsi que certaines qualités personnelles telles que le souci de l'éthique, la patience, la courtoisie, l'honnêteté, le bon sens, le tact, l'intégrité, l'humilité, l'impartialité, la fiabilité, la tolérance, le sens des responsabilités et la considération pour les autres.

Ces critères fondés sur le mérite, qui sont accessibles au public pour évaluation ou autre, ne comprennent aucune référence à l'affiliation ou aux opinions politiques. Celles-ci ne sont simplement pas considérées comme pertinentes et ne pourraient l'être.

[Français]

Les comités consultatifs examinent également s'il existe des obstacles possibles à une nomination, comme par exemple si le candidat a des problèmes de santé débilissants susceptibles de lui nuire dans l'exécution des fonctions de juge, si le candidat a déjà fait ou fait actuellement l'objet de mesures disciplinaires, etc.

[Traduction]

Cinquièmement, le Comité consultatif de la magistrature fédérale doit évaluer et traiter les candidatures avant de recommander des candidats au ministre de la Justice pour évaluation. Le comité évalue les candidats avant de les placer dans l'une des trois catégories suivantes: recommandé, fortement recommandé ou sans recommandation. Le dossier de chaque candidat est conservé dans une base de données distincte et confidentielle au bureau du commissaire.

Sixièmement, et cet élément est crucial, le ministre ne peut choisir parmi les candidats recommandés ou fortement recommandés. J'insiste sur le fait que jamais un candidat n'a été choisi sans avoir été recommandé par le comité, après une évaluation basée sur le mérite.

Septièmement, j'entreprends moi-même par la suite une démarche consultative au sujet du candidat recommandé par le comité consultatif. Cette consultation me permet de rassembler toute l'information possible pour déterminer quel est le meilleur candidat pour le poste à combler.

Pour ce qui est de l'affiliation politique, il est important d'insister encore une fois sur le fait que l'allégeance politique d'un candidat, s'il en a une, n'est pas un critère pertinent et ne peut l'être. Ce n'est pas une condition préalable au choix d'un candidat. Ce critère ne peut pas non plus être utilisé pour éliminer des candidats. Les comités consultatifs n'en tiennent pas compte, et j'ai dit plusieurs fois que moi non plus. En fait j'ai déclaré à diverses occasions que, dans la plupart des cas, je ne connais pas l'affiliation politique des candidats et qu'en toute honnêteté, cela n'a aucune importance pour moi.

• (1050)

[Français]

De toute évidence, une personne ne devrait pas être nommée juge parce qu'elle a contribué à la caisse d'un parti politique. Cependant, elle ne devrait pas être victime de discrimination parce qu'elle l'a fait. Il y a nombreux juges qui ont eu une vie politique active et nous ne devrions pas exclure ces candidats car l'on se priverait ainsi d'excellents candidats et découragerait la participation au processus démocratique.

[Traduction]

Je crois sincèrement que les règles actuelles de nomination reposent sur de bons principes, ce qui ne signifie pas, cependant, qu'aucune amélioration n'est possible. C'est pourquoi, j'ai entrepris une consultation sur le fonctionnement des nominations au sein de l'appareil judiciaire. Les premiers à être consultés seront les présidents des divers comités consultatifs, qui vivent sur le terrain l'expérience des nominations.

De plus, je me suis engagé publiquement à obtenir l'avis d'experts en vue d'apporter des améliorations. Ces consultations n'empêchent aucunement que le comité parlementaire étudie ce dossier parallèlement, et il est libre de le faire sans qu'il soit nécessaire d'adopter cette motion. De toute évidence, la motion a été présentée dans un but essentiellement partisan et ne mérite pas l'appui de la Chambre. C'est de la politisation comme la dénonce pourtant le député lui-même.

Avant de conclure, je me sens obligé de souligner que notre proposition récente de réformer le mode de nomination des juges de la Cour suprême du Canada témoigne de la volonté du gouvernement de garantir la transparence des nominations de magistrat. Dans la mesure où la motion présentée aujourd'hui par le Bloc québécois concerne ces nominations, je tiens à dire que la proposition du gouvernement accroît la transparence et la crédibilité de la procédure de nomination des juges de la Cour suprême, accorde un rôle plus important au Parlement et aux provinces à cet égard et protège l'indépendance du système judiciaire. En outre, la proposition prévoit que c'est le gouverneur en conseil qui conservera le pouvoir de nommer les juges qui lui est conféré par la Constitution et, comme je l'ai dit, elle vise à protéger l'indépendance du système judiciaire, l'intégrité des tribunaux et les responsabilités de la Chambre, tel que le prévoit le cadre constitutionnel.

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le ministre de son exposé très bien raisonné et documenté sur une question fort importante. Comme le ministre le sait, je suis membre du barreau du Nouveau-Brunswick.

[Français]

Dans ma province comme dans bien d'autres, la question de la nomination des juges suscite beaucoup d'intérêt au sein du Barreau, chez les avocats pratiquants. Je dois dire que depuis son entrée en fonction, le ministre a fait des nominations de très haute qualité.

Ce qui m'intéresse, c'est de savoir du ministre de la Justice ce qu'il entend faire dans ma province, le Nouveau-Brunswick. Il faut nommer des avocats compétents, évidemment, mais aussi des avocats bilingues. J'ai des confrères de classe qui pratiquent encore le droit. Ils me disent que, dans une province comme la mienne, qui est officiellement bilingue, le fait qu'un juge soit unilingue anglophone ou francophone pose souvent un problème pour des témoins ou lors de la présentation de documents.

*Article 31 du Règlement*

Je sais que le ministre a déclaré publiquement qu'il était important que notre magistrature puisse fonctionner dans les deux langues officielles, que ce soit la Cour fédérale ou les cours supérieures dans ma province. En tant que francophone minoritaire, cela m'intéresserait de savoir ce que le ministre entend faire pour promouvoir ces valeurs relativement aux nominations, en acceptant évidemment que la compétence et l'intégrité doivent être à la base de toutes les nominations.

**L'hon. Irwin Cotler:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je convoquerai les présidents des comités consultatifs pour les encourager à examiner les façons d'inciter les juristes francophones à soumettre leur candidature. C'est la même chose que je tente de faire lors de réunions avec les associations de juristes francophones, c'est-à-dire encourager ceux-ci à soumettre leur candidature pour devenir juges.

C'est une question de diversité, mais en bout de ligne, toutes les évaluations sont basées sur la question du mérite.

• (1055)

[Traduction]

Parmi le bassin de candidats, nous souhaitons encourager la participation d'un plus grand nombre de candidats bilingues, de candidats qui reflètent la diversité de notre pays, afin de promouvoir l'équité entre les sexes, l'inclusion des minorités visibles et un plus grand bilinguisme des juges, tout cela dans l'esprit de la diversité, un aspect fort important, dans le cadre de critères établis fondés sur le mérite, comme je l'ai dit dans mes commentaires.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai suivi l'évolution du débat ce matin et tout particulièrement la réponse du ministre. Or, mon problème est le suivant. Le ministre nous dit que le système fonctionne très bien pour l'essentiel, qu'il dote le Canada de très bons juges. Je suis d'accord avec lui dans l'ensemble. Cela dit, nous pourrions faire mieux.

Nous avons entendu la question du député du Nouveau-Brunswick et celle qu'a posée auparavant le député de Glengarry—Prescott—Russell. J'en comprends que les juges francophones ne sont pas assez nombreux en tête de liste pour répondre à nos besoins. Ils ne sont pas recommandés ou fortement recommandés. Je sais pourtant, en tant qu'avocat ayant exercé en Ontario, qu'il y a dans la province un grand nombre d'avocats francophones très compétents.

S'ils ne figurent pas sur la liste ou s'ils n'y figurent pas en bonne position de manière à être recommandés ou fortement recommandés, le ministre n'en conclut-il pas que le système comporte un vice inhérent, notamment pour ce qui est des comités consultatifs du fait qu'ils ne favorisent pas suffisamment les candidatures de francophones ou ne mesurent pas à leur juste valeur les compétences des avocats francophones de la province qui se présentent et, je suppose, que cela vaut également pour ceux du reste du pays. Ne voit-il pas là un problème systémique qui touche les comités consultatifs ou le système dans son ensemble?

**L'hon. Irwin Cotler:** Monsieur le Président, j'ai discuté de la question avec le député à l'extérieur de la Chambre. À mon sens, en principe, le processus de nomination est indépendant, fondé sur le mérite, sans lien avec le ministre, et il se déroule sous l'autorité du Commissaire à la magistrature fédérale.

Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas lieu d'améliorer le fonctionnement du système. À cette fin, j'ai convoqué les présidents des comités consultatifs pour la magistrature pour leur demander comment on pourrait améliorer le système. Nous avons aussi

consulté un groupe de spécialistes externes à cet égard. Par ailleurs, des consultations seront menées sur la façon d'accroître la diversité.

En ce qui concerne les juges bilingues, pour ma part, j'ai nommé une personne francophone à la Cour suprême du Canada et une autre à la Cour d'appel de l'Ontario. La première personne que j'ai nommée à la Cour fédérale du Canada était aussi francophone et nous avons nommé d'autres candidats bilingues.

L'enjeu principal, c'est de promouvoir un plus grand nombre de candidats juristes bilingues et francophones. Il ne s'agit pas seulement de choisir à partir d'un bassin de candidats; encore faut-il que les juristes francophones et bilingues posent leur candidature, à la suite de quoi une évaluation a lieu et la sélection peut se faire.

Les comités consultatifs pour la magistrature et les groupes semblables pourraient accroître leurs mesures de sensibilisation. Les associations non gouvernementales pourraient prendre une part plus active dans les nominations, au demeurant fondées sur le mérite. Je dis « fondées sur le mérite », mais les nominations devraient aussi refléter la diversité du pays.

À mon avis, il faut se demander comment, en pratique, avoir plus de candidats qui reflètent la diversité du pays au lieu de modifier le cadre et les principes qu'il sous-tend, sans parler du cadre constitutionnel en soi?

• (1100)

**Le vice-président:** Le ministre disposera d'environ deux minutes et demie pour des questions après la période des questions.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### HERITAGE NORTH BAY

**M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Heritage North Bay, un organisme comprenant 750 bénévoles qui contribuent à l'exploitation et à l'entretien du carrousel, du petit train et des jardins patrimoniaux sur la rive du beau lac Nipissing.

Bientôt, la ville de North Bay ouvrira une attraction appelée @discoverynorthbay. Connue auparavant sous le nom de musée de North Bay, cette nouvelle attraction est établie dans une gare du Canadien Pacifique Limitée, qui a été merveilleusement bien rénovée et qui est également située près de la rive du lac Nipissing, à North Bay.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Heritage North Bay dévoilera un tout nouveau manège composé d'animaux représentant la faune du nord de l'Ontario dans un paysage hivernal féerique. Chacun des animaux a été soigneusement sculpté et peint par des bénévoles de Heritage North Bay.

Je voudrais féliciter les centaines de bénévoles qui donnent de leur temps à Heritage North Bay et qui contribuent à faire du secteur riverain de North Bay une des plus belles destinations de tout l'Ontario et de tout le Canada.

Continuez votre bon travail.

[Français]

### RUTH LUND KIJOWSKI

**L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, récemment, une citoyenne de mon comté, Brome—Missisquoi, Mme Ruth Lund Kijowski, de Cowansville, s'est rendue en Arménie pour le compte du Service d'assistance canadienne aux organismes, reconnu sous le nom de SACO. C'est un organisme financé par l'ACDI qui permet à des Canadiennes et des Canadiens de partager leur expertise pour stimuler le développement d'économies défavorisées.

Je salue l'implication extraordinaire de Mme Lund à titre de bénévole auprès d'un organisme sans but lucratif nouvellement établi en Arménie qui offre de la formation dans le milieu de la mode. La vaste expérience professionnelle de Mme Lund en gestion, tout particulièrement dans le textile, lui a permis de partager son expertise en animant des sessions de formation sur le développement de nouveaux produits et sur le choix des tissus qui serviront à la confection de vêtements à prix abordable.

Grâce à Mme Lund, quatre femmes ont complété la formation et sont maintenant prêtes à travailler et à partager leurs connaissances.

Félicitations, madame Lund, pour ce beau geste philanthropique. Vous êtes une source de fierté et d'inspiration pour nous tous, dans Brome—Missisquoi.

\* \* \*

### LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

**M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ):** Monsieur le Président, dans la pluie des millions qui s'est abattue avant le vote du 19 mai dernier, quelques gouttes sont tombées dans ma circonscription, Chicoutimi—Le Fjord.

Le ministre des Transports a annoncé que son gouvernement allait payer 50 p. 100 des coûts de dépassement pour la construction de la route 175. On laisse même entendre qu'une entente en bonne et due forme confirme cet engagement. Pourtant, il est impossible d'avoir une copie de ce précieux document. Il semble même qu'il n'y ait pas d'entente, mais seulement un échange de correspondance entre Ottawa et Québec.

Le temps nous a appris à nous méfier des promesses libérales comme de la peste, d'autant plus que la route 175 a déjà fait l'objet de plusieurs annonces électorales.

Le gouvernement fédéral doit cesser de faire du capital politique avec ce projet. Il doit mettre cartes sur table une fois pour toutes.

\* \* \*

[Traduction]

### PAUL HENDERSON

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, Paul Henderson est ce hockeyeur tout étoile qui a marqué le but gagnant de l'équipe du Canada contre la Russie durant la fameuse série de 1972.

Ceux d'entre nous qui sont assez vieux pour avoir suivi cette série se souviennent de la tension qu'ils ont ressentie quand ils ont regardé les matchs entre le Canada et l'Union soviétique. Le Canada a mal commencé la série, mais il s'est repris par la suite, remportant les trois derniers matchs et enlevant la série.

Paul Henderson, un joueur complet et un batailleur des Maple Leafs de Toronto, a été admis au sein de l'équipe du Canada. Il est aussi un des rares joueurs à avoir disputé tous les matchs dans cette

### Article 31 du Règlement

remarquable compétition contre la Russie. Il a marqué le but gagnant du Canada dans chacune des trois dernières parties de cette série historique contre l'Union soviétique, et son but gagnant du dernier match représente le plus important but de l'histoire du hockey canadien.

En dépit de l'incroyable contribution de Paul Henderson au Canada et de l'effet stimulant que cette victoire a eu sur l'esprit patriotique au Canada il y a 30 ans, ce joueur étoile n'a toujours pas obtenu la reconnaissance qu'il mérite. En effet, Paul Henderson n'a toujours pas été intronisé au Temple de la renommée du hockey du Canada.

Il est temps de rendre à ce grand joueur de hockey ce qui lui est dû en lui donnant la place qui lui revient au Temple de la renommée du hockey et, tant qu'à y être, en lui décernant l'Ordre du Canada.

\* \* \*

### COLE HARBOUR PLACE

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à M. Michael LaGarde et pour saluer sa vision et son leadership dans la direction de Cole Harbour Place à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, complexe primé de première qualité qui met l'accent sur le mode de vie et sur la médecine préventive comme moyens de rehausser le mieux-être dans les collectivités de Cole Harbour-Westphal.

Cole Harbour Place est devenu un pôle d'attraction en matière d'activité physique et un centre de mieux-être, en plus d'accueillir des rassemblements communautaires; d'autres collectivités d'un peu partout au Canada s'en sont inspirées.

M. LaGarde a été le premier directeur général de Cole Harbour Place et il a récemment pris sa retraite. Ce sont des gens comme Michael LaGarde qui construisent des collectivités. Mes meilleurs vœux l'accompagnent en son début de retraite et je le félicite de son engagement envers Cole Harbour Place et des services qu'il y a rendus.

Cole Harbour Place demeurera à l'avant-garde en matière de promotion de la santé et du mieux-être. Tous ceux qui suivent les traces de Mike sentiront les effets de son leadership.

\* \* \*

● (1105)

### L'AGRICULTURE

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription de Prince George—Peace River ont reçu, pour une rare fois, une bonne nouvelle vers la fin de l'année dernière, lorsqu'il a été annoncé que la coopérative Peace Country Tender Beef allait ouvrir un nouvel abattoir à Dawson Creek, en Colombie-Britannique.

C'était là un excellent exemple d'entraide parmi les agriculteurs. On peut imaginer la déception ressentie par les producteurs lorsque la date d'ouverture prévue du nouvel abattoir est passée sans que rien ne survienne, en raison de difficultés dans l'obtention du financement nécessaire.

*Article 31 du Règlement*

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts, annoncé à grand renfort de publicité par le gouvernement, comporte tellement de tracasseries administratives et d'éléments inadéquats qu'il n'a absolument pas contribué à l'augmentation de la capacité d'abattage au Canada. Voilà un autre programme du type du PCSRA, conçu par des bureaucrates pour des bureaucrates. Il n'aide guère, voire pas du tout, les agriculteurs qui traversent une période de crise.

Encore une fois, le gouvernement fédéral a négligé et mal géré l'agriculture dans notre pays, ce qui a envoyé aux agriculteurs le message qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour s'en sortir. Je continue d'en appeler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour qu'il persuade le premier ministre d'agir dès maintenant et de ne plus faire de promesses qu'il ne tient pas.

\* \* \*

[Français]

**LE CENTRE DE L'ENFANCE LANSDOWNNE**

**M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.):** Monsieur le Président, je veux rendre hommage au Centre de l'enfance Lansdowne, une organisation de services sociaux à but non lucratif située dans mon comté de Brant.

[Traduction]

Le Centre de l'enfance Lansdowne offre des services axés sur la famille, en partenariat avec les familles et les professionnels. Il s'agit de services d'évaluation, de traitement et de soutien s'adressant aux enfants ayant des besoins spéciaux et à leurs familles.

[Français]

Cette fin de semaine, j'aurai l'opportunité de participer à la célébration du All Star 2005.

[Traduction]

Les fonds recueillis iront au programme Every Kid Counts, un autre programme destiné aux enfants ayant des besoins spéciaux. Comme mon père le disait souvent, un enfant est fait pour jouer.

\* \* \*

[Français]

**LE JOURNAL L'INFORMATION RÉGIONALE**

**Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ):** Monsieur le Président, je suis fière de souligner en cette Chambre le prix d'excellence remporté par le journal *L'information régionale*, un hebdomadaire de ma circonscription.

Lors du récent congrès annuel de l'Association Les hebdomas du Québec qui se déroulait à la Malbaie, *L'information régionale* a raflé le deuxième prix de l'Hebdo de l'année 2004 dans la catégorie « 28 pages ou moins ».

Par cet honneur, ce journal est reconnu, une fois de plus, comme l'un des meilleurs hebdomadaires du Québec. *L'information régionale* a obtenu de plus quatre deuxième prix pour: sa première page, la qualité du français, la rédaction et le contenu visuel. Notre journal a raflé pas moins de cinq prix lors de ce gala.

Je félicite l'équipe de *L'information régionale* composée de Michel Thibault, Sylvain Daignault, Nathalie Simon, Dan Rosenberg, Carole Gagné, Andrew Clark ainsi que la directrice, Jeanne-d'Arc Germain, et la remercie pour la qualité journalistique qu'elle nous offre.

[Traduction]

**LES MÈRES CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT**

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à la Chambre pour féliciter Les mères contre l'alcool au volant d'avoir pris les devants pour rencontrer les membres de la collectivité de Niagara en vue de mettre sur pied un chapitre de cet organisme dans la région de Niagara. Cette initiative proactive témoigne d'un engagement sincère à l'égard de la sûreté et de la sécurité d'autrui.

L'organisme Les mères contre l'alcool au volant est un excellent organisme à vocation éducative et un centre de ressources pour les victimes. Que ce soit en s'adressant à des étudiants et à des adultes au sujet des lois sur la conduite avec facultés affaiblies, en aidant les familles des victimes dans le cadre du processus judiciaire ou en exerçant des pressions auprès du législateur, les membres de cet organisme exercent une influence certaine.

Malheureusement, dans la région de Niagara, le taux de collisions de véhicules automobiles causées par des conducteurs aux facultés affaiblies dépasse la moyenne nationale. Ce bilan alarmant et troublant doit changer. J'invite vivement les résidents de la région de Niagara à assister à la réunion que l'organisme Les mères contre l'alcool au volant tiendra le 21 juin et à participer à cette noble cause.

Je souhaite bonne chance à l'organisme Les mères contre l'alcool au volant et aux résidents de Niagara, qui unissent leurs efforts au nom de cette cause. La sensibilisation est la clé de la prévention. Un engagement au nom de la sûreté d'autrui est toujours louable et l'éradication de la conduite avec des facultés affaiblies est un but pour tous.

\* \* \*

**LE MARIAGE**

**M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral est déterminé à faire adopter à la hâte le projet de loi C-38, la mesure législative qui menace la définition traditionnelle du mariage.

Les libéraux ont eu recours à la menace, à la contrainte et à l'intimidation pour que le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe ait force de loi avant les vacances parlementaires. Ils ont fait peur aux chefs religieux en menaçant le statut fiscal de leurs églises. Lors du vote, ils ont imposé la ligne de parti aux membres du Cabinet, sous peine de punition. Ils ont menacé les commissaires au mariage en leur laissant entendre qu'ils perdraient leurs emplois s'ils refusaient de bénir les couples homosexuels. Les libéraux veulent faire adopter à la hâte le projet de loi C-38 avant le déclenchement des élections, car ils savent que la vaste majorité des Canadiens n'appuient pas cette mesure.

S'ils réussissent, je leur promets que les Canadiens ne leur pardonneront jamais ce qu'ils ont fait en vue de détruire la définition traditionnelle du mariage et que les électeurs manifesteront clairement leur colère à tous les candidats libéraux qui appuient le mariage homosexuel.

L'obsession libérale à l'égard de l'adoption du projet de loi C-38 a un prix, et les libéraux peuvent être assurés qu'ils le constateront le jour des élections.

### HAROLD CARDINAL

**L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que je prends la parole pour rendre hommage à Harold Cardinal, chef réputé des premières nations et héros de son peuple, décédé tôt ce matin.

Harold était un de mes confrères de classe à la faculté de droit et il était aussi un ami. Il était également un très proche ami et conseiller du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Cardinal est peut-être mieux connu en tant qu'auteur d'ouvrages qui font autorité sur les questions touchant les premières nations. Il a écrit *La tragédie des Indiens du Canada*, un ouvrage qui a attiré l'attention sur les politiques qui auraient pu miner l'intégrité de la vie autochtone et qui a été à l'origine de modifications apportées à ces politiques.

Harold a étudié le droit à des universités prestigieuses comme Harvard et il a été président de l'Indian Association of Alberta, chef de la bande de Sucker Creek, vice-chef de l'Assemblée des Premières Nations et négociateur du Traité n° 8. Récemment, il faisait un doctorat en droit à l'Université de la Colombie-Britannique. En 1999, il a obtenu un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et il a été admis au barreau de cette province l'an dernier.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour offrir nos condoléances à la famille de Harold et à ses innombrables amis. Il manquera énormément à tous les Canadiens.

\* \* \*

• (1110)

### LA JUSTICE

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, les membres du caucus néo-démocrate fédéral de la Colombie-Britannique ont fait une déclaration sur la violence et l'humiliation dont a été victime un jeune indo-canadien à Richmond, en Colombie-Britannique.

Le jeune homme a dit qu'il a été agressé, qu'on lui a arraché son turban et qu'on lui a coupé les cheveux. Nous déplorons au plus haut point cette terrible agression. Nous nous inquiétons vivement du caractère apparemment raciste de cette agression. Nous sympathisons avec la victime et sa famille et nous pensons à elles.

La communauté indo-canadienne a grandement contribué à l'édification de notre région et de notre pays, par son travail acharné, sa générosité et la richesse de ses confessions, de ses langues et de sa culture. Lorsqu'un membre de la communauté sikhe est agressé, nous sommes solidaires de la victime et de sa communauté.

Les agents de la GRC de Richmond ont juré de retrouver les auteurs de ce méfait, et nous appuyons l'appel qu'ils ont lancé à la population pour qu'elle leur communique des renseignements susceptibles de les aider à traduire en justice les responsables.

Nous invitons tout le monde du Lower Mainland et tous les Canadiens de toute origine et confession à conjuguer leurs efforts pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'agressions racistes dans notre société.

\* \* \*

### L'ÉCOLE SECONDAIRE BANTING MEMORIAL

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, hier, à Alliston, en Ontario plus de 1 000 étudiants de l'école secondaire Banting Memorial ont participé à une marche pour le diabète. Ils ont commencé leur marche à l'école et ils l'ont terminée à la propriété familiale de Sir Frederick Banting.

### Article 31 du Règlement

L'année dernière, les étudiants de l'école ont amassé plus de 16 000 \$. Cette année, leur directeur, John Fallis, leur a lancé un défi: recueillir plus de 20 000 \$. Les étudiants de l'école secondaire Banting Memorial se sont montrés à la hauteur et ont recueilli la somme incroyable de 31 168 \$.

L'argent recueilli lors de la marche ira au Camp Huronda, un camp pour les jeunes atteints du diabète, et aussi à la recherche d'un remède au diabète.

Je suis très fière des jeunes de ma région. Leur engagement et leur dévouement envers une si noble cause font d'eux un bel exemple à suivre.

En plus des fonds recueillis par les étudiants, Gordon Wright, ancien directeur de l'école secondaire Banting Memorial, a fait un don de 5 000 \$ et Kit Andrews, un homme d'affaires de la région, a fait un don de 500 \$, ce qui vient porter le montant total à plus de 36 000 \$.

C'est là un autre exemple de la contribution importante des petites collectivités au Canada.

\* \* \*

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT ET LA JEUNESSE

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, lors d'un spectacle grandiose présenté la semaine dernière à l'école primaire l'Odyssée du secteur Saint-Nicolas de la ville de Lévis, les 416 élèves de cette école ont chanté des compositions d'artistes, reconnues pour sensibiliser la population aux questions d'environnement, de la planète et du respect des droits des enfants dans le monde.

Les élèves de la maternelle, ceux du primaire ainsi que les membres du personnel ont tour à tour interprété des chansons d'Annie Brocoli, de Gilles Vigneault, d'Yves Duteil, de Luc Plamondon et même du cuisinier de l'école, Bruno Lemay, lui aussi très sensible aux questions environnementales.

« Chantons un monde meilleur » était le thème de ce spectacle, animé avec brio par les enseignantes Alice Desrochers et Josée d'Anjou.

Grâce à d'autres bénévoles, musiciens et techniciens, ces jeunes ont pu graver sur un CD leur message d'espoir.

Félicitations à cette nouvelle génération qui nous assure, par son initiative, un monde meilleur pour notre planète Terre.

\* \* \*

[Traduction]

### LA JOURNÉE DES FORCES CANADIENNES

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, à titre d'ancien soldat et de porte-parole officiel de l'opposition en matière de défense nationale, c'est avec plaisir que je prends la parole pour souligner la Journée des Forces canadiennes.

Il n'y a aucun honneur plus grand ou devoir plus héroïque que de servir son pays dans les forces armées. Ceux qui servent leur pays remplissent un des devoirs les plus dangereux et exigeants associés à la citoyenneté et ils méritent ainsi toute la gratitude de la société qu'ils se battent pour protéger.

*Questions orales*

Un seul jour d'hommage semble bien peu de temps pour réfléchir au travail accompli par nos forces armées ici et à l'étranger, au nom des Canadiens, et trop peu de temps pour les honorer, mais j'encourage tous mes électeurs et tous les Canadiens à prendre le temps d'apprécier à leur juste valeur les sacrifices que consentent tous les jours nos hommes et femmes en uniforme.

Je tiens à personnellement remercier tous les membres des Forces canadiennes pour leur service exemplaire.

\* \* \*

• (1115)

**LES BANDES AUDIO**

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.):** Monsieur le Président, hier, des ténors conservateurs ont lancé des allégations basées sur des bandes audio bidon qui ont été rendues publiques par un député de ce parti, dans un contexte qui n'est pas clair. Ils ont dit que les bandes étaient authentiques, bien que plusieurs experts aient déjà remis cette authenticité en question.

Voici ce que la Chambre doit savoir au sujet de ces enregistrements. Plusieurs experts indépendants, y compris John Dooher, un expert en bandes sonores engagé par CBC News, ont confirmé que les bandes avaient été altérées.

Après la période de questions, ces députés ont admis qu'ils n'avaient ni vu ni entendu les bandes audio. La politique de l'autruche quoi.

J'aimerais savoir pourquoi les députés d'en face n'ont pas fait authentifier les enregistrements avant de porter un jugement. Au lieu de cela, après avoir fait toutes ces allégations, les conservateurs ont fait la déclaration suivante:

[Français]

« Ce n'est pas à moi de déterminer l'authenticité de la cassette. » C'est un autre conservateur qui se dépêche de donner son avis en se fondant sur des preuves qui, en fait, n'en sont pas. Est-ce que cela vous rappelle quelque chose?

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, d'un bout à l'autre de la Route 138, des gens ont manifesté, les 7 et 8 mai dernier, leur mécontentement à l'endroit du gouvernement fédéral pour son comportement face au régime d'assurance-emploi.

En Montérégie, la population d'Huntingdon a bloqué la route 138 pour, entre autres, demander le retour du Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

À cet endroit, on compte plus de 800 personnes qui ont perdu leur emploi au cours des derniers mois, dont le quart ont 55 ans et plus.

À La Malbaie, c'est 150 manifestants qui ont bloqué la route pour dénoncé le statu quo dans le dossier de l'assurance-emploi. Ils étaient animés par la colère provoquée par les mensonges que les libéraux ont dits lors de la dernière campagne électorale.

Les chômeurs en ont assez des fausses promesses. Le Bloc québécois les appuie et exhorte le gouvernement à remettre en vigueur le programme PATA et à corriger les lacunes au régime d'assurance-emploi pour qu'il vienne véritablement en aide aux chômeurs.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, il y a une tendance qui se dégage du plan d'achat de votes du premier ministre. Premièrement, il faut pouvoir tout nier de façon plausible en essayant d'isoler les instructions du premier ministre. Deuxièmement, lorsqu'on s'est compromis sur un enregistrement, il suffit de nier, de détourner l'attention et de prétendre que l'enregistrement a été altéré.

Nous avons vu que le gouvernement libéral n'avait aucune responsabilité dans le scandale des commandites. Tout était la faute de bureaucrates corrompus.

Le chef de cabinet du premier ministre et le ministre de la Santé se sont fait prendre à jouer les intermédiaires pour essayer d'acheter des votes conservateurs pour sauver un gouvernement corrompu.

Si le ministre de la Santé et le chef de cabinet du premier ministre sont encore là, est-ce en fait parce qu'ils ne faisaient que suivre les instructions du premier ministre, soit tout faire pour sauver son gouvernement corrompu?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais vraiment que l'opposition officielle cesse de lancer ces accusations et ces allégations non fondées qui jettent le discrédit non seulement sur certains gestes, mais aussi sur nos responsabilités à tous en tant que ministres et en tant que députés.

Je crois que, s'il y a une tendance ici, c'est celle établie par l'opposition officielle. Hier après-midi, le chef adjoint a déclaré: « Je crois comprendre qu'il s'agit des enregistrements originaux. Ils n'ont pas été altérés, modifiés ou quoi que ce soit. »

Le député de Calgary-Sud-Est a fait allusion à quatre heures de discussions.

Nous n'avons pas vu quatre heures d'enregistrements. Ils sont...

**Le vice-président:** Le député de Nova-Centre a la parole.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, ce qui importe, c'est ce qu'il y a sur les enregistrements. C'est ce qui est en cause.

Il y a une mauvaise odeur qui émane des tentatives sordides du gouvernement en vue d'acheter des votes, d'intervenir auprès du commissaire à l'éthique pour qu'il dissipe le doute entourant une enquête et de faire de l'ingérence dans une enquête de la GRC.

Les affirmations grossières de Tim Murphy portent atteinte à la fonction de commissaire à l'éthique. Le commissaire lui-même a dit que la suspicion plane au-dessus de la personne qui laisse entendre de telles choses.

Toute plainte formulée au sujet du bureau du commissaire dans ces négociations est tout à fait déplacée.

Pourquoi le premier ministre qui aime tant marchander n'a-t-il pas congédié son chef de cabinet pour avoir tenté de manipuler un fonctionnaire du Parlement?

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique est un fonctionnaire du Parlement qui est indépendant et qui est choisi par tous les partis. Il tirera ses propres conclusions sur cette affaire.

*Questions orales*

Il a également dit qu'il n'avait pas été approché par M. Murphy.

Tout député qui aurait des renseignements à cet égard, par exemple les deux heures d'enregistrements qui manquent, est prié de les fournir au commissaire à l'éthique.

• (1120)

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, même un député libéral de premier plan réclame la démission du ministre de la Santé et du chef de cabinet jusqu'à ce qu'une enquête sur l'achat de votes ait eu lieu.

Le député de Sarnia—Lambton a dit que la situation est absolument dégoûtante et que cela donne même la chair de poule. Un autre député de premier plan a dit que la barre était très basse, probablement plus basse encore que du temps de son mentor, Jean Chrétien.

Le premier ministre a promis d'accroître la confiance en veillant à ce que les Canadiens sachent que les affaires publiques sont toujours motivées par l'intérêt public.

Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé descendre la barre si bas en laissant ses ambitions personnelles pervertir l'intérêt public? Quel manque de rigueur au plan de l'éthique de la part du plus haut...

**Le vice-président:** La vice-première ministre a la parole.

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre a été absolument clair. Lorsqu'il a appris qu'un député de l'opposition officielle était peut-être prêt à changer de parti, le premier ministre a dit très clairement qu'une offre ne devait être faite à cette personne. C'est aussi simple que cela.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, ce qui est absolument clair, c'est l'ampleur et la profondeur de la corruption au sein du gouvernement. Notre brosse d'acier de l'éthique nous affirmait qu'il ramènerait l'intégrité au sein du Parlement. C'est une triste farce.

Même dans le caucus du premier ministre, on est déçu. Voici ce qui s'y dit au sujet de l'éthique:

La barre est maintenant si basse [...] Avez-vous déjà vu quelque chose comme cela?

Tout le monde s'en tire avec n'importe quoi. Tout cela tient de la farce.

Le premier ministre fera-t-il un premier geste pour restaurer l'intégrité du Parlement et demandera-t-il, comme il le devrait, à son chef de cabinet et au ministre de la Santé de démissionner?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, si le député veut y aller de ses citations à la Chambre, voyons ce que le député d'Edmonton—St. Albert avait à dire au sujet de la conduite du député de Newton—Delta-Nord.

Je ne pense pas que l'enregistrement tendancieux de conversations est quelque chose dont nous devrions nous vanter ou que nous devrions faire couramment.

Il a déclaré qu'il ne ferait pas cela. Citons aussi le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam:

Je ne crois pas que l'enregistrement clandestin de conversations [...] contribue au bon climat dans un contexte de gouvernement minoritaire.

Et il y a eu beaucoup d'autres déclarations du même genre.

**M. Jay Hill (leader de l'Opposition à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons appris de Hardev Bal et Kushpal Gill que, dès le 30 avril, le premier ministre essayait de convaincre le député de Newton—Delta-Nord de passer de son côté pour sauver son gouvernement.

Des enregistrements prouvent maintenant que le chef de cabinet du premier ministre et le ministre de la Santé agissaient comme mandataires du premier ministre dans cette combine sordide visant à acheter des votes. Le premier ministre n'a demandé ni à M. Murphy ni au ministre de la Santé de démissionner. Est-ce parce que, au bout du compte, c'est le premier ministre qui pilotait cette combine jusque dans les moindres détails?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je conseille au député d'être très prudent dans les allégations qu'il lance. Il vient de qualifier deux personnes de mandataires du premier ministre. C'est une conclusion de nature juridique et un autre fait qui illustre que nos vis-à-vis n'ont pas le courage de faire leurs déclarations à l'extérieur de la Chambre. À la Chambre, ils sont prêts à détruire la réputation de personnes innocentes et des charges qu'elles occupent.

[Français]

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, dans l'affaire des enregistrements secrets, des voix se font entendre même au sein du caucus libéral à l'effet que le gouvernement doit faire le ménage dans sa propre cour et suspendre le ministre de la Santé ainsi que le chef de cabinet du premier ministre, le temps que la GRC analyse le dossier.

Est-ce que le premier ministre va être à l'écoute de ses propres députés et faire le seul geste honorable qui s'impose dans les circonstances, soit de suspendre son ministre de la Santé et son chef de cabinet pendant l'analyse du dossier?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de rumeurs semblent circuler. Je crois savoir que la GRC examine la question. Elle décidera, le cas échéant, ce qu'il y a lieu de faire.

En attendant, je crois que nous devrions prendre un peu de recul et éviter ce genre d'allégations, qui peuvent nuire à la réputation et à l'intégrité des gens. Je crois que nous devrions tout simplement laisser la Gendarmerie royale du Canada examiner la situation et décider de ce qu'il y a lieu de faire.

[Français]

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le député de Sarnia—Lambton trouve, et je le cite: « totalement odieuses » les références au Sénat et à des postes d'ambassadeurs que l'on peut entendre sur les enregistrements.

Est-ce que le premier ministre va se rendre à l'évidence et, comme le demande le député de Sarnia—Lambton, entend-il exiger de son chef de cabinet et de son ministre de la Santé qu'ils se retirent immédiatement?

*Questions orales*

• (1125)

*[Traduction]*

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, il est encore question des enregistrements. Comme on a pu le constater, ils font l'objet d'affirmations et soulèvent des questions graves et troublantes. Je ne crois pas, contrairement à ce qu'a déclaré le leader adjoint de l'opposition officielle, que les enregistrements ont été rendus publics dans leur version originale. Je crois maintenant comprendre que les députés de l'opposition eux-mêmes ont reconnu que les enregistrements rendus publics n'étaient pas intacts.

Je pense que nous devrions tous attendre les résultats de l'examen de la GRC...

**Le vice-président:** La députée de Drummond a la parole.

*[Français]*

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, un autre député libéral, rapportant les propos de ses commettants, ajoute, et je cite en traduisant: « Ce que les gens me disent, c'est que tant que les choses ne sont pas tirées au clair, tout le monde devrait se retirer. »

Devant des demandes aussi claires, non seulement de la part des députés, mais aussi des citoyens, qu'attend le premier ministre pour ordonner la suspension de son chef de cabinet et de son ministre de la Santé?

*[Traduction]*

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il y a beaucoup trop d'allégations qui circulent dans cette enceinte. Je crois savoir que la GRC examine la question. Si je ne me trompe, le Bloc a lui-même porté plainte auprès de la GRC; c'est, du moins, ce qu'ont rapporté les médias. La GRC examine la situation et décidera ce qu'il y a lieu de faire.

Encore une fois, nous devrions tous faire preuve de retenue. Les députés doivent comprendre que des allégations non avérées concernant des personnes et les charges qu'elles occupent ne peuvent que nuire à l'intégrité de la Chambre des communes.

*[Français]*

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, si le gouvernement estime qu'il n'a rien à cacher comme il le prétend, pourquoi traite-t-il différemment la situation du ministre de la Santé et celle du chef de cabinet du premier ministre, alors qu'à l'époque, l'ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le chef de cabinet de la ministre du Patrimoine canadien se sont retirés pendant que les enquêtes suivaient leur cours.

Qu'attend le gouvernement pour agir?

*[Traduction]*

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il y a beaucoup trop d'allégations qui circulent. Comme nous avons pu le constater dans le cas qui impliquait la députée de York-Ouest, des allégations non avérées peuvent porter gravement préjudice à la réputation de personnes innocentes. Elles peuvent aussi causer un tort incroyable au prestige de la Chambre des communes auprès des Canadiens. C'est pourquoi j'invite tout le monde à attendre les résultats de l'examen de la GRC.

**L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE MAHER ARAR**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et elle porte sur son témoignage cette semaine devant la commission d'enquête sur l'affaire Arar. Je pose ma question, car le gouvernement doit assumer certaines responsabilités. Notre collègue de Halifax n'a cessé de parler dans cette enceinte du bilan de la Syrie en matière de torture.

Vraisemblablement, le ministre savait que la Syrie violait de façon flagrante les droits de la personne. Il était, après tout, le président du Comité des affaires étrangères. Comment ne pouvait-il pas savoir qu'un citoyen canadien expulsé en Syrie risquait d'être torturé? Comment aurait-il pu être dans l'ignorance?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, nous ne commentons pas les témoignages quotidiens devant une commission d'enquête publique. Dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Arar, le juge O'Connor a été chargé d'établir les faits entourant la conduite des fonctionnaires canadiens relativement à l'expulsion de M. Arar vers la Syrie et au traitement qu'il a subi dans ce pays. C'est le mandat du juge, qui est indépendant. Nous ne commentons pas à la Chambre les témoignages faits chaque jour.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre qui a témoigné lui-même. Il est sûrement capable de parler de ce qu'il a dit et d'en assumer la responsabilité. Voici la question: comment pouvait-il ne pas savoir que la Syrie était bien connue pour pratiquer la torture? C'est sûrement une dérobade que d'affirmer que son personnel ne l'a pas mis au courant.

Je pose à nouveau la question au ministre. Comment pouvait-il ignorer ce qui risquait d'arriver à un citoyen canadien expulsé en Syrie, soit d'être torturé? Je suis persuadée que le ministre peut rendre des comptes, assumer la responsabilité et nous dire que le gouvernement est responsable de ce qui est arrivé à M. Maher Arar.

• (1130)

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de commenter les témoignages faits devant la commission d'enquête sur l'affaire Mahar. Cependant, je tiens à dire aux députés que je n'apprécie vraiment pas les allégations faites au sujet de nos fonctionnaires. Ils ont fait de leur mieux pour aider M. Arar. Ils travaillent 24 heures par jour dans des conditions très difficiles et ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre les intérêts des Canadiens. Ils m'ont transmis les meilleurs conseils possibles et nous avons déployé toutes sortes d'efforts pour obtenir la libération de M. Arar.

Croyez-moi, je pense que nous pouvons être fiers de nos fonctionnaires. Nous pouvons reconnaître que nous aurions pu faire mieux et qu'il faut apprendre de nos erreurs, et c'est l'objet de l'enquête, mais ne dénigrons pas le travail qui a été effectué pour obtenir la libération de M. Arar..

**Le vice-président:** Le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a la parole.

*Questions orales***LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD**

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, hier, la vice-première ministre a prétendu que le premier ministre n'avait pas l'intention d'offrir quoi que ce soit à quelque député qui traverserait le parquet de la Chambre pour se joindre au gouvernement. Pourtant, les propos tenus par le chef de cabinet du premier ministre et le ministre de la Santé montrent exactement le contraire. Il y a eu des échanges de clin d'oeil comme dans un sketch de Monty Python, mais en bien plus sinistre.

Y a-t-il quelqu'un en face qui peut produire le moindre élément de preuve pour contredire la preuve que nous avons sur ruban que les libéraux sont prêts à faire n'importe quoi pour s'accrocher au pouvoir?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je vais me contenter de répéter que le premier ministre a dit très clairement qu'aucune offre ne devait être faite à quiconque. Mais à propos de gens qui sont prêts à n'importe quoi, il me semble bien étrange que, hier, le chef adjoint de l'opposition ait parlé de rubans intacts, non trafiqués, et que, quelques heures plus tard, le même parti ait avoué que les rubans ont été trafiqués.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, nous savons que le chef de cabinet et le ministre de la Santé ont rencontré le député de Newton—Delta-Nord et lui ont souvent parlé. Il y a deux explications possibles: ou bien le chef de cabinet et le ministre de la Santé ne savent pas quoi faire de leur temps, ou bien ils adorent les réunions. Rien d'autre ne peut expliquer toutes ces réunions entre le ministre de la Santé et le chef de cabinet, surtout après que le premier ministre eut interdit de faire des offres.

Combien de réunions faut-il avant que les libéraux arrivent à dire non?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le problème, c'est que le député de Newton—Delta-Nord n'arrive pas à accepter qu'on lui dise non.

\* \* \*

**LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, dans le discours du Trône de 1996, en réaction au référendum tenu au Québec, le gouvernement libéral a pris l'engagement suivant:

Le gouvernement n'utilisera pas son pouvoir de dépenser pour créer de nouveaux programmes à frais partagés dans des domaines de compétence provinciale exclusive sans le consentement de la majorité des provinces. Tout nouveau programme sera conçu de telle sorte que les provinces qui s'en dissocieront seront indemnisées, à condition qu'elles adoptent un programme équivalent ou comparable.

Le gouvernement maintient-il l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône de 1996, c'est-à-dire le droit de retrait avec pleine indemnisation?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes allés au-delà de cet engagement. Selon les accords sur le réseau de programmes sociaux, le gouvernement a l'obligation de collaborer avec les provinces et d'obtenir l'appui de la majorité d'entre elles avant de mettre en oeuvre de nouvelles initiatives sociales dans les champs de compétence provinciale.

[Français]

**LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a investi dans un programme de garderies de plusieurs milliards de dollars. Ce programme empiète dans les champs de compétence des provinces. Pourtant, le ministre des Affaires intergouvernementales reste muet sur cet enjeu. Les provinces ont parlé: elles veulent avoir le choix. Cependant, le ministre du Développement social refuse de reconnaître cette demande.

Quand le ministre va-t-il enfin écouter et respecter les droits des provinces?

[Traduction]

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons tenu des discussions et des négociations avec toutes les provinces et tous les territoires. Nous avons conclu des ententes avec cinq provinces: le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Les discussions avec les autres provinces et les territoires se poursuivent. Les provinces et les territoires ont participé à ces discussions avec beaucoup d'intérêt et avec grand plaisir, car les montants qui seront injectés dans un secteur qu'ils jugent prioritaire représentent une augmentation de 40 p. 100 par rapport à ce que...

● (1135)

**The Deputy Speaker:** Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a la parole.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD**

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, le chef de cabinet du premier ministre laisse entendre qu'il pourrait exercer des pressions auprès du commissaire à l'éthique pour accélérer la production d'un rapport d'enquête concernant le député conservateur de Newton—Delta-Nord.

Comment le premier ministre peut-il hésiter encore à suspendre son chef de cabinet quand les enregistrements révèlent que celui-ci exprimait son intention d'exercer son influence auprès du commissaire à l'éthique?

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, premièrement, le commissaire à l'éthique est un agent de cette Chambre. Il est totalement indépendant. D'ailleurs, il est choisi par tous les partis de cette Chambre. C'est lui-même qui aura à déterminer ce qu'il désire faire quant à cette question, puisque je crois comprendre qu'elle a été portée à son attention.

Deuxièmement, il faut reconnaître que c'est le commissaire lui-même qui a reconnu que M. Murphy ne lui a pas parlé à ce sujet.

Troisièmement, lorsqu'on se base sur des enregistrements qui ont été altérés, dont la durée est passée de quatre à deux heures, on doit être très prudent avant de faire des affirmations du genre de celles que fait le député d'en face.

*Questions orales*

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique lui-même a qualifié d'inacceptables les propos du chef de cabinet du premier ministre. Il a lui-même soutenu que s'il y a des nuages, ils sont au-dessus de celui qui fait la suggestion, soit Tim Murphy, et non au-dessus du Bureau du commissaire à l'éthique.

Devant une allusion aussi grossière d'interférence politique, le premier ministre ne juge-t-il pas que son chef de cabinet doit se retirer sur-le-champ, immédiatement?

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a dit « s'il y a des nuages ». Effectivement, je crois que le député d'en face serait très avisé de suivre cette question.

On ne peut pas faire des jugements en se basant sur des enregistrements qui ont été modifiés. C'est maintenant reconnu. Leur durée est passée de quatre à deux heures. Par conséquent, je crois qu'on devrait laisser le commissaire à l'éthique, qui est l'agent indépendant de cette Chambre, prendre ses propres décisions, comme il a le pouvoir de le faire et l'intention de le faire.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, l'enregistrement fait entendre le député de Newton—Delta-Nord dire ceci: « On obtient quelque chose, on n'a pas besoin de mentir aux médias. On peut leur dire O.K. si on fait quelque chose par conviction, après, on obtient quelque chose pour ça. Une récompense ou n'importe quoi d'autre. » Et le chef de cabinet du premier ministre de répondre: « *Right!* »

Si un tel comportement ne démontre pas une volonté d'acheter le vote d'un député, qu'est-ce que cela démontre?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je rappelle que nous devons faire preuve d'une grande prudence lorsque nous lançons des allégations à la Chambre.

Hier, il a été dit que les enregistrements qui sont maintenant du domaine public étaient dans un état intact, qu'ils n'avaient pas été retouchés. Quelques heures après cette affirmation, nous avons découvert que ce n'était pas le cas. Je crois que nous devons être très, très prudents pour ce qui est des allégations qui sont faites et des fondements sur lesquelles elles reposent.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, comme le ministre de la Santé conteste la qualité de la traduction de ses propos en pendjabi, je vais lire un extrait de ceux du chef de cabinet du premier ministre qui, lui, s'exprimait en anglais. Il disait: « Je pense que c'est important de rester honnête dans cette histoire. Mais nous comprenons que ceux qui prennent des risques doivent être récompensés pour les risques qu'ils prennent. »

Si ces propos ne font pas miroiter une offre, quels buts poursuivaient-ils?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Encore une fois, monsieur le Président, je serai tout à fait claire. Le premier ministre a dit qu'aucune offre ne devait être faite et c'est aussi simple que cela, mais je pense qu'en réalité, nous revenons à un constat très

fondamental, à savoir que le député de Newton—Delta-Nord n'acceptait tout simplement pas qu'on lui oppose une réponse négative.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, les contribuables ont versé des millions de dollars en loyer pour un immeuble vide appartenant à la société d'un sénateur libéral. Au cours d'une audience de comité portant sur ce scandale, le ministre des Travaux publics a admis que son collègue du caucus libéral avait enfreint la loi. J'ai posé la question suivante au ministre: « Vous avez appris que le sénateur enfreignait l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada au moment de l'intervention que j'ai faite à la période des questions n'est-ce pas? » Le ministre m'a répondu « C'est exact. »

Les libéraux ont gaspillé de l'argent et enfreint la loi. Quand cesseront-ils de verser ce loyer?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais revoir la séquence des événements. La construction de l'immeuble en question a été entreprise en mai 2001. En fait, le marché avait été accordé en décembre 2001. Il s'agissait d'une offre de location irrévocable. Le document a été signé. La firme KPMG a participé au processus, à titre de surveillant de l'équité, et le budget ainsi que les délais prévus ont été respectés.

Pour ce qui est des ministères qui devaient déménager dans ces locaux, ils étaient en pleine fusion et ce processus s'est étalé sur un certain temps. Ce déménagement visait environ 1000 personnes.

● (1140)

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, le 17 mai, l'avocat du ministre a écrit à la société du sénateur, menaçant d'interrompre le versement du loyer à la fin du mois en raison de cette contravention, mais par suite d'un mystérieux appel téléphonique, le ministère en question a accepté de verser un autre mois de loyer, au montant d'un demi-million de dollars au sénateur libéral. C'est un appel qui a valu un demi-million de dollars.

Que s'est-il passé au cours de cet appel secret? Quel marché déloyal a-t-on conclu pour que la société du sénateur libéral obtienne un autre demi-million de dollars?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, ce marché a été signé en 2001. Il s'agissait d'un document juridique concernant une offre de location irrévocable. Permettez-moi également de rappeler que le ministre des Travaux publics a pris des mesures dès qu'il a été mis au courant de la situation. Il a communiqué non seulement avec la société, mais avec la personne en cause.

Le ministre des Travaux publics mérite des félicitations. Il a réagi dès qu'il a été mis au courant de la situation. C'est ce que fait le ministre. Il prend les mesures qui s'imposent.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC):** Monsieur le Président, j'ai déjà posé une question à la Chambre au sujet du blanchiment d'argent provenant des commandites par l'entremise de VIA Rail. En effet, Lafleur Communications Marketing a reçu 112 000 \$ pour transférer un chèque de Travaux publics à VIA Rail. Lafleur a ensuite fait don de la moitié de ce montant au Parti libéral du Canada.

C'est l'ancien ministre des Travaux publics, celui qui est actuellement chargé des finances du Canada, qui a répondu à la question. Il a dit que ce dossier l'inquiétait lui aussi et qu'il l'avait renvoyé à la GRC. C'était il y a trois ans. Quels ont été les résultats de cette enquête de trois dans le dossier qui inquiétait tant l'actuel ministre des Finances?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la Commission Gomery a été instituée par le premier ministre. Ce dernier a dit que nous devrions laisser la commission faire son travail et c'est ce qu'elle a fait.

Je sais que l'opposition a mené une enquête parallèle et totalement inutile à la Chambre. Il n'en demeure pas moins que la Commission Gomery a fait son travail. Le juge Gomery a fini d'entendre les témoins et nous avons hâte que la commission présente son rapport à la Chambre. Je peux assurer aux députés et à l'ensemble des Canadiens que, lorsque ce rapport aura été présenté, le gouvernement agira.

**M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC):** Monsieur le Président, si après trois ans il n'a pas été prouvé que de l'argent a été blanchi de façon flagrante, il semble que ce ne soit que la mauvaise publicité qui a inquiété le ministre. Le ministre des Finances était responsable des Travaux publics à l'époque et il est actuellement chargé des finances du pays. Il aurait dû s'inquiéter davantage du fonctionnement du ministère à l'époque et du vol de l'argent des contribuables aujourd'hui.

Étant donné cet exemple incroyable du scandale des commandites dans ce qu'il a de plus sordide, le gouvernement s'engagera-t-il à remettre aujourd'hui l'argent qui a été volé aux contribuables?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il est très évident que le député et l'opposition ne comprennent pas qu'une enquête a été menée et que le juge Gomery a fait son travail. Il a fini d'interroger les témoins hier et se prépare maintenant à rédiger son rapport.

Il présentera ce rapport à l'automne et nous dira ce qui s'est passé exactement. Il donnera des noms et désignera également des responsables. Il veillera à ce que nous comprenions les changements qui s'imposent, et le gouvernement agira immédiatement en conséquence.

\* \* \*

[Français]

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons récemment appris que de nouveaux cas de polio sont apparus au Yémen et en Indonésie.

Est-ce que la ministre de la Coopération internationale peut faire état à la Chambre des communes des mesures que le Canada et ses partenaires ont entreprises pour combattre cette terrible maladie?

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à assurer cette Chambre que je suivrai de très près le développement de nouveaux cas de polio. Alors que nous étions si près d'enrayer cette terrible maladie, il est important de poursuivre nos efforts dans cette direction.

Le Canada a investi près de 200 millions de dollars dans cette lutte, et nous continuerons d'appuyer des initiatives afin d'enrayer la polio partout dans le monde.

\* \* \*

● (1145)

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE**

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la sécurité. La réponse donnée tout récemment à une demande d'accès à l'information faite par le NPD révèle que 48 insignes, 65 cartes d'identité et 58 uniformes de douanier ont disparu.

Ce sont d'abord des articles de sécurité aérienne qui ont disparu, et nous apprenons maintenant, selon 130 signalements depuis cinq ans, que des articles de sécurité frontalière ont aussi disparu. Quand donc la ministre va-t-elle protéger notre frontière en réparant l'essentiel au lieu de consacrer tout son temps à la rédaction de lois draconiennes en matière de sécurité qui, nous le savons, sont inefficaces?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je rejette évidemment les prémisses fondamentales de la question du député. Cela étant dit, je précise que l'Agence des services frontaliers du Canada et ses dirigeants prennent très au sérieux, tout comme moi, la disparition d'uniformes ou de cartes d'identité de douaniers. J'assure au député que l'ASFC étudie de près ces questions.

Il est clair que notre objectif est de veiller à ce que la sécurité et la sûreté collectives des Canadiens représentent toujours la priorité de l'ASFC ou de tout autre organisme du pays.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, voilà le genre de réponse que nous avons coutume d'entendre de la part du gouvernement et de la ministre, qui se dégagent de toute responsabilité. La ministre a rédigé une loi prévoyant des mesures de sécurité draconiennes qui, nous le savons, est inefficace. Son ministère a expulsé Maher Arar. Elle affirme que la frontière est sûre même si 48 insignes, 65 cartes d'identité et 58 uniformes ont disparu.

Puis, elle vient à la Chambre nous fournir des réponses tout à fait banales. Peut-elle nous dire si elle a pris des mesures concrètes pour élucider ces vols et ces disparitions?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit d'une manière absolument claire que l'ASFC et ses dirigeants prennent ces affirmations très au sérieux et qu'ils les examinent. Je les prends aussi très au sérieux. J'ignore ce que le député ne comprend pas quand je dis que nous prenons cette situation très au sérieux et que nous l'examinons.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, par deux fois le ministre a laissé entendre que si le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43, n'était pas adopté, les militaires n'obtiendraient pas leur financement. Or, c'est faux. Voici ce que dit le ministère des Finances:

Il n'est pas nécessaire d'adopter une loi pour mettre en oeuvre un grand nombre des mesures prévues dans le budget de 2005, comme l'augmentation du financement de la Défense nationale, car cela peut se faire dans le cadre du processus habituel des crédits parlementaires.

Pourquoi le ministre a-t-il voulu épater la galerie et a-t-il induit la Chambre en erreur au sujet du financement des forces armées?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les députés conviendront certainement tous du fait qu'ils ne passeraient pas au processus des affectations de crédits sans avoir au préalable adopté le budget sur lequel ces affectations sont fondées.

Nous savons tous très bien que le budget doit être adopté et les crédits approuvés par vote avant que nos militaires ne disposent des sommes qui leur sont nécessaires pour la transformation qui permettra à nos forces armées de défendre efficacement le Canada et les Canadiens durant le présent siècle. Voilà à quoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons nous employer. Évitez donc tout réflexe insensé de brouiller les cartes au sujet du bon fonctionnement du processus. Il va fonctionner puisque nous allons faire adopter le budget.

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, la volonté insensée de brouiller les cartes nous vient plutôt d'en face.

Récemment, trois des militaires les plus haut gradés ont déclaré devant le Comité de la défense qu'ils allaient bientôt formuler des recommandations concernant les choix à faire entre les besoins en infrastructure des bases et les objectifs prioritaires énoncés dans la politique libérale de défense.

Les libéraux sous-financent les infrastructures depuis des années. Les militaires doivent donc faire des choix difficiles entre les infrastructures des bases et la capacité opérationnelle. Il va sans dire qu'ils vont opter pour la capacité opérationnelle. Le ministre est-il donc disposé à fermer certaines bases?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec le député, qui suit de près le dossier des forces armées, pour dire que nous devons évaluer l'importance proportionnelle des dépenses d'infrastructure pour les bases. J'en ai discuté avec mes fonctionnaires. Nous veillons à le faire de telle sorte que nos bases demeurent en bon état.

Nous allons toujours évaluer nos bases pour faire en sorte que leur importance au Canada corresponde aux tâches qui nous incombent et à la nécessité d'assurer la sécurité des Canadiens. Voilà comment nous envisageons les choses et dans quel sens nous allons poursuivre le travail.

\* \* \*

[Français]

**LES POSTES FRONTALIERS**

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, le passage Lacolle-Champlain, à la frontière du Québec et de l'État de New York, a une nouvelle installation à la fine pointe de la technologie, mais seulement sur le côté américain. Le Canada ne dépense rien du côté du Québec.

Pourquoi le gouvernement ne participe-t-il pas à ce corridor d'échange important entre Montréal et les États-Unis?

• (1150)

[Traduction]

**L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous vivons dans une économie juste-à-temps. Les emplois et la croissance sont fonction de l'efficacité des voies de communication.

En février dernier, le ministre des Transports a rencontré Norm Mineta, le secrétaire d'État américain aux Transports. Ils ont discuté des moyens d'améliorer la sécurité et l'efficacité des points de passage, notamment le besoin d'infrastructure supplémentaire en vue d'améliorer les débits de circulation, les nouvelles capacités frontalières à long terme et le développement des initiatives de traitement à la frontière en vue d'accélérer le trafic transfrontières. Nous examinons la situation. Nous faisons preuve de la diligence raisonnable.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, le président de la chambre de commerce de Plattsburgh-North Country et celui de la Coalition du corridor commercial Québec-New York ont témoigné devant le Comité de l'industrie cette semaine. Ils ont dit que les installations frontalières du Canada sont tout à fait inadéquates et en sous-effectif.

Les nouvelles installations frontalières des États-Unis sont en passe de devenir un mur plutôt qu'un point de passage, à moins qu'il n'y ait réciprocité de la part du Canada. Pourquoi le gouvernement a-t-il une approche à aussi courte vue?

**L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, c'est plutôt l'opposition qui a une courte vue. Le gouvernement croit qu'il est important d'adopter une approche stratégique en matière d'investissement dans l'infrastructure des transports. Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a engagé plus de 12 milliards de dollars dans des travaux d'infrastructure au Canada.

Je suis fier de dire que le budget de 2005 confirme le renouvellement et le prolongement de nos programmes d'infrastructure stratégique, municipale, rurale et frontalière dans le cadre de notre solide engagement envers les villes et les collectivités au Canada.

\* \* \*

[Français]

**L'IMMIGRATION**

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, l'an dernier, Mohamed Cherfi était expulsé du Canada après que les autorités de Citoyenneté et Immigration Canada aient demandé à la police de violer un sanctuaire religieux de Québec où Cherfi y avait trouvé refuge. Les États-Unis lui ont pourtant accordé l'asile, reconnaissant ainsi qu'il est une personne en danger qui a droit à une protection.

Devant cette décision américaine d'accorder à Mohamed Cherfi le statut de réfugié, le ministre admettra-t-il que les instances canadiennes d'accueil des réfugiés, qui n'ont pas jugé bon d'accorder à Cherfi la même protection, souffrent de lacunes graves?

*Questions orales*

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes toujours en train de modifier tous nos mécanismes pour décider qui est vraiment un réfugié. Je ne suis pas disposé à parler d'aucun cas individuel. Évidemment, si les autorités d'un autre pays ont pris des décisions à leur convenance, tant mieux pour elles. Nous, nous avons pris des décisions qui prennent toujours en compte les intérêts des Canadiens et des Canadiennes.

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, justement, il s'agit des intérêts des Canadiens et des Québécois également.

Si Cherfi a été accepté comme réfugié aux États-Unis, c'est à la suite d'une décision de l'instance d'appel du Tribunal américain de l'immigration.

Quand le ministre va-t-il finir par admettre que l'implantation au Canada d'une telle section d'appel est nécessaire et qu'il est urgent de la mettre en place?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, peut-être serait-il important de souligner que l'organisation internationale pour les réfugiés a déjà indiqué que le Canada se classe au premier rang parmi tous les pays du monde grâce au système qu'il utilise pour déterminer et intégrer les réfugiés. Nous n'avons à nous excuser de rien. Nous avons le meilleur système au monde pour les réfugiés.

\* \* \*

[Traduction]

**POSTES CANADA**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que le juge Gomery termine ses neuf mois d'audiences, au cours desquels il a entendu un nombre incalculable de témoignages. Il devra examiner des milliers de pages de documents.

Comme par hasard, neuf mois se sont aussi écoulés depuis que Revenu Canada a prétendument commencé une enquête sur l'ancien président du conseil de Postes Canada, qui n'a toujours pas justifié le remboursement de ses notes de frais totalisant 2 millions de dollars qu'il a lui-même approuvé. Neuf mois se sont écoulés et pourtant, tout autre Canadien aurait plutôt eu neuf jours pour rendre des comptes dans des circonstances semblables.

Quand le ministre admettra-t-il qu'il protège son copain libéral? Annoncera-t-il la date à laquelle la vérification sera rendue publique?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, M. Ouellet a fourni certains documents en décembre à Postes Canada, mais ces documents ne suffisent pas à justifier toutes les dépenses signalées dans le rapport initial de Deloitte Touche. Postes Canada a remis tous les documents à l'Agence du revenu du Canada et continuera à collaborer pleinement avec l'agence dans le cadre de la vérification en cours. Le conseil d'administration de Postes Canada prendra toutes les mesures nécessaires à la fin de la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada.

• (1155)

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, c'est une manoeuvre dilatoire. La vérification s'éternise.

Le premier ministre a dit à des fidèles de son parti, hier soir, dans un discours prononcé à Montréal, que ceux qui abusent du système seront tenus responsables. À la reprise vidéo, on pourra très probablement le voir en train de faire un clin d'oeil en même temps.

Si c'était un autre Canadien qui était impliqué dans une affaire comme celle-ci, Revenu Canada aurait déjà terminé la vérification, des pénalités auraient déjà été imposées et les coupables auraient peut-être même reçu une peine d'emprisonnement.

Le ministre du Revenu manque à ses obligations envers le peuple canadien. Il n'a pas pris les responsabilités qui lui incombent. Il est temps que le gouvernement admette que s'il voulait vraiment faire le grand ménage, il se serait débarrassé du ministre du Revenu et...

**Le vice-président:** Le ministre des Finances a la parole.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, les insultes personnelles et les fausses allégations ne feront en rien avancer le dossier en question et n'améliorent pas la réputation de la Chambre.

Le gouvernement, c'est-à-dire le premier ministre et tous les ministres, a déclaré sans ambiguïté que toutes les enquêtes qui se révéleront nécessaires dans ce dossier seront effectuées par la vérificatrice générale, par la police, par la Commission Gomery ou par un autre organe indépendant. On déterminera ainsi comme il se doit les suites à donner, et on agira en conséquence sans aucune exception.

\* \* \*

**LES FORÊTS**

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, le longicorne brun de l'épinette continue de causer des problèmes aux propriétaires de boisés et aux résidents de la région de Halifax. En effet, les arbres endommagés par l'ouragan Juan doivent demeurer à l'intérieur de la zone de quarantaine établie par l'ACIA en 2000. Le début de la saison des feux rend la situation encore plus dangereuse.

Dans une lettre datée du 2 juin, le ministre des Ressources naturelles a indiqué que l'ACIA s'apprêtait à s'attaquer plus énergiquement au problème au cours de la prochaine saison de travaux sur le terrain.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous donner des détails sur les mesures prévues, et fournir de l'aide à ces gens qui ont été si durement touchés par des circonstances indépendantes de leur volonté?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le longicorne brun de l'épinette est un insecte très destructeur qui met en péril les forêts dans les secteurs infestés. L'ACIA a déployé beaucoup d'efforts au fil des ans avec de nombreux autres intervenants pour tenter de contrôler le problème.

L'ouragan a exacerbé le problème. Nous devons trouver de nouvelles solutions créatives. Le député a travaillé très fort avec les fonctionnaires de mon ministère, entre autres, pour en arriver à ces solutions. Nous entendons redoubler d'effort dans les jours qui suivront pour trouver des solutions qui seront acceptables pour les propriétaires de boisés et qui protégeront la viabilité à long terme de l'industrie forestière.

*Recours au Règlement***LES PÊCHES**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles a promis aux habitants de la région de Harbour Breton une aide fédérale pour compenser les difficultés causées par la fermeture de leur usine de transformation du poisson. Cette usine produisait annuellement jusqu'à 30 millions de livres de produits d'une valeur de 20 millions de dollars.

Si le premier ministre peut conclure une entente de 4,6 milliards de dollars avec le NPD au cours d'un souper, pourquoi le ministre revient-il sur la promesse qu'il a faite à la population de Harbour Breton?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est conscient de la situation qui existe à Harbour Breton à la suite d'une décision de la société FPI. L'APECA travaille avec la collectivité, tout comme mon ministère, pour faciliter la transition. Depuis plusieurs années, l'APECA travaille activement à Harbour Breton et y a engagé plus de 3 millions de dollars pour la diversification de l'économie locale.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, l'hôpital général Lakeshore, situé à Ashern, au Manitoba, fonctionne normalement avec six médecins. Il dessert une population rurale de plus de 10 000 habitants, notamment de cinq collectivités des premières nations. Ces dernières années, des médecins sont partis et les deux derniers ont finalement pris leur retraite. L'hôpital n'offre plus de services d'urgence et de services cliniques et les patients doivent se rendre à Winnipeg, à plus de quatre heures de route, pour avoir des soins.

Dans les régions rurales du Canada, on ne parle plus de médecine « de couloir », mais de médecine « d'autoroute ». Le gouvernement n'a rien fait pour empêcher cela.

Pourquoi le ministre de la Santé n'a-t-il pas eu recours au mytique programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers ou n'a-t-il pas élaboré une stratégie pour remédier à la terrible pénurie de médecins dans le Canada rural?

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a investi de grosses sommes d'argent dans le plan en matière de ressources humaines en santé, auquel collabore l'Association médicale canadienne. Nous étudions aussi diverses solutions au chapitre des soins primaires.

À Beechy, en Saskatchewan, il y avait auparavant trois médecins. Deux d'entre eux sont partis. Maintenant, un médecin et trois infirmières réussissent à desservir 4 000 patients.

Il faut trouver un nouveau mode de prestation des soins de santé, notamment en utilisant la télémédecine. En collaborant avec nos partenaires des secteurs infirmier et médical et en travaillant fort...

• (1200)

**Le vice-président:** Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DU MEUBLE**

**M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ):** Monsieur le Président, hier, les employés de Shermag de Victoriaville ont

demandé au gouvernement d'intervenir. L'usine de meubles fermera ses portes en juillet, entraînant ainsi la perte de 175 emplois. Pour toute réponse, le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec nous a dit cette semaine que son ministère n'a pas pour cible ce genre d'entreprise, et la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences n'avait, quant à elle, rien à dire.

Quand le gouvernement agira-t-il en mettant en place, notamment, un programme permanent d'aide destiné aux travailleurs âgés? Quand?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, on a toujours maintenu des programmes visant ceux et celles qui arrivent à un certain âge et qui se trouvent, malheureusement, entre deux emplois. On a déjà mis en place des programmes dans le dernier budget et on continue de même dans ce budget.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Santé publique.

Le Congrès américain menace toujours de permettre la réimportation en vrac de médicaments du Canada aux États-Unis, mettant ainsi en péril la disponibilité des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

Je demande à nouveau au gouvernement: quand et comment le gouvernement du Canada s'assurera-t-il que les Canadiens et les Canadiennes auront la sécurité d'approvisionnement de médicaments, comme nous l'avons aujourd'hui?

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.):** Monsieur le Président, nous voulons avant tout que la population canadienne ait accès à des médicaments sécuritaires et abordables. Nous voulons trouver les moyens de réduire les menaces potentielles pour l'approvisionnement et les prix issus des pharmacies en ligne. C'est le ministre de la Santé qui peut, le premier, prendre action afin de protéger la sécurité et la santé des Canadiens.

J'assure le député que Santé Canada examine actuellement des moyens d'atteindre cet objectif bientôt.

\* \* \*

[Traduction]

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

## LES QUESTIONS ORALES

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, mon recours au Règlement fait suite à une observation qu'a faite le député de Nepean—Carleton, pendant la période des questions, en s'adressant au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Dans le préambule de sa question, et je crois que cela va à l'encontre du Règlement, le député a sali la réputation d'un parlementaire de l'autre endroit; il a formulé des allégations d'inconduite et a attribué, à tort, certains propos au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le député a démontré une tendance inquiétante à faire des allégations qui, par la suite, se sont révélées fausses. Il est capable de plus de discernement. Je crois que sa question aurait dû être déclarée irrecevable. Je demanderais au Président d'examiner le compte rendu des délibérations du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires d'hier après-midi. Le compte rendu confirmera que le député sait pertinemment que les déclarations qu'il a faites ici aujourd'hui sont sans aucun fondement.

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, le député ne devrait pas s'en prendre à moi, mais au ministre des Travaux publics, qui a reconnu le bien-fondé des accusations que j'ai formulées à la Chambre des communes. Hier, au cours des délibérations du Comité des opérations gouvernementales, le ministre a reconnu que le sénateur avait contrevenu à l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Monsieur le Président, j'ai le compte rendu de la séance et je suis prêt à le déposer. En fait, j'ai simplement répété les propos du ministre au sujet de cette situation. D'autre part, trois lettres du ministère des Travaux publics ont confirmé que le sénateur a enfreint la loi.

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, dans un souci de coopération et d'utilité, je rappelle au Président que, il n'y a pas si longtemps à la Chambre, le Président a jugé irrecevable une question du député de Nepean—Carleton sur le même sujet. Le Président voudra peut-être se fonder sur cette décision, tout en rappelant à quand elle remonte, pour refuser des questions semblables à la Chambre.

• (1205)

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, cette cause n'a absolument rien à voir avec la question posée aujourd'hui qui est reliée à un témoignage devant un comité de la Chambre par un sénateur hier. C'est donc tout à fait du ressort de la Chambre étant donné notamment ce que le ministre a dit au sujet du sénateur. Il est parfaitement légitime de soulever cette question à la Chambre parce que ces propos ont été tenus à un comité de la Chambre.

**Le vice-président:** Je remercie tous les députés de leurs interventions concernant ce recours au Règlement. Je voudrais seulement signaler aux députés qu'en ce qui concerne la toute première question soulevée par le député de Nepean—Carleton, j'ai jugé qu'elle était recevable. Il s'agissait d'une citation tirée d'un comité et il est légitime de l'approfondir.

J'ai de graves réserves au sujet de la seconde question qui, sauf erreur, a été soulevée par le député de Mississauga-Sud. Je crois que je vais devoir examiner les « bleus » avant de faire part de ma décision à la Chambre. Il est inapproprié bien entendu d'imputer des motifs à des députés ou à des sénateurs ou de remettre en question leur intégrité. Ainsi, je vais examiner les « bleus » surtout en ce qui concerne la seconde question et je ferai rapport à la Chambre au besoin.

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, là encore, pour essayer d'encourager une plus grande civilité et une plus grande retenue dans l'utilisation d'un certain langage, j'invite peut-être notre collègue de Carleton—Mississippi Mills à faire attention de ne pas

### Privilège

accuser des membres du Cabinet d'induire la Chambre en erreur, comme il l'a fait dans sa question.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je suis persuadé que vous savez aussi bien que moi qu'il est tout à fait acceptable d'utiliser l'expression « induire en erreur », mais qu'il est interdit par contre de laisser entendre que cela a été fait délibérément. Nos questions ont bien respecté ce principe.

**Le vice-président:** Je remercie les deux députés de leurs interventions sur ce point, mais je n'entends pas aller plus loin. Je souhaiterais entendre la question de privilège du député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.

\* \* \*

### PRIVILÈGE

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE SUR L'ANCIENNE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, comme les députés le savent déjà, il y a un certain temps, la Chambre a consenti à l'unanimité au dépôt du rapport du commissaire à l'éthique sur l'ancienne ministre de l'Immigration, rapport qui, prétendument, exonérait l'ancienne ministre de tout blâme.

Hier, en comité, les députés de tous les partis ont rondement questionné M. Shapiro. C'est à ce moment qu'il a affirmé ne pas avoir donné de copie du rapport à qui que ce soit d'autre que l'ancienne ministre elle-même.

Selon M. Rob Walsh, greffier et conseiller juridique parlementaire qui a comparu devant le comité, M. Shapiro a trahi son mandat en permettant à l'ancienne ministre de voir le rapport avant le premier ministre, la partie plaignante ou le public.

Le fait est que, en comité, nous avons appris que le rapport qui avait été déposé était une version abrégée et que certains noms y avaient été retirés. C'est inouï, et j'aurais espéré que nous pourrions être sûrs que les rapports finaux qui nous sont présentés sont intégraux. Ce n'est pas une tâche pour le gouvernement mais bien pour un comité, et c'est pourquoi je soulève la question de privilège. Nous devons faire comprendre au commissaire à l'éthique, d'une manière ou d'une autre, que la Chambre ne veut pas de rapports altérés.

Si nous avons vu le rapport original, la ministre n'aurait pas été exonérée, comme tout le monde l'affirme, parce que c'était bel et bien son chef de cabinet qui savait ce qui se passait avec la danseuse, et c'est la ministre qui est responsable de son chef de cabinet.

Monsieur le Président, je vous demanderais de vous pencher sur la question et de déterminer s'il s'agit d'une question de privilège. Si vous estimez que c'est le cas, je me ferais un plaisir de présenter la motion appropriée. Nous avons besoin de principes directeurs pour veiller à ce que le commissaire à l'éthique, qui rend des comptes à la Chambre des communes, exécute son mandat et fasse en sorte que nous disposions de toute l'information disponible sur une question aussi sérieuse.

*Les crédits*

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique est un fonctionnaire indépendant du Parlement choisi par tous les partis de la Chambre. C'est à lui d'interpréter le mandat conféré par la Loi sur le Parlement du Canada et de le respecter. La loi stipule clairement que le commissaire à l'éthique a l'obligation, avant de produire un rapport sur des allégations à l'endroit de tout député, de donner à ce député l'occasion de présenter son point de vue. La façon de remplir cette obligation prévue par la loi est laissée à la discrétion du commissaire à l'éthique.

Le commissaire à l'éthique a comparu devant le comité hier et a pris les préoccupations valides des membres du comité en délibéré. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de privilège, car le commissaire à l'éthique a déjà dit qu'il prenait les préoccupations...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie les deux députés de leurs interventions. Je crois que nous sommes maintenant en plein débat sur les façons de faire, actuelles ou passées, du commissaire à l'éthique.

Je m'attends à ce que le comité, comme d'habitude, après avoir entendu les témoins, fasse un suivi et dépose un rapport à la Chambre à ce sujet. Il est évidemment difficile pour la présidence de savoir exactement ce qui s'est passé pendant les travaux du comité; normalement, le comité présente un rapport s'il juge opportun de le faire. J'invite le comité à mener ses travaux à bien, puis, s'il juge opportun de le faire, à présenter un rapport à la Chambre. La Chambre en sera alors saisie, s'il y a lieu.

---

## AFFAIRES COURANTES

•(1210)

[Français]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis certain que vous serez aussi heureux que moi de savoir que j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 98 pétitions.

\* \* \*

[Traduction]

### LOI SUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES SALARIÉS

**L'hon. Ken Dryden (au nom du ministre de l'Industrie)** demande à présenter le projet de loi C-55, Loi édictant la Loi sur le Programme de protection des salariés et modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toute les questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉBAT EXPLORATOIRE

**L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose ce qui suit:

Que, le mardi 7 juin 2005, un débat exploratoire conformément au paragraphe 53.1 du Règlement ait lieu concernant la régulation de l'offre.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le vote par appel nominal est reporté au lundi 6 juin.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

•(1215)

[Traduction]

### LES CRÉDITS

#### MOTION DE L'OPPOSITION—LA NOMINATION DES CANDIDATS À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le ministre de la Justice et procureur général disposait encore de deux minutes dans la période réservée aux questions et observations. Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a la parole.

*Les crédits*

[Français]

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, je serai bref, car il ne me reste pas beaucoup de temps. J'ai deux commentaires et une question.

Le premier commentaire concerne l'importance pour le ministre de garder l'intégrité de la magistrature, comme il l'a affirmé dans son discours. C'est la raison pour laquelle il n'a pas voulu porter plainte dans le cas de Michel Robert. Or, sa prédécesseure l'a fait en 1996 à propos du juge Bienvenue, qui avait tenu des propos discriminatoires à l'endroit des femmes et des Juifs. La ministre de la Justice de l'époque est l'actuelle vice-première ministre.

Le deuxième commentaire concerne la représentation des minorités dans la magistrature. Pour reprendre le point que le ministre de la Justice a souligné, de même que le député de Glengarry—Prescott—Russell, si cela est d'une si grande importance, est-ce que le ministre peut nous dire combien de juges sont présentement bilingues, comme cela a été demandé à trois reprises lors de la réunion du Comité permanent des langues officielles du 19 avril 2005?

En terminant, le ministre nous réplique toujours que le mérite est le seul argument ou le seul facteur dans le processus de nomination des juges. Or, j'ai toujours cru qu'en politique, la rhétorique doit correspondre aux faits et à la réalité. Si c'est le cas, comment explique-t-il que 60 p. 100 des avocats qui ont été nommés au Québec à la magistrature fédérale depuis 2000 ont contribué au Parti libéral du Canada? Si on se limite seulement aux avocats qui étaient en pratique privé et qui ont été nommés juges, cette proportion monte à 72,4 p. 100.

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, à l'égard de la question concernant les juges bilingues, nous faisons actuellement une étude pour y répondre.

Quant à la deuxième question, d'une part, s'il y a un pourcentage défini, c'est seulement une allégation. D'autre part, il y a une grande différence entre une corrélation et une question de causalité.

Je répète ce que j'ai toujours dit: il n'y a aucune connexion entre la vie politique antérieure et le processus de nomination à la magistrature. Celui-ci est seulement basé sur une question de mérite, comme je l'ai dit dans ma présentation ce matin.

● (1220)

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je veux offrir mes félicitations à mon cher collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles. Cette motion est similaire à une autre présentée ailleurs, dans un autre Parlement. Je suis d'accord avec le principe de cette motion. Je crois que c'est une initiative très intelligente et très bonne pour le pays, les juges et le système en général.

[Traduction]

Cette motion vise à demander au Comité de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de créer un sous-comité ayant pour mandat d'étudier la procédure de nomination des juges à la magistrature fédérale et de faire des recommandations de réforme. Il est clair que le premier but de ces recommandations serait d'éliminer du processus la partisanerie politique, ce que le Parti conservateur approuve totalement.

Si cette motion était adoptée, la procédure serait mise en oeuvre d'ici le 31 octobre 2005 et cela occasionnerait beaucoup d'activité au cours de l'été, mais nous sommes ici pour ça. Il s'agit certainement là d'une question de grande importance.

Avant de formuler mes observations sur l'objet de la motion, j'ai des réserves et des préoccupations personnelles à exprimer au sujet du libellé du début de la motion, à savoir que le député nous demande de condamner ou, dans ses mots, de « dénoncer » les propos d'un juge. À mes yeux, cette partie de la motion constitue malheureusement un commentaire politique à l'endroit du pouvoir judiciaire. Cette portion de texte va à l'encontre du principe et de l'esprit de la motion, suivant lesquels nous devrions nous abstenir de toute partisanerie à l'avenir.

Je me suis entretenu avec le député et je comprends ce qu'il éprouve à ce sujet. À mon avis, il serait préférable de biffer de la motion cette référence particulière et de déférer la question à un conseil de la magistrature du Québec; une décision pourrait être rendue au sein de cet organisme, par un groupe approprié de pairs, sur le caractère judicieux ou non de ces propos, qui ont été malheureusement été prononcés en dehors d'un tribunal, ce qui aussi pose un problème.

Pour parler franchement, j'estime que la motion serait grandement améliorée si on en supprimait la première ligne. Cela dit, cette question devrait être étudiée hors des jeux partisans qui entachent parfois ce genre de motion. Nous, du Parti conservateur, appuyons la création d'un tel sous-comité afin d'éliminer toute partisanerie du processus de nomination des juges dans l'ensemble du pays. Ces nominations devraient être effectuées en toute transparence et sans ingérence politique.

[Français]

J'ai beaucoup de respect pour le député et pour les efforts qu'a nécessité cette motion. Je comprends bien sa passion et son engagement démontrés dans cet enjeu depuis une très longue période. Il est très consistant dans sa mission à la Chambre des communes et au comité également.

[Traduction]

Je crois que peu de Canadiens se soucient de cette question. Les Canadiens devraient toutefois s'y intéresser, principalement à la lumière des allégations très troublantes qui se sont dégagées du témoignage d'un libéral à la Commission Gomery au sujet de nominations partisans de juges qu'auraient effectuées les libéraux.

Beaucoup de Canadiens, surtout ceux qui pratiquent le droit ou qui ont des liens avec la magistrature, sont très troublés, à juste titre, par ces allégations accablantes d'ingérence politique et, essentiellement, de nominations venant récompenser un appui politique.

Je réitère que la partisanerie politique ne devrait pas intervenir dans ce genre de situation et qu'en notre qualité de parlementaires nous devons nous employer à hausser la norme et à mettre la barre plus haut.

Pendant le temps qu'il me reste, je soulignerai des points importants quant à l'essence de la motion.

Les Canadiens s'inquiètent de ce qui semble être, et qui est parfois, un empiètement de la Cour suprême, de la suprématie des tribunaux, par opposition à la suprématie du Parlement, et de la pratique de donner à nos lois des interprétations qui semblent souvent incompatibles avec l'intention du législateur au moment de leur adoption.

### *Les crédits*

Il existe un processus d'évolution normal et on applique souvent l'analogie de l'arbre vivant aux lois du pays, mais cette atmosphère a entraîné un regain d'intérêt dans le processus de nomination de la magistrature aux niveaux des cours d'appel et des cours suprêmes.

Ces dernières années, nous avons vu un certain nombre de cas, tant au niveau des cours suprêmes provinciales qu'à celui de la Cour suprême du Canada, qui semblent rogner ou réduire la suprématie du Parlement. À mon avis, cela va à l'encontre de l'intention de la Constitution canadienne et de certaines valeurs sociétales auxquelles les Canadiens attachent une grande importance et qui font l'objet de ces décisions judiciaires.

Oui, les Canadiens remettent en question le processus et les responsables de ces décisions — non élus par opposition à élus. Par exemple, l'affaire John Robin Sharpe vient à l'esprit. La décision de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique, puis de la Cour suprême du Canada, a permis à des criminels condamnés d'avoir en leur possession des documents que la police et les procureurs avaient considérés comme étant de nature pornographique dans l'enquête préliminaire.

Il existe d'autres cas concernant le droit de vote des criminels qui purgent actuellement leurs peines dans des institutions fédérales et provinciales. Comme bien des Canadiens, je trouve cela odieux.

Nous avons pu voir également commet les cours supérieures de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et d'autres provinces ont traité de diverses façons la question du mariage entre personnes de même sexe. Pour cette raison, il me semble juste de dire que, lorsque le gouvernement l'avait consulté, la Cour suprême a choisi de renvoyer au Parlement la question de la définition du mariage. Ceux qui s'opposent à l'activisme judiciaire semblaient beaucoup s'inquiéter à cet égard d'une contradiction en puissance.

J'estime cependant qu'ils peuvent se trouver rassurés de la décision de la Cour suprême d'agir de la sorte et du fait que sa juge en chef ait proposé fort opportunément que la question relevait du Parlement.

On pourrait également interpréter son refus de trancher à cet égard comme la reconnaissance de la suprématie du Parlement concernant ce sujet précis. Il est sans précédent, me semble-t-il que la Cour suprême renonce à exercer son pouvoir discrétionnaire, ne se prononce pas sur la question et la renvoie directement au Parlement pour qu'elle soit soumise à l'assemblée des élus du Canada.

Cette façon de voir a été celle des tribunaux du pays et elle est, me semble-t-il, celle des Canadiens en général. Elle indique, à mon avis, que notre système peut en arriver à un point d'équilibre et que nos tribunaux peuvent respecter le Parlement, de la même manière que nous devons respecter le rôle des tribunaux.

Il en ressort également que, en dépit des décisions rendues par les tribunaux, le gouvernement semblait disposé à aller de l'avant et à modifier la loi selon son bon vouloir, en faisant abstraction des indications de la Cour suprême. Il s'agit là, je le reconnais, d'une interprétation fort générale, mais néanmoins pertinente.

•(1225)

En éliminant la partisanerie du processus de nomination et en éliminant toute interférence réelle ou perçue, nous pourrions prendre des décisions éclairées sur la nomination des juges, sur la base de leur compétence, de leurs distinctions universitaires et sur le mérite, qui est, dans ce dossier, le critère le plus important. Nous avons besoin des meilleurs esprits, des meilleurs éléments et des personnes les plus qualifiées pour occuper les fonctions de juge à tous les niveaux de la magistrature. Ayant passé un certain temps dans les tribunaux, je peux dire qu'il y a tous les jours des jugements qui ont

un impact direct sur la vie des Canadiens, un impact direct qui peut bouleverser leurs familles, leur bien-être financier, leur existence et leurs libertés.

Je crois que le rôle d'un juge au Canada équivaut, à bien des égards, à celui du parlementaire. En effet, d'une façon plus pragmatique, les juges entretiennent avec les Canadiens des échanges quotidiens au sujet des libertés et des droits fondamentaux, des privilèges et des protections qui doivent être défendus et demeurer au-dessus de tout discrédit ou de toute allégation de subjectivité politique.

En éliminant toute possibilité de telle allégation et toute directive qui mènerait à une telle subjectivité, et en mettant en place un processus plus authentique, transcendant tous les différends, je crois que nous rehausserions le rôle des juges de façon significative.

Personne ne peut dire qu'un virage dans la direction opposée à la partisanerie n'est pas un virage dans la bonne direction. Je crois que l'examen par les députés des candidats au poste de juge au plus haut tribunal du pays contribuerait grandement à déterminer la compétence de ceux qui souhaitent assurer ces fonctions et permettrait possiblement un diversité accrue des points de vue des futurs juges.

Une telle procédure ne diminuerait en rien le rôle des associations provinciales du Barreau, des recommandations des profanes et du processus actuel. Tout cela peut être intégré à l'examen que propose la motion. En fait, celle-ci ne fournit aucun détail sur le fonctionnement de cette procédure d'examen.

Pour beaucoup de gens, il semble que toute influence par rapport à la teneur des lois devant les tribunaux puisse être considérée comme une violation du principe constitutionnel selon lequel le Parlement édicte les lois, le pouvoir exécutif les met en oeuvre et les tribunaux les interprètent.

Toutefois, cette impression d'activisme judiciaire prend racine dans la Constitution elle-même. Pour la première fois au Canada, on accordait une garantie constitutionnelle aux droits civils par le truchement de la Charte des droits et libertés, exigeant que les tribunaux déterminent la constitutionnalité des lois. C'était un scénario sans précédent, fondé sur le processus constitutionnel britannique, auquel on a ajouté une charte.

Vous me pardonnerez mon analogie triviale, mais c'est comme prendre le carburateur d'une voiture et l'installer dans le moteur d'une autre voiture. À mon sens, le système fonctionne encore anormalement.

Certains soutiennent que l'insertion de la charte a conduit à l'érosion de la suprématie du Parlement, où l'obligation démocratique de rendre des comptes a été remplacée par la suprématie de la Constitution telle qu'interprétée par les tribunaux.

Si la motion dont nous sommes saisis devait mener à la modification du processus de nomination, elle permettrait un examen public plus approfondi. Je le répète: la transparence, l'ouverture et l'examen public renforcent la confiance de la population dans le processus sans pour autant mettre en danger l'indépendance judiciaire.

*Les crédits*

Notre parti a présenté des suggestions; il a entre autres recommandé que l'on indique au Parlement le nom et les compétences de tout candidat que le premier ministre se propose de nommer à la Cour suprême. Le Parlement en débattrait et formulerait une recommandation quant à la pertinence de cette candidature. Ce type de directive s'appliquerait aussi aux nominations pour les tribunaux d'appel.

D'aucuns objectent qu'une telle mesure dissuaderait les personnes intéressées de poser leur candidature. Il s'agit encore une fois d'atteindre un équilibre dans l'intérêt du public. Je pense que quiconque est qualifié pour le poste ou se présente comme tel doit s'attendre à faire l'objet d'un examen, y compris un examen public.

Loin de moi l'idée de suggérer l'utilisation du modèle américain, bien qu'il ne soit pas effrayant. C'est le modèle que les États-Unis ont choisi et nous ne devrions pas le rabaisser. Cependant, je ne crois pas qu'il cadre avec les traditions canadiennes et la façon dont nous aborderions la question. Ce modèle est sans doute plus spectaculaire aux yeux du public, mais l'examen peut déraiper comme nous l'avons vu dans le cas de la nomination de Clarence Thomas.

• (1230)

Un vote sur cette question pourrait être tenu à la Chambre des communes et l'issue du vote serait communiquée au gouverneur en conseil avant que pareilles nominations soient faites.

Cela n'a rien de nouveau. Comme je l'ai déjà dit, le député qui a proposé la motion a présenté, durant la législature précédente, une motion semblable qui aurait invoqué un processus qui aurait pu mener à une recommandation du Parlement visant à modifier les paramètres actuels de ces nominations.

Si la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui était adoptée, elle ne ferait qu'habiliter le comité parlementaire à étudier davantage la question. Il y a bien eu un comité très engagé qui a étudié la question et qui a vu ses conclusions publiées dans un document de travail sur la question. Malheureusement, les recommandations du comité faites dans le rapport principal étaient insuffisantes et elles n'ont pas eu de suite.

Les quatre recommandations énoncées dans le rapport étaient: d'abord, les provinces et les territoires devraient participer activement à l'établissement de la liste de candidats acceptables à un poste de juge de la Cour suprême, et les propositions faites par les provinces et les territoires ne seraient pas rendues publiques à cette étape-là; ensuite, il devrait y avoir un examen public d'une courte liste de candidats par un comité parlementaire, ce dont parle la présente motion; en troisième lieu, la liste de candidats devrait être ratifiée par le Parlement et cette ratification ne devrait pas empiéter sur le droit constitutionnel du gouverneur en conseil de procéder à la nomination. Ce pouvoir ne serait donc pas enlevé, mais simplement renforcé par l'autorité parlementaire. La dernière recommandation prévoyait que les nominations devraient être faites de manière à ce que le processus de nomination devienne mandaté, ce qui renforcerait sa légitimité.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore apporté de changements substantiels à la mécanique du processus de nomination. Je n'aime pas paraître trop sévère à l'égard du processus, mais cela a vraiment été une farce. La décision avait déjà été prise et on demandait simplement au comité de l'approuver machinalement. C'était sans précédent. Je serais le premier à admettre devant le ministre de la Justice que cela a constitué un pas dans la bonne direction, mais ce n'était pas conforme à l'engagement de rendre le processus plus ouvert à la participation et au pouvoir discrétionnaire

parlementaires, car, comme je l'ai dit, la décision a été prise et la consultation a eu lieu après le fait.

En réalité, il doit y avoir examen parlementaire. En fait, les comparutions devant un comité spécialisé pourraient intervenir à huis clos, à conditions que les paramètres des questions aient été clairement fixés à l'avance, et je crois que c'est une façon de faire appropriée. On devrait limiter les paramètres applicables à ces questions. Nous devrions déclarer officiellement que nous ne voulons pas dissuader des personnes de se présenter. Nous ne voulons pas donner l'impression que nous cherchons à fouiller dans la vie privée et les affaires privées des gens; nous voulons plutôt aborder la question centrale du mérite, des capacités et de ce qui est approprié.

Cela ne signifie pas que le comité aurait le droit, par exemple, de fouiller dans les dossiers financiers d'une personne nommée ou, d'ailleurs, que les dossiers financiers du partenaire ou du conjoint d'une personne seraient assujettis à un examen. Je ne crois pas qu'on doive accorder quelque pertinence que ce soit à ce type d'information quand il s'agit d'établir si la personne nommée est capable d'interpréter la loi. Si quelqu'un avançait l'idée selon laquelle, par exemple, dans un tribunal fédéral ou provincial, il pourrait exister une certaine perception de parti pris ou d'un conflit d'intérêt qui pourrait surgir en raison des intérêts financiers d'une personne, cela peut ouvrir la porte, mais, en général, nous ne devrions pas aller dans cette direction-là, parce que, me semble-t-il, cela dissuaderait beaucoup de personnes.

La motion vise à assurer la représentation voulue des vues et des valeurs canadiennes, et je suis d'avis que ces vues et valeurs n'appartiennent pas à un parti politique donné. Ces vues et valeurs de députés démocratiquement élus pour représenter les Canadiens devraient s'exprimer avec confiance sur une question aussi cruciale. Ainsi, nous pourrions assurer un équilibre unique et un point de vue sur le processus de nomination des juges qui soit propre aux Canadiens.

Je vois cet examen par le comité comme une occasion de permettre aux députés d'agir au nom de leurs électeurs, ceux qui les ont élus pour les représenter à la Chambre des communes, la plus haute cour de la nation. Ils pourront ainsi interroger les candidats sur leurs croyances et parfois sur les jugements qu'ils ont rendus dans le passé.

Selon moi, ce type d'interrogatoire devrait se faire à huis clos. De telles discussions sont pertinentes dans le cadre de l'examen du bien-fondé des nominations et de la croyance philosophique des juges qui justifierait leur nomination.

• (1235)

Je répète que personne n'est en faveur des audiences publiques d'approbation, un spectacle qui peut certainement ternir la réputation d'un candidat mais qui vise strictement à éviter de donner l'impression d'être partisan.

*Les crédits*

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui pourrait donner lieu à l'instauration d'un nouveau processus de nomination qui renforcerait et, selon moi, légitimerait davantage le processus de nomination. Il ferait disparaître certains partis pris réels et perçus, particulièrement en ce qui concerne la nomination des juges à la plus haute cour de la nation. Cela aurait pour effet de rééquilibrer un processus qui est parfois perçu comme étant intrinsèquement injuste, secret et partisan.

Nous appuyons en principe l'esprit et le but de cette motion. Je reste toutefois troublé par le préambule de la motion qui demande à la Chambre des communes d'exprimer un commentaire. J'aurais demandé à mon distingué ami de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles d'apporter une modification, mais je comprends clairement sa position sur le sujet. C'est pour cela que le Parti conservateur envisage de voir la chose comme une question très ouverte, une question que nous examinerons davantage.

Je suis ravi d'avoir eu l'occasion de participer à ce débat important, car il a des conséquences non seulement pour les tribunaux, mais aussi pour le rôle important que les parlementaires peuvent jouer en ce qui concerne l'amélioration de la réputation des juges et des perceptions à leur sujet et le raffermissement de la confiance que les Canadiens devraient avoir à l'égard des juges qui les servent quotidiennement.

• (1240)

**L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.):** En écoutant la description que le député a faite des insuffisances, vraies ou apparentes, qui le préoccupent, certaines choses me sont venues à l'esprit.

J'aimerais qu'il réfléchisse au fait que, il y a plus de six mois, le ministre de la Justice a proposé un processus très complet de sélection et de nomination des juges de la Cour suprême qui correspond en tous points aux critères énoncés par le député à l'exception de la comparution des candidats devant un comité parlementaire.

J'ai écouté le député très attentivement. Je partage ses préoccupations sans être critique du processus qui existe aux États-Unis. Nous voyons depuis un peu plus de deux semaines les difficultés inhérentes au processus de nomination des juges des cours d'appel aux États-Unis. Les candidats proposés comparaissent devant des comités très politisés, donc inévitablement partisans. Cela crée certains problèmes eu égard à l'indépendance des différentes branches du gouvernement, soit l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

J'aimerais que le député nous dise pourquoi le seul élément qui manque au processus de nomination des juges à la Cour suprême est l'interrogation directe des candidats? Cet élément constituerait un moyen de contestation des nominations par les hommes et les femmes politiques, comme nous le voyons aux États-Unis, et les nominations prendraient une coloration politique. Cela m'inquiète.

Je me préoccupe aussi de la notion d'examen public qu'a soulevée le député d'en face relativement à la responsabilité des juges. Les juges sont indépendants. Le pouvoir judiciaire est légitime, indépendant et essentiel. On ne se rend souvent pas compte que, parmi les trois pouvoirs du gouvernement, le judiciaire est celui qui est le plus tenu de rendre des comptes parce que les juges entendent toutes les causes et arguments en public. Leurs jugements doivent être raisonnés et détaillés, et ils peuvent faire l'objet d'un appel auprès d'au moins deux instances différentes. Les juges peuvent être

réprimandés pour leur conduite personnelle en vertu d'un processus détaillé devant le Conseil canadien de la magistrature et ensuite le ministre de la Justice après la tenue d'une enquête et, éventuellement, d'audiences qui peuvent publiques. Ils peuvent être révoqués, en dernière analyse, par la Chambre des communes et l'autre endroit.

Je ferais valoir au député d'en face que ce sont là des rôles appropriés pour les pouvoirs politique, législatif et exécutif dans ce système fondé sur la reddition de comptes qui est le nôtre. J'ose espérer que le député d'en face, en tant qu'ancien fonctionnaire judiciaire, en tant qu'ancien procureur plus exactement, comprend cela et protège et célèbre avec enthousiasme la qualité de la magistrature canadienne, qu'il reconnaît, je le sais. S'il y a des doutes quant à cette qualité, il doit, tout comme ceux d'entre nous qui ont comparu devant un tribunal, constamment les dissiper afin de ne pas perpétuer la fausse perception selon laquelle notre magistrature laisse à désirer. Elle est reconnue dans le monde entier. La jurisprudence des tribunaux canadiens est tout aussi respectée, sinon plus, que celle des autres pays.

Ma question est simple: si le député se préoccupe de la politisation du système de nomination, et du contrôle qu'exercent les politiciens sur les nominations comme c'est le cas aux États-Unis, outre ce qui vient d'être mentionné, quelles lacunes voudrait-il combler dans le processus de sélection des juges de la Cour suprême du Canada annoncé il y a six mois par le ministre de la Justice?

• (1245)

**M. Peter MacKay:** Monsieur le Président, je répondrai fort directement à mon collègue que l'élément manquant est celui d'une participation significative avant la prise de décision.

Le processus, je le reconnais à la décharge du ministre de la Justice, était nouveau. Il s'inspirait de certaines des recommandations du comité mais, selon moi, il n'allait pas assez loin du fait que la décision était déjà prise.

Je ne conteste pas ce que mon collègue a dit au sujet de la responsabilité non seulement des membres du barreau et des auxiliaires de la justice, mais aussi des parlementaires. Nous devons reconnaître à leur juste valeur les personnes talentueuses et exceptionnelles qui sont au service du Canada et qui nous servent à l'étranger, comme madame la juge Arbour.

Je ne suis pas prêt à aller aussi loin que le député, tout comme je n'irais pas jusqu'à défendre chacun des députés de la Chambre des communes, anciens ou actuels. Dans chaque profession, il y aura toujours des membres dont on sera moins fier, mais ce qui compte beaucoup, en réalité, c'est la confiance du public. Cela a beaucoup à voir avec la question de faire en sorte que la population canadienne ait le sentiment que les juges soient directement responsables de leurs actes et non pas indirectement par le biais des organisations professionnelles comme des associations d'avocats ou des conseils de la magistrature, au sein desquels ils ont certainement des comptes à rendre dans la mesure où il existe des processus de destitution; mais je reviens à la question principale.

Je ne dis pas que nous devrions élire les juges; je dis plutôt que des élus devraient jouer un rôle plus important, en exerçant leur pouvoir d'appréciation pour faire savoir ce qu'ils pensent des candidats à l'exécutif qui, au bout du compte, donnerait suite à leurs recommandations et prendrait des décisions en fonction des informations fournies.

*Les crédits*

Ce processus est d'autant plus important, comme l'a souligné mon collègue, que la population doit avoir davantage confiance dans les juges. Le public doit avoir davantage son mot à dire par l'entremise des élus, même si cela se déroulera sous la forme d'un interrogatoire direct à huis clos d'un candidat à la Cour suprême. Je n'y vois pas d'objection.

À mon avis, nombre de membres du barreau et de candidats éventuels seraient disposés à se soumettre à un interrogatoire. Pourquoi ne le seraient-ils pas? S'ils souhaitent obtenir ce poste, pourquoi ne seraient-ils pas prêts à le déclarer et à justifier leur candidature?

Ce n'est pas souiller la réputation des juges que de suggérer qu'ils devraient être traités comme n'importe quelle personne qui postule une fonction et qu'ils devraient se présenter devant une instance composée de parlementaires qui sont essentiellement leurs pairs pour dire: « Voici pourquoi je souhaite servir le public à ce titre. Voici mes titres et qualités. Voici les compétences que j'apporte à cette fonction. » Quel processus plus direct peut-on imaginer? Qu'est-ce qui saurait inspirer davantage confiance à la population que de savoir qu'il existe un tel examen ayant pour but non pas de dissuader ou d'embarrasser un candidat ou de le soumettre à une curiosité déplacée, mais de mieux respecter le Parlement du Canada, en définitive, en lui permettant de prendre part à une décision qui sera ultimement prise par le premier ministre, une fois qu'il aura consulté le ministre de la Justice et d'autres qui ont également un rôle important à jouer dans le processus de sélection.

**L'hon. Stephen Owen:** Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du député. Je me demande s'il pense, lorsqu'il parle de la méthode de sélection des juges à la Cour suprême du Canada, au processus spécial qui a été utilisé lors de la dernière élection ou au nouveau processus qui a été proposé il y a six mois, processus selon lequel les députés jouent un rôle direct, pas seulement après que la décision a été prise, mais en approuvant une liste de candidats recommandés. Ils sont autorisés à raccourcir la liste, par exemple en la ramenant de huit candidats à cinq, puis à trois. Ils jouent donc un rôle direct et préalable.

Je dois dire que je respecte l'avis, énoncé de façon posée et respectueuse, selon lequel les députés doivent s'abstenir, lors de cette approbation, de jeter de l'huile sur le feu en adressant des remarques, des commentaires ou des questions inappropriés à un candidat ou au ministre de la Justice. Comme j'ai déjà été avocat et que, depuis quatre ans, j'ai pu apprécier les traditions des palais de justice et du Parlement, leurs processus solennels, leurs règles et leurs conventions, je ne peux m'empêcher de réfléchir à ce qui se passe ici chaque jour à la Chambre. Honnêtement, si le député d'en face ou moi-même, en tant qu'auxiliaires de la justice, en tant qu'avocats, avions agi dans une salle de tribunal de la même façon que bon nombre de députés se conduisent chaque jour à la Chambre, nous aurions abouti derrière les barreaux.

Je doute fort que l'interrogatoire interrogation des candidats se déroulera avec solennité.

• (1250)

**M. Peter MacKay:** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue, particulièrement en ce qui concerne les attitudes intempestives et très partisans que nous voyons ici. Je préciserai cependant que tout au long de mon discours je n'ai pas suggéré que nous fassions cela dans l'atmosphère de cirque qui malheureusement règne pendant la période des questions et une partie du débat lui-même.

Encore une fois, comme dans le cas des associations d'avocats et de toutes les associations professionnelles, il incombe à leurs membres de hausser eux-mêmes leur norme au risque de subir les conséquences que mon collègue a mentionnées. Je conviens que dans un tribunal, le mépris affiché ici amènerait très souvent et très probablement les huissiers à emmener les avocats fautifs et à les incarcérer.

Notre sergent d'armes n'est pas habilité à nous expulser, sauf les rares fois où quelqu'un pourrait toucher la masse ou tenir des propos non parlementaires.

Le but principal est de rehausser et de redorer, pour ainsi dire, la réputation des juges afin que la population ait plus de confiance en eux.

Pour répondre à la suggestion de mon collègue, je crois que ce nouveau processus, qui n'a pas encore été mis en oeuvre, pourrait être un pas dans la bonne direction. J'espère que le ministre de la Justice n'écartera pas d'emblée la possibilité de tenir une séance à huis clos où des parlementaires pourraient interagir directement avec les juges candidats. Un comité devrait examiner cette option plus en profondeur. J'appuie donc en principe la motion, malgré les réserves que j'éprouve concernant la dénonciation d'un juge.

Encore une fois, je suis heureux de participer à un débat de cette nature et je suis fier du ton que nous avons maintenu tout au long du débat.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui comporte deux parties.

La première inquiète vivement le dernier intervenant du Parti conservateur et plus particulièrement le ministre de Justice, et elle les amène à se demander si nous ne franchissons pas la ligne de démarcation entre le pouvoir législatif, c'est-à-dire le Parlement, et le pouvoir judiciaire.

La deuxième partie de la motion vise simplement à établir, de manière préliminaire, un sous-comité de la justice; elle invite l'ensemble du Parlement à appuyer la création d'un sous-comité qui aurait pour mandat de faire des recommandations sur la procédure de nomination des juges dans notre pays, à la Cour supérieure, à la Cour d'appel, à la Cour suprême et à la Cour fédérale.

Je tiens à dire, d'emblée, que notre parti a décidé d'appuyer la motion.

Les préoccupations soulevées par le ministre de la Justice, notamment en ce qui concerne le fait de franchir la ligne de démarcation, sont un peu exagérées. Je reconnais l'importance de maintenir le cadre constitutionnel. À mon avis, n'importe quel avocat de notre pays en reconnaîtrait l'importance. Je crois que le Canadien moyen sait qu'il est important de maintenir l'indépendance entre les divers pouvoirs.

Je ne crois pas que la motion aille jusqu'à franchir cette ligne et à mettre en péril l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je pense que tous les députés ont parlé de l'immense respect que nous avons pour ce principe.

### *Les crédits*

Je ne pense pas que nous franchissions cette ligne parce que, à titre de députés, et cela inclut le ministre de la Justice, nous avons le devoir de garantir aux citoyens canadiens que, dans la procédure de nomination des juges, l'affiliation politique ou l'orientation idéologique des candidats n'est pas un facteur que l'on peut prendre en considération pour refuser à quelqu'un le droit de devenir juge. C'est pour cette raison que nous avons trouvé si inquiétantes les observations du juge Robert, au Québec.

À mon avis, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a été particulièrement ébranlé par la puissance des propos. Plus tôt ce matin, il a mentionné un certain nombre d'occasions où le juge Robert semble avoir répété clairement que, d'une certaine manière, un tenant de la souveraineté du Québec ne peut aspirer à être nommé juge au niveau fédéral.

Mon parti n'appuierait pas une telle position. Il n'est pas justifié, dans un pays où la Charte des droits et libertés reconnaît la liberté de parole et d'association, où la Cour suprême du Canada a reconnu qu'il existe dans la Constitution un droit implicite de fixer les modalités de la séparation d'une province, où les tribunaux sont constamment saisis de questions touchant à la souveraineté et aux droits des provinces, de refuser d'approuver la nomination d'un juge au motif qu'il manifeste, sur le plan idéologique, un penchant favorable à l'indépendance de la province de Québec.

C'est pour nous plus qu'une ligne d'action. C'est une obligation. Je crois qu'il nous incombe, en tant que députés, de dire aux Canadiens, et peut-être en particulier aux citoyens de la province de Québec compte tenu des circonstances, que le fait qu'une personne adhère à l'idéologie souverainiste n'est pas un obstacle à sa nomination à la magistrature.

• (1255)

Je pense que c'est le but visé par la motion. C'est assurément le but que mon parti et moi-même poursuivons en exprimant, et j'évite ici d'employer un terme trop fort, notre véritable inquiétude au sujet des commentaires du juge Robert.

Je parle peut-être un peu trop en juriste, quoique le ministre lui-même l'a fait, mais je veux dire plus précisément...

**Une voix:** C'est une maladie qui court dans cette profession.

**M. Joe Comartin:** Je ne tiens pas compte des commentaires négatifs et sarcastiques dont les membres du barreau font parfois l'objet de la part de profanes, y compris des membres de mon propre parti.

Le ministre a soulevé des préoccupations fondées lorsqu'il a dit qu'en dénonçant les propos du juge Robert, nous l'empêcherions de bénéficier d'un traitement équitable. Il a dit, avec raison, que la plainte a été formulée contre ces propos. Elle a été portée devant le Conseil de la magistrature du Québec, qui pourrait recommander que le juge Robert soit démis de ses fonctions. C'est difficilement concevable.

Je signale que cela ne s'est produit qu'une seule fois dans l'histoire de notre pays. En fait, la sanction n'a jamais été appliquée intégralement. Elle l'aurait probablement été. La Chambre n'a été saisie d'une mesure semblable qu'une seule fois dans l'histoire du pays. C'est pourquoi il est difficile de concevoir que cela puisse se produire. Si, toutefois, la chose devait se produire, en partie parce que nous aurions condamné les propos du juge Robert, nous aurions contribué à le juger d'avance. Je ne puis le concevoir.

Ce n'est pas mon intention. Même si j'ai déjà demandé que le Conseil de la magistrature recommande la destitution du juge Robert de ses fonctions dans la province de Québec, la position que j'adopte

aujourd'hui, c'est que le droit pour un souverainiste d'accéder aux fonctions de juge, qui est consacré dans la Constitution et en particulier dans la Charte des droits et libertés, n'a rien à voir avec la décision que je pourrais prendre au moment de participer au vote en tant de député de la Chambre.

Je ne pense pas que nous franchirons cette limite et même que nous nous en rapprocherons. Ce que nous disons, c'est que les Canadiens de tout le pays ont droit à leur opinion sur les questions politiques courantes, y compris sur le droit de la province de Québec de se séparer du Canada, une position qui ne met pas obstacle à leur candidature à un poste dans la magistrature.

J'appuie sans réserve la deuxième partie de la motion selon laquelle le Comité de la justice devrait étudier la question, je présume, présenter un rapport sur le fait de la province de Québec juges fédéraux devrait être traitée dans notre pays.

Comme d'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui l'ont signalé, nous avons participé l'été dernier à la nomination de deux juges de la Cour suprême du Canada. Bien que nous ayons finalement approuvé les nominations, nous avons formulé des critiques au sujet de la procédure de nomination. Le ministre a réagi en élaborant une procédure plus détaillée, au sujet de laquelle je garde quand même certaines réserves.

Avant de passer à la question de la procédure qui, selon moi, devrait être étudiée au comité, je tiens à répéter que notre susceptibilité est peut-être une réaction aux propos tenus par le ministre dans son intervention à la Chambre aujourd'hui.

Je pense que tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui savent que nos juges sont excellents, voire les meilleurs au monde. Je le dis avec une grande fierté. À mon avis, cela est imputable à la qualité de notre système d'enseignement du droit. La formation qu'il offre est plus poussée chez nous que dans beaucoup de pays étrangers. Je pense que les efforts de tous les partis politiques pour améliorer le plus possible l'impartialité du processus de nomination des juges contribue à leur excellence.

• (1300)

Cette division des pouvoirs, que l'on a toujours respectée depuis la Confédération, sauf à quelques rares exceptions, fait partie intégrante de notre système. C'est un modèle que je reconnais fièrement et auquel je suis favorable. Il est reconnu à l'échelle mondiale.

J'ajouterai ceci: comme je demeure à Windsor, tout près de Detroit et de l'État du Michigan, je suis très au courant des différences entre notre système et le système américain. Je suis conscient des différences sur le plan de la qualité des juges. Je suis à même de constater les différences entre les deux systèmes et leurs effets sur la qualité des juges.

*Les crédits*

La fierté que je tire de notre système et de l'excellence des juges qu'il forme ont aussi à voir, en partie, avec le fait que nous ne croyons pas qu'il est parfait. Il ne pourra jamais l'être. En fait, il arrive, comme en ce moment, que la partisanerie rattachée au processus de nomination fasse l'objet de critiques et de remarques cyniques. De la part du public entre autres. Nous sommes au courant des allégations issues de la Commission Gomery.

Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a parlé du journaliste d'enquête qui a examiné les nominations au Québec pour voir combien de candidats choisis avaient des liens avec le Parti libéral, en ce sens qu'ils avaient contribué à la caisse du Parti libéral avant d'être nommés.

Je peux dire en fonction de mon expérience dans ma collectivité, et c'est quelque peu cynique mais également bien réel, qu'un juriste d'allégeance libérale ne prend même pas la peine de poser sa candidature à un poste de juge même s'il a toutes les compétences voulues, lorsqu'un gouvernement conservateur est au pouvoir à Ottawa. De même, dans le cas inverse, la même chose s'applique. Je dois également ajouter qu'une personne d'allégeance néo-démocrate ne se donne jamais la peine de présenter sa candidature. C'est la réalité. C'est plutôt cynique, mais c'est quand même la réalité.

À la fin du processus l'année dernière, j'ai écrit au ministre et je lui ai dit que toute l'attention avait porté sur les nominations de juges à la Cour suprême, mais qu'en réalité, nous passions à côté de la question en mettant trop l'accent là-dessus. Les nominations à la Cour suprême sont, à de rares exceptions près, faites à partir d'un groupe de juges qui ont été déjà nommés à des tribunaux d'instances inférieures, généralement au niveau de la cour supérieure et parfois à des cours d'appel ou à la Cour fédérale.

Ainsi, si nous voulons vraiment éliminer toute partisanerie ou perception de partisanerie, nous devons nous pencher sur le cas des juges de première instance et voir comment ils sont nommés, comment les avocats accèdent à la magistrature à ce niveau. Jusqu'à cette semaine, le ministre n'avait pas répondu à la proposition. Il dit maintenant qu'il va lancer un processus d'examen.

Je dois dire que lorsqu'il est intervenu à la Chambre pour nous préciser comment le processus allait fonctionner, il est devenu tout à fait apparent pour moi qu'il avait mis à côté de la plaque. Il n'y avait pas de processus parlementaire. Le Comité de la justice de la Chambre des communes n'allait pas participer au processus. J'ai dit cela au ministre directement. Je pense qu'il prend la question en délibéré et de façon plus sérieuse maintenant.

Il est essentiel que les députés, les élus dans cette enceinte, participent à l'élaboration du processus pour que nous puissions éliminer toute partisanerie dans la mesure du possible et pour que nous puissions être à l'aise en fin de compte avec le processus. Ce ne sera possible que si nous participons à son élaboration.

• (1305)

J'invite le ministre à repenser le processus qu'il a proposé et à susciter la participation tant du Comité de la justice que des parlementaires dès le début du processus, contrairement à ce que prévoit le processus à deux étapes qu'il a proposé à la Chambre plus tôt cette semaine.

Quant à savoir ce que j'attends du comité si nous allons de l'avant de la manière proposée, c'est-à-dire avec la création d'un sous-comité de la justice, je m'attends à ce que nos députés examinent très soigneusement les modèles qu'utilisent les provinces pour la nomination des juges des cours provinciales.

Je reconnais que je suis un fervent admirateur du processus en vigueur en Ontario. J'ai examiné la situation dans plusieurs autres provinces. Je suis convaincu que le modèle ontarien est le meilleur, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que j'ai été pressenti avant que ce modèle ne soit mis en place et qu'honnêtement, j'ai été scandalisé par certaines des propositions qu'on m'a faites sur la façon de m'y prendre pour être nommé juge de la cour provinciale.

Je suis fier de dire que je n'ai pas donné suite à ces propositions et que je ne suis pas juge. Je suis député. Dans l'ensemble, c'est peut-être mieux comme ça.

Quoi qu'il en soit, les gens ne devraient pas être soumis à cette façon de faire. Je n'ai pas été le seul à qui c'est arrivé. Un de mes amis de London a vécu presque exactement la même chose que moi. Tous les deux, nous avons senti que le processus était inapproprié et pour ainsi dire scandaleux.

Je suis fier de dire que les choses ont changé en Ontario, et grâce à tous les gouvernements, même si je parlerai plus tard d'un gouvernement qui a tenté de faire du sabotage. C'est le gouvernement libéral de David Peterson qui a adopté le processus, lequel a été élaboré par le professeur Peter Russel, de Toronto. C'était un ardent défenseur du processus en question. Il avait mûrement réfléchi à la question et le processus qu'il avait élaboré fonctionnait très bien.

Nous avons gardé le même processus sous le gouvernement NPD qui a suivi le gouvernement Peterson. Quelques modifications ont été apportées. J'y reviendrai dans un instant. Le gouvernement conservateur de Harris a poursuivi dans la même veine.

Je veux faire part de deux éléments de notre expérience, et de l'expérience sous le gouvernement conservateur. Quand le NPD a pour la première fois pris le pouvoir en Ontario en 1990, le comité avait déjà proposé une demi-douzaine de candidats. Je le dis à l'intention du ministre, parce que je pense que nous avons le même problème au fédéral. Ces candidatures ne respectaient pas l'équilibre des genres, même si nous avions de bonnes raisons de croire qu'il aurait été possible de le faire — et nous l'avons fait subséquemment. Elles n'étaient pas, non plus, représentatives des diverses cultures et minorités visibles en Ontario, pas du tout.

Je répète, avec une certaine fierté, que notre gouvernement a rejeté ces nominations. Nous avons demandé qu'elles soient réexaminées. Nous nous sommes aussi penchés sur la composition du comité consultatif, puisqu'il représente le processus de présélection. Cette étude a révélé très clairement que le comité ne reflétait pas la composition culturelle de l'Ontario. En modifiant progressivement la composition du comité, à mesure que les mandats des membres se terminaient, nous avons obtenu un comité qui reflétait la société de la province. Depuis, je pense que nous avons un processus qui fonctionne très bien.

*Initiatives parlementaires*

Il est intéressant de remarquer que, sous le gouvernement conservateur de l'ancien premier ministre, M. Harris, nous avons presque atteint une crise constitutionnelle en Ontario relativement à la nomination des juges. M. Harris voulait nommer quelqu'un en particulier. Les membres du comité ont refusé. Ils avaient interviewé le candidat et l'avaient soumis à un processus de présélection détaillé, et avaient conclu qu'il n'était pas à la hauteur. Dans son entêtement, le premier ministre a refusé de nommer qui que ce soit. Le processus a été paralysé pendant presque 12 mois, jusqu'à ce que le premier ministre donne sa démission, mais le comité — et c'est tout à son honneur — a refusé de céder, fort de sa conviction que le candidat était inacceptable.

• (1310)

Je crois donc que la procédure qui est en place en Ontario est solide. Elle est excellente. Elle a modifié radicalement la composition de la magistrature ontarienne. Cette dernière est maintenant beaucoup plus représentative de l'ensemble de la société.

Je tiens à répéter au ministre que, à mon avis, le problème vient de la procédure actuellement en place. Au risque de paraître critiquer un sexe en particulier, je dirai que nos comités consultatifs sont encore trop associés au réseau des vieux copains. Je dois toutefois dire, et c'est tout à l'honneur du ministre, qu'une femme a été nommée pour la première fois dans ma collectivité il y a environ un mois. Je félicite le ministre d'avoir fait cette nomination, mais je dois aussi demander pourquoi celle-ci a tant tardé.

Plus de 50 p. 100 des étudiants dans les facultés de droit sont des femmes. C'est le cas depuis dix ans, ou presque. Les statistiques concernant les membres du barreau reflètent sensiblement la même situation. Quand on examine celles sur les membres de la magistrature, la situation est cependant très différente. On peut dire la même chose en ce qui concerne les minorités visibles et un certain nombre de nos communautés ethnoculturelles qui devraient être représentées au sein de la magistrature. Une telle représentation n'existe tout simplement pas. Je pense que c'est le mécanisme des comités consultatifs qui est à l'origine de cette situation et qu'il y a lieu de l'examiner de plus près.

Qui fait partie de pareil comité? Je dois dire au ministre qu'un trop grand nombre de ceux qui en font partie ont des liens avec le parti du ministre, le parti au pouvoir. Devrions-nous faire en sorte que la représentation au sein de ce comité soit plus diversifiée? Je pense évidemment que la réponse est oui, mais il y a un mécanisme en place. Voilà pourquoi nous appuyons la motion. À notre avis, il faudrait étudier la question, et il est à espérer que nous aurons un gouvernement en place qui acceptera les recommandations.

• (1315)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Comme il est 13 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux crédits.

[Français]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 6 juin 2005, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

[Traduction]

**M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude de la motion soient réputées mises aux voix et le vote par appel nominal réputé demandé et différé au mardi 7 juin à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le demandiez, je pense que vous auriez le consentement unanime pour que l'on considère qu'il soit maintenant 13 h 30.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Y a-t-il consentement unanime pour qu'il soit 13 h 30?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1320)

[Français]

### LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

**M. Christian Simard (Beauport—Limoulo, BQ)** propose que le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (bénéfices versés aux provinces), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en raison d'une question technique concernant ce projet de loi, c'est-à-dire la nécessité d'avoir une recommandation royale.

*Initiatives parlementaires*

À mon avis, le projet de loi C-363 exige une recommandation royale. En effet, ce projet de loi obligerait la Société canadienne d'hypothèques et de logement à verser aux provinces les surplus de son fonds de réserve. Une recommandation royale s'impose dans ce cas-ci pour deux raisons.

Premièrement, le transfert de fonds aux provinces constitue une nouvelle dépense. On pourrait faire valoir que les fonds réservés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne font pas partie des fonds du gouvernement et font exception à ce titre. Or, les bénéfices non répartis de la SCHL sont intégrés annuellement dans les comptes publics du gouvernement du Canada.

Selon le paragraphe 79(1) du Règlement, une recommandation royale est requise pour tout projet de loi comportant des affectations de crédits, et l'article 53 de la Loi constitutionnelle du Canada de 1867 est de la même teneur. L'interprétation courante de cet article inclurait tous les fonds sous le contrôle de la Couronne et de ses agents.

Aux termes du paragraphe 5(1) de la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL est mandataire de Sa Majesté. En prévoyant le versement d'une partie des bénéfices de la société aux provinces, le projet de loi affecte des deniers publics, c'est-à-dire des fonds qui, autrement, seraient imputés à son fonds de réserve ou au receveur général.

Deuxièmement, le président suppléant a indiqué, le 9 mai 2005, qu'il fallait une recommandation royale pour changer les fins auxquelles des crédits avaient été affectés, et je cite:

Comme le savent la plupart des honorables députés, les projets de loi qui entraînent des dépenses nouvelles ou supplémentaires pour un objet distinct doivent être recommandés par la Couronne. La recommandation royale est également nécessaire lorsqu'un projet de loi modifie l'affectation des deniers publics « dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues » dans le projet de loi. Ce que cela veut dire, c'est que la recommandation royale est nécessaire non seulement dans les cas où de l'argent est affecté, mais également lorsque l'autorisation de dépenser à une fin particulière est modifiée de façon significative.

Or, un paiement aux provinces constitue, de toute évidence, une fin qui n'est pas prévue dans la loi originale, aux termes de laquelle les surplus sont conservés par le Canada.

Pour ces deux raisons, je conclus — et j'espère que vous en conclurez de même, monsieur le Président — que ce projet de loi exige une recommandation royale. J'espère que la présidence examinera attentivement ces éléments.

**M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ):** Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre l'interprétation, qui est faite ici, de la nécessité d'avoir la sanction royale dans le cas qui nous occupe. Il ne s'agit aucunement de crédits supplémentaires. On parle donc d'affecter des crédits actuels, des réserves de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce transfert aux provinces se fait exactement dans la même mission —, donc pour les mêmes activités que la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En fait, c'est comme si l'on déluguait des sommes existantes —, par conséquent, pas de crédits supplémentaires. En ce qui concerne ces sommes dans la réserve de la SCHL, selon Marleau-Montpetit, à la page 655 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, il est dit que:

Un amendement est donc irrecevable lorsqu'il entraîne une imputation sur le Trésor.

Dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas d'une imputation sur le Trésor, mais de crédits existant à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui sont répartis entre les provinces pour des missions identiques à celles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

D'ailleurs, ladite société a des ententes de ce type avec les provinces en ce qui concerne le logement abordable et utilise des ententes similaires. On ne parle donc pas de nouveaux crédits ni de nouvelles activités, parce qu'il s'agit des mêmes activités que celles prévues par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On dit simplement qu'en vertu du projet de loi C-363, ces crédits supplémentaires seraient utilisés par les provinces, donc répartis entre elles. Ils seraient donc répartis selon leur population à des fins qui sont celles de la mission de la SCHL. C'est simplement le mandataire qui change. Il n'y a pas de crédits supplémentaires. C'est le même type d'activités. L'argent va simplement aux provinces et territoires qui réalisent, comme une délégation, les activités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Reportons-nous à la page 655 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* de Marleau et Montpetit. Je suis convaincu, monsieur le Président, que vous en arriverez aux mêmes conclusions. En effet, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a généré d'énormes surplus. Ceux-ci seraient utilisés par les provinces à des fins de logement social pour améliorer l'accès à l'habitation pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois, des Canadiens et des Canadiennes. Une recommandation royale n'est pas nécessaire en ce moment — pas de crédits supplémentaires, pas d'argent au Trésor et pas de nouvelles activités.

• (1325)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je remercie les deux députés de leur intervention. La présidence va prendre cela en compte, et la décision concernant cette question sera rendue avant la deuxième heure de débat.

\* \* \*

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉBAT EXPLORATOIRE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis concernant le vote par appel nominal demandé plus tôt aujourd'hui sur la motion prévoyant la tenue d'un débat exploratoire, conformément à l'article 53.1 du Règlement, le 7 juin. Vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de l'adoption de la motion.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

## LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (bénéfices versés aux provinces), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ):** Monsieur le Président, on a mis, un peu, la charrue avant les boeufs, lorsqu'on expliquait pourquoi que ce projet de loi C-363 ne nécessitait pas la recommandation royale. Vous allez maintenant me permettre de prendre quelques instants pour vous expliquer la teneur, l'origine et l'objectif que poursuit ce projet de loi.

### *Initiatives parlementaires*

Avant tout, il faut savoir que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une société de la Couronne, a accumulé, ces dernières années, des surplus énormes. Ces surplus accumulés ne font pas partie de sa mission propre. Ils sont d'une importance telle qu'il faut agir. En effet, la mission de la SCHL n'est pas respectée. On ne cherche pas à loger les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises en leur donnant de bonnes conditions d'accès à la propriété. On ne les aide pas en accumulant des surplus qui atteignent, à l'heure actuelle, plus de 3,4 milliards de dollars.

Il est important de connaître les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement que je vais vous citer. En 1997, de mémoire, ces surplus accumulés étaient de 32 millions de dollars. En 2001, les avoirs de la SCHL atteignaient déjà 1,265 milliard de dollars; en 2002: 1,809 milliard de dollars; en 2003: 2,476 milliards de dollars; en 2004: 3,342 milliards de dollars. Il est aussi important de noter qu'en 2008, ces surplus atteindront 7 milliards de dollars si rien n'est fait. Cela représente plus de 1 milliard de dollars par année.

Ce sont des surplus énormes. Il est important aussi de savoir ce que représentent les surplus actuels de 3,4 milliards de dollars. Pour que les gens comprennent concrètement ce que cela veut dire, on aurait pu bâtir 60 000 nouveaux logements et ainsi loger 60 000 familles. Il est question ici d'un calcul de 50 000 \$ de subvention par logement.

Au lieu de faire cela, on a accumulé des surplus. On n'a pas changé les programmes, ni diminué les frais pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. On a donc accumulé des surplus qui, selon nous, sont immoraux et scandaleux.

On a caché des surplus énormes dans des fondations et dans les réserves du budget général du gouvernement, et ce, en contravention avec l'esprit, la lettre et, finalement, avec la justice naturelle qui a créé cette Société canadienne d'hypothèques et de logement en voulant venir en aide à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Ce projet de loi vise principalement à nécessiter un débat sur les surplus cachés un peu partout par le gouvernement. Ces surplus se font au dépend de la satisfaction des besoins essentiels des gens.

Qu'auraient pu faire le gouvernement et la Société canadienne d'hypothèques et de logement avec de pareils surplus au fil des années? Ils auraient pu faire beaucoup de choses.

J'ai vécu dans un monde des coopératives d'habitation. Il faut savoir que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, par exemple, a sous-investi pendant très longtemps dans ce domaine. En fait, elle a arrêté d'investir entre 1993 et 2002. Avant 1993, elle a aussi appliqué, dans certains endroits, des critères de modestie qui font qu'on a rénové avec très peu d'argent un parc immobilier important.

Seulement pour le Québec, il y a eu un manque à gagner dans les investissements faits de 555 millions de dollars. Le parc actuellement financé par la SCHL aurait besoin de rénovations pour ce montant. On n'a pas investi dans ce projet.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a généré ces 3,4 milliards de dollars de toutes sortes de façons, par exemple, en facturant trop cher ceux qui prennent une assurance hypothécaire pour l'achat d'une maison. Je crois que les gens savent que si vous achetez une maison de 100 000 \$ et que vous n'avez pas les 25 000 \$ de dépôt initial, vous devez garantir votre prêt à la SCHL. Ces frais sont dispendieux et extrêmement profitables pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

● (1330)

Celle-ci agit ni plus ni moins comme une banque — non pas une banque coopérative ou à mission sociale, mais une vraie banque.

Il est important de savoir que la SCHL a généré des surplus de 3,4 milliards de dollars même dans sa gestion des programmes sociaux. Le gouvernement lui a confié de l'argent pour réaliser des programmes en logement social, et comme les taux d'intérêts ont diminué, la SCHL a encaissé la différence entre les taux convenus dans les programmes et les taux réels. Ce faisant, elle a fait beaucoup d'argent dans la gestion des programmes sociaux.

C'est d'autant plus odieux que lorsqu'une coopérative d'habitation est en difficulté, la Société canadienne d'hypothèques et de logement lui enlève toute autonomie. En effet, la SCHL ne lui garantit que des prêts de second hypothèque à des taux peu avantageux et à des conditions qui lui enlèvent toute autonomie. Pour ce faire, il faut que la coopérative d'habitation soit littéralement acculée à la faillite. Elle est obligée de rajuster tous les loyers de ses logements au prix du marché et elle perd systématiquement l'aide de second recours, soit les suppléments au loyer.

Donc, dans l'application de ses programmes, la Société canadienne d'hypothèques et de logement est une banque inhumaine. J'en veux pour preuve le traitement réservé aux coopératives et aux organismes à but non lucratif qui n'ont plus d'argent pour aider les plus démunis de leurs membres. S'ils doivent réinvestir pour rénover leurs logements à la suite d'un sous-investissement, ils sont aux prises avec des conditions détestables, exécrables et profitables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Malheureusement, la SCHL a failli dans sa mission. Elle a préféré cumuler des surplus odieux de 3,4 milliards de dollars à l'heure actuelle, et, si rien n'est fait, ces surplus seront de 7 milliards de dollars en 2008. Rien n'indique qu'elle utilisera ces fonds pour améliorer la situation de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes et des Québécoises et Québécois en matière d'habitation.

Un signal important est donné. Le projet de loi C-363 prévoit — et c'est important de le faire — mettre en actif toute somme excédant une certaine limite raisonnable, laquelle a été fixée à environ 1 milliard de dollars aux fins de ce projet de loi. En fait, il s'agit plus précisément de 0,5 p. 100 de l'ensemble de son portefeuille. Aujourd'hui, selon les chiffres disponibles, cela signifie un peu plus de 1 milliard de dollars. Ce projet de loi permettrait toujours à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de maintenir un fonds de réserve annuel de 100 millions de dollars. Comprenons-nous bien: sur les 3,4 milliards de dollars, elle pourrait en garder 1 milliard pour les imprévus, par exemple en cas de pertes majeures.

En fait, rien ne l'oblige à dégager des surplus. Pendant des années, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne faisait aucun surplus; elle ne faisait que remplir son mandat. Cependant, on lui permettrait de conserver une réserve de 1 milliard de dollars, ou 0,5 p. 100 de son portefeuille, ce qui est très suffisant. Qui plus est, la Société canadienne d'hypothèques et de logement paie des droits au gouvernement chaque année — l'année passée, c'était 21 millions de dollars — pour faire garantir ses pertes par l'ensemble du gouvernement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement n'avait ni plus ni moins qu'une double assurance: elle maintenait une réserve énorme en cas de pertes, quoiqu'il soit impossible de faire des pertes de cette ampleur, et, en plus, elle payait au gouvernement un montant de 21 milliards de dollars pour que ce dernier l'assure en cas de pertes. C'est une double assurance, les paiements se font en double, ce qui laisse place à une accumulation complètement scandaleuse de surplus.

Par l'intermédiaire du projet de loi C-363, nous envoyons un signal à la Société canadienne d'hypothèques et de logement lui suggérant de conserver 1 milliard de dollars. Ce qu'elle n'a pas dépensé démontre qu'elle n'a pas la compétence de le dépenser; elle doit donc l'envoyer aux provinces et aux territoires, au prorata. D'ailleurs, à la suggestion de ma collègue la leader du NPD, j'apporterai une modification au projet de loi afin qu'on y lise « provinces et territoires ». Nous le ferons en comité, si ce projet de loi est adopté à l'étape de la deuxième lecture. J'invite tous les députés à voter en ce sens, afin que nous puissions en débattre à fond et l'améliorer en comité. Nous pourrions également y apporter une autre petite correction technique; en anglais, il manque le mot « *provide* ».

Le signal est clair: la SCHL peut maintenir une réserve plus que raisonnable de 1 milliard de dollars, mais elle ne peut pas accumuler des profits aux dépens de sa mission. Les provinces et les territoires présentent des besoins énormes. Le logement est leur responsabilité première.

• (1335)

Si elle n'a pas respecté sa mission, il est important qu'au moment où on se parle, tout ce qui excède le milliard de dollars — on parle d'environ 2,4 milliards, soit 500 millions pour le Québec, plus pour l'Ontario et le reste au prorata des populations des provinces et des territoires — soit laissé à la juridiction de ceux-ci. Cet argent est nécessaire. Ces juridictions et ces compétences savent quoi faire et elles le feront. Cela n'empêche pas la Société canadienne d'hypothèques et de logement de corriger par la suite ces états de faits et elle pourrait présenter des budgets équilibrés.

Le milliard de dollars que l'on prévoit faire par année, en 2006 et en 2007, et pratiquement un autre 1 milliard de dollars en 2005, pourraient être utilisés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'investir dans le logement social et aider les coopératives d'habitation.

Hier, une question a été posée au ministre du Travail et du Logement — j'allais dire une question dirigée, on dit souvent une question plantée — par un de ses collègues. Il disait qu'il s'occupait des coopératives d'habitation, pas comme le Bloc québécois. Il essayait de faire, ce qui s'appelle chez nous une *cheap shot*, en tentant de me diminuer. J'ai travaillé toute ma vie dans le domaine des coopératives d'habitations.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement pourrait très bien, avec les sommes qui vont rester, les utiliser afin d'équilibrer son budget. Il faudrait investir dans les coopératives d'habitation et des organismes à but non lucratifs et aussi diminuer les taux d'intérêts que la Société canadienne d'hypothèques impose aux propriétaires. D'ailleurs, elle pourrait également investir auprès des sans-abri. Le programme IPAC, qui vient en aide aux sans-abri, se termine en 2006. Avec les sommes qu'il lui reste, elle pourrait très bien les utiliser pour reconduire ce programme si le gouvernement cherche de l'argent.

Il est très important de le dire: si par un froid calcul — ce sont les propos du premier ministre —, il a accepté de s'entendre avec le Nouveau Parti démocratique par l'entremise du projet de loi C-48 et non par conviction, ni par principe, ni parce que cela faisait partie du premier budget, qu'il décide d'ici un an ou deux d'investir dans le logement social pour 1,6 milliard de dollars, on pourrait dire que peut-être, par conviction ou par principe, il aurait pu, depuis quelques années, utiliser le surplus de la SCHL afin de remplir sa mission et donner de bons logements.

### Initiatives parlementaires

Actuellement, il y a 1,7 million de Canadiens et de Canadiennes à travers le Québec et toutes les provinces qui n'ont pas de bonnes conditions de logement. Ils payent trop cher pour se loger. Cela est en hausse depuis le rapport qu'avait fait l'actuel ministre du Travail en 1990, avec l'actuel premier ministre. Cela est en hausse de 400 000. À l'époque, c'était de l'ordre de 1,3 million de ménages; maintenant, on parle de 1,7 million de ménages.

On nous dit que l'on fera quelque chose plus tard, parce qu'on nous a obligé de le faire par froid calcul. On peut faire quelque chose maintenant. Par ce projet de loi, je propose que l'on fasse quelque chose maintenant.

Si ce gouvernement n'est pas capable, n'a pas l'intégrité, n'a pas la moralité de bien dépenser l'argent, s'il préfère cumuler, sur le dos des démunis, des milliards de dollars qui auraient pu permettre de construire 60 000 nouveaux logements, s'il fait trop chaud, s'il ne sait pas gérer, qu'il se retire de la cuisine. Qu'il présente ces surplus, ou une bonne partie de ces surplus, aux provinces qui sauront comment les utiliser.

Le projet de loi prévoit que ces sommes seraient utilisées pour le logement social, pour aider l'ensemble des Canadiens et des Québécois à se trouver un logement et pour améliorer leurs conditions d'habitation. C'est cela que prévoit le projet de loi. Cela se ferait. C'est un signal politique important. On ne peut cumuler des surplus immoraux sans débats publics, sans en parler à la Chambre et sans rien faire. On ne peut maintenir des gens dans de mauvaises conditions de logement impunément.

J'invite aussi le Parti conservateur à appuyer ce projet de loi. D'une certaine façon, c'est aussi un projet de loi conservateur, en ce sens qu'il dit au gouvernement de mieux gérer les sommes et de ne pas les dépenser. Quand on a un surplus de 3,4 milliards de dollars, à l'interne, on a tendance à le dépenser moins bien.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a servi de paravent dans le scandale des commandites. Des contrats de plus de 2 millions de dollars à des firmes de publicités n'ont pas été gérés par elle, mais avec son argent, sans quelle n'ait aucun contrôle. Donc, à l'interne, il y a une tendance à mal gérer les choses et à oublier ses fonctions premières. Il est inefficace et inefficent de permettre à une société d'État d'accumuler des surplus odieux qui sont loin de sa mission.

• (1340)

J'invite les députés conservateurs qui se sont prononcés contre le déséquilibre fiscal à appuyer cet important projet de loi qui respecte les compétences des provinces. Ainsi, nous pourrions ensemble l'améliorer en comité et le bonifier, si nécessaire. Comme je l'ai dit à la leader du NPD et au porte-parole du Parti conservateur, je suis disposé à l'améliorer après l'étape de la deuxième lecture.

Débattons enfin, dans ce pays, de l'importance des surplus. C'est ce que j'invite mes collègues à faire.

**M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, il est toujours triste d'entendre un tel discours qui nous résume brièvement mais avec beaucoup d'éloquence 10 ans de retrait du gouvernement fédéral de ces domaines, donc 10 ans de mauvaise gestion.

J'aimerais mieux comprendre une chose. Même en l'absence d'un projet de loi tel que le projet de loi C-363, le gouvernement aurait-il pu utiliser les sommes disponibles correspondant aux surplus de la SCHL pour combler ces besoins criants dans le domaine du logement social, entre autres, et dans d'autres domaines parallèles?

*Initiatives parlementaires*

**M. Christian Simard:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier de sa question. Effectivement, le gouvernement aurait pu agir ainsi.

L'actuel premier ministre, alors qu'il était ministre des Finances, a cessé tout nouvel investissement dans le logement social, se contentant d'allouer les budgets pour répondre aux engagements pris précédemment. Ainsi, jusqu'en 2002, aucune nouvelle somme n'a été versée. Même en 2002, lorsque le gouvernement fédéral a commencé à réinvestir, ce n'était plus sous la responsabilité du ministre des Finances, qui est actuellement premier ministre. Son insensibilité à l'égard du logement social et coopératif est légendaire dans le milieu.

En même temps qu'on répondait à ces engagements, il y a eu accumulation de surplus. Ainsi, on ne répond pas aux besoins essentiels des gens, ce qui a une incidence directe sur le quotidien des gens. Je connais, à Québec et à Montréal, des coopératives d'habitation qui ont dû céder des immeubles au secteur privé ou encore les abandonner, parce qu'elles n'avaient pas l'argent pour les rénover et que les conditions offertes par la SCHL étaient impossibles. Des gens vivaient littéralement dans des logements sociaux devenus des taudis. Je pourrais même donner des adresses. Je pourrais inviter le ministre et les députés de l'autre parti à venir visiter ces logements.

En même temps qu'on laissait crever des projets sociaux de logement, on laissait des gens dans des conditions inacceptables. J'ai vu des logements où l'eau passait à travers les luminaires; c'était extrêmement dangereux. La Ville de Québec devait faire des recommandations de fermeture dans une coopérative d'habitation, non pas parce que c'était mal géré, mais parce que la SCHL n'avait pas fait des investissements suffisants au départ.

Donc, en réponse à la question du député de Portneuf—Jacques-Cartier, il est clair que le gouvernement aurait pu utiliser ces surplus pour respecter la mission de la SCHL. Cela n'a pas été fait. Maintenant, on en arrive à faire du chantage électoral avec le projet de loi C-48: si on veut de l'argent, on doit voter en faveur du budget, alors que 3,24 milliards de dollars sont cachés dans les coffres de la SCHL. Nous demandons au gouvernement de retirer cet argent des coffres grâce au projet de loi C-363 et de l'envoyer aux provinces, lesquelles feront le travail et seront mieux en mesure de répondre aux besoins des gens. Si le gouvernement fédéral en est incapable, qu'il sorte de la cuisine.

• (1345)

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue de Beauport—Limoilou de sa précieuse intervention et de ses précieuses informations. Je lui poserai la question suivante.

On réalise que le budget consacré par le fédéral au logement social ou au logement abordable est confié à une société d'État, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Dans les circonstances, si l'on devait maintenir l'administration actuelle, y compris les réserves inappropriées, ne serait-il pas plus convenable de transférer le tout au Québec et aux provinces? Ceux-ci sont déjà disposés, particulièrement le Québec, à assumer l'entière responsabilité en ce qui concerne le logement social.

**M. Christian Simard:** Monsieur le Président, actuellement, des négociations sont en cours et elles ont commencé en 1997. On sait que lorsqu'on veut avoir quelque chose au Québec, cela prend généralement une dizaine d'années et peut-être plus pour l'obtenir. Dans ce cas-ci, cela va probablement dépasser les 10 ans.

Pour la gestion du logement social, on parle de transferts avec pleine compensation financière. Tous les groupes coopératifs et les organismes à but non lucratif le demandent. Étant donné que ce transfert n'est pas fait, cela n'est pas sans conséquence.

Il n'y a pas eu de transfert, mais en même temps, la Société canadienne d'hypothèques et de logement émet des directives pour que les coopératives d'habitation n'aient pas droit aux subventions municipales, car elle dit qu'elles les subventionne déjà. Je vais être très bref sur ce sujet.

Donc, oui, il faudrait qu'il y ait transfert du parc de logement social avec pleine compensation. Un jour, il sera intéressant que les provinces reprennent l'entière responsabilité. Cependant, actuellement, ce jour-là n'est pas venu. Nous pensons que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut fonctionner, mais elle doit être amincie parce qu'elle ne peut pas fonctionner avec des surplus immoraux sans agir concrètement pour le logement. C'est le but du projet de loi.

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député d'en face. Tout d'abord, je ne voulais pas faire un recours au Règlement plus tôt, mais j'en profite, dans le cadre du débat, pour indiquer que, selon moi, il s'agit ici d'une nouvelle dépense à faire par la Couronne. Il s'agit de prendre des fonds d'une agence du gouvernement du Canada pour les distribuer aux provinces. Dans mon esprit, il n'y a pas de doute que cela implique une dépense. Le député d'en face nous fait valoir qu'il ne s'agit pas de nouveaux programmes. Cela n'a rien à voir avec le dossier, comme vous le savez.

Je donne un exemple. Si je présente un projet de loi d'initiative parlementaire qui nécessite l'embauche de 100 inspecteurs à Agriculture Canada pour inspecter un aliment quelconque qui ne l'était pas auparavant, le problème n'est peut-être pas au niveau de l'embauche d'inspecteurs là où il n'y en avait pas, mais il s'agit d'en embaucher un nombre supplémentaire. C'est donc une dépense supplémentaire, même si cela se fait sous l'égide du même regroupement que jadis.

L'argument de l'honorable député est qu'il ne s'agit pas de nouveaux programmes, qu'il s'agit tout simplement de prendre des fonds dans les coffres du gouvernement du Canada et les verser aux provinces. Toutefois, cela constitue bien sûr une dépense par la Couronne. Qu'il s'agisse d'un même programme, d'un ancien ou d'un nouveau programme, cela nécessite à mon avis une recommandation royale, car c'est une nouvelle dépense.

Les critères sont différents lorsqu'il s'agit de réduire les revenus. Par exemple, si le projet de loi visait à réduire des primes ou quelque chose comme cela, je reconnais que ce ne sont pas toujours les mêmes critères. Ici, en Chambre, on a eu par exemple des projets de loi d'initiative parlementaire, que je n'ai pas toujours aimé d'ailleurs, visant à réduire le taux d'imposition pour certaines personnes. Le Président a déclaré que cela était conforme au Règlement. Cela réduisait l'entrée des fonds au gouvernement, mais ne touchait pas à la sortie de fonds. Ce ne sont pas les mêmes critères.

En tout cas, un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes aspirent à devenir propriétaires d'un logement. Sans l'assurance-prêt hypothécaire, beaucoup ne pourraient s'offrir une maison, même s'ils avaient les moyens d'effectuer les mensualités hypothécaires requises. C'est ainsi parce que beaucoup de familles éprouveraient des difficultés à économiser le montant de la mise de fonds nécessaire à l'obtention d'un prêt ordinaire. La mise de fonds est toujours le problème pour démarrer, surtout pour les jeunes et pour des gens avec des enfants.

Grâce à son assurance de prêts hypothécaires, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL, a aidé des millions de Canadiens et de Canadiennes à financer l'achat de leur logement avec une mise de fonds d'à peine 5 p. 100 et des taux d'intérêt comparables à ceux offerts aux acheteurs versant une mise de fonds de 25 p. 100 et plus.

Je soupçonne que la plupart d'entre nous en cette Chambre avons, à un moment donné, bénéficié de l'assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il est facile de dire aujourd'hui que la SCHL a des fonds de réserve qui sont plus élevés qu'autrefois grâce à la saine gestion de l'État, du premier ministre et du gouvernement actuels. Cela ne veut pas dire pour autant que nous devrions réduire le niveau de prudence avec laquelle nous avons bien géré les deniers de l'État.

• (1350)

[Traduction]

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a approuvé plus de 650 000 demandes d'assurance hypothécaire l'année dernière. Dans certains cas, l'assurance de prêt hypothécaire de la SCHL a permis à des individus ou à des familles d'acheter leur maison plus tôt que prévu, ce qui leur a donné un bon départ vers la stabilité financière.

Il ne fait aucun doute que plus les gens deviennent propriétaires tôt dans la vie, à condition bien sûr qu'ils fassent leurs versements mensuels, plus ils se débarrassent de leurs paiements hypothécaires tôt dans la vie. Posséder une maison libre d'hypothèque donne aux gens la stabilité qu'ils recherchent en devenant propriétaires.

Dans d'autres cas, la SCHL a facilité l'accès à la propriété à d'innombrables canadiens qui, autrement, auraient été incapables d'acheter une maison. Pour d'autres encore, elle a joué un rôle déterminant en augmentant la disponibilité de logements locatifs abordables ou le nombre de lits disponibles dans les foyers pour personnes âgées, les maisons de retraite ou les refuges dans tout le pays, y compris dans la circonscription que j'ai l'honneur et le privilège de représenter.

Au fil des ans, les programmes d'assurance hypothécaire de la SCHL ont évolué afin de satisfaire les besoins de l'industrie du logement et ceux des Canadiens, qui continuent de changer.

Alors que ses investissements dans de solides outils de gestion des risques et ses procédés efficaces en termes de coûts ont entraîné un excellent rendement financier, la SCHL a constamment et proactivement baissé sa prime d'assurance afin d'aider le plus grand nombre possible de Canadiens à réaliser leur rêve d'être propriétaire.

Par exemple, en avril dernier, la SCHL a baissé sa prime d'assurance hypothécaire pour les propriétaires pour la deuxième fois en deux ans. Elle offre aux acheteurs d'une première maison qui font un versement initial de 5 p. 100 un rabais total de 30 p. 100 sur leur prime d'assurance hypothécaire, par rapport aux primes d'il y a à peine deux ans.

### *Initiatives parlementaires*

Je ne peux parler au nom des autres députés, mais j'aimerais bien que mes primes d'assurances automobile et habitation soient inférieures de 30 p. 100 à ce qu'elles étaient il y a deux ans.

Si la SCHL est en mesure d'offrir de telles réductions aux Canadiens qui ont des prêts hypothécaires, c'est qu'elle a été bien gérée, et que ses dirigeants ont fait preuve de prudence.

Au même moment, la SCHL offre une réduction supplémentaire de 15 p. 100 sur les primes des logements locatifs abordables construits grâce au Centre du partenariat de la SCHL. Elle offre également une exonération complète des primes des projets de logements locatifs financés par l'entremise des initiatives fédérales de logement abordable, qui ont été conçues afin de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

• (1355)

[Français]

Pour stimuler la production de logements locatifs abordables, la SCHL a par ailleurs apporté plusieurs assouplissements à l'assurance hypothécaire pour immeubles locatifs, au cours des derniers mois, en autorisant entre autres l'octroi de prêts à valeur élevée dans ce segment; en réduisant les primes d'assurance hypothécaire pour les immeubles locatifs et en accordant plus de latitude aux emprunteurs par rapport aux flux de trésorerie, aux avances consenties et aux conditions de remboursement.

Pour permettre à davantage de Canadiens et de Canadiennes d'obtenir du crédit hypothécaire à l'habitation, la SCHL continue d'améliorer ses lignes de conduite et de mettre au point de nouveaux produits d'assurance hypothécaire. Au cours des dernières années, elle a lancé l'assurance pour les prêts de refinancement à rapport prêt-valeur élevé consentis à des propriétaires occupants, et pour les marges de crédit garanties par une hypothèque, en vue d'accorder aux Canadiens et Canadiennes davantage de souplesse pour gérer leurs finances.

Dans le but d'aider un plus grand nombre d'acheteurs, elle a en outre lancé un nouveau produit, élargissant ainsi les sources de fonds autorisées pour constituer le versement initial. La SCHL a par ailleurs amélioré ses politiques pour permettre aux travailleurs et travailleuses canadiens autonomes et aux personnes achetant une habitation secondaire d'obtenir plus facilement qu'auparavant des prêts hypothécaires assortis d'un rapport prêt-valeur élevé.

[Traduction]

La SCHL a une feuille de route impressionnante pour ce qui est de rendre le logement plus abordable et plus accessible à tous les Canadiens dans toutes les régions. Comme les députés le savent, le marché du logement au Canada est très vigoureux depuis quelques années grâce aux bonnes politiques financières et à la bonne gestion gouvernementale du premier ministre. C'est pourquoi nous devrions rejeter le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis, à moins, bien entendu, que le Président ne le juge irrecevable à l'étape de la troisième lecture, ce qui, selon moi, risque de se produire.

**M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-363. Je suis toujours content d'être à la Chambre en même temps que le député de Glengarry—Prescott—Russell, du fait qu'il est un présentateur hors-pair. Il ne rate jamais l'occasion de faire rejaillir sur son gouvernement les bons résultats de personnes ou d'entités qui, en réalité, sont indépendantes du gouvernement.

*Initiatives parlementaires*

Je dois féliciter la direction de la SCHL qui a su faire fonctionner cet organisme en dépit de la mauvaise gestion du gouvernement. La SCHL mérite les fleurs et le gouvernement libéral du Canada mérite le pot. On peut en dire autant de bon nombre d'administrations du Canada, à l'échelle tant provinciale que municipale, qui réussissent à pratiquer une gestion financière saine et responsable en dépit de la mauvaise gestion du gouvernement du Canada.

Malgré les nobles intentions dont s'inspire le projet de loi C-363, qui modifierait la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour ce qui est de la distribution des bénéficiaires excédentaires de son fonds d'assurance, mon parti ne peut y accorder son appui étant donné que nous estimons que la SCHL est mal avisée de se lancer dans le marché du logement social. Nous ne croyons pas que la SCHL devrait orienter son excédent financier vers le marché du logement social étant donné que cela fera abstraction de toute la planification effectuée par les ministères qui ont la responsabilité du logement social. La mesure permettrait à la SCHL de transférer ses excédents financiers à des programmes de logement social sans obtenir l'aval du Parlement.

Je ne crois pas qu'il convient de répondre aux besoins en matière de logement social à partir de bénéficiaires dégagés par la SCHL, surtout s'ils découlent des droits d'assurance de la société. Les sommes affectées aux diverses catégories de logement social doivent provenir de budgets fédéraux et être affectées par le Parlement. Ainsi les parlementaires sont-ils en mesure d'approuver les dépenses par vote au lieu qu'elles ne soient faites en fonction d'une exigence légale. Évidemment, le fonds hypothécaire doit être administré selon des normes commerciales rigoureuses et conformément aux meilleures pratiques actuarielles et les primes doivent être établies en conséquence.

Mon collègue a fait valoir de très bons arguments, l'un étant que la SCHL a réduit sa prime d'assurance hypothécaire de 30 p. 100 il y a environ deux ans, et sa prime pour les immeubles locatifs de 15 p. 100. C'est une bonne chose. Le fonds d'assurance de la SCHL est ainsi administré avec prudence; on remet l'excédent aux utilisateurs, c'est-à-dire les personnes qui ont recours à la SCHL pour acheter une maison sans mise de fonds, ou avec une mise de fonds minimale, ce qu'elles ne pourraient pas faire normalement.

C'est un drôle de hasard que j'aborde ce sujet aujourd'hui, car mon fils et sa nouvelle épouse viennent de s'acheter leur première maison à Calgary. Sans la SCHL et les arrangements qu'elle propose, ils n'auraient pas pu acheter leur maison. Vive la SCHL.

● (1400)

Je vais faire quelques comparaisons. Les responsables de l'assurance-emploi, et le gouvernement, devraient suivre l'exemple de la SCHL pour ce qui est d'utiliser l'excédent afin de réduire les primes. Le gouvernement devrait en tirer une leçon. Si seulement il saisissait que c'est la voie à suivre, il pourrait réduire les cotisations à l'assurance-emploi versées par les employeurs et les employés, et les amener à un niveau qui corresponde au montant nécessaire pour soutenir le programme d'assurance-emploi tout en maintenant un fonds de réserve pour les périodes difficiles.

Mais ce n'est pas l'approche que le gouvernement a adoptée. Ces 12 dernières années, son refus de réduire les cotisations à l'assurance-emploi lui a permis d'accumuler un excédent de quelque 40 milliards de dollars, qu'il n'a pas remis aux cotisants. Ces 40 milliards de dollars ont disparu dans les recettes générales du gouvernement libéral.

Malgré les demandes de chaque parti de la Chambre ainsi que des travailleurs et des employeurs de partout au pays, le gouvernement

maintient un taux de cotisation anormalement élevé. Il continue d'enregistrer un excédent tout aussi démesuré, qui est beaucoup plus élevé que le fonds de réserve nécessaire pour les périodes difficiles. Le gouvernement refuse de reconnaître que ceux qui font les frais de ce régime méritent une baisse des cotisations.

C'est ce que nous, les bloquistes et les néo-démocrates réclamons depuis des années, mais les libéraux font la sourde oreille, dans leur arrogance et dans leur désir de garder la main haute sur ce magot, afin d'en disposer selon leurs caprices politiques.

Le projet de loi C-363 aurait une incidence sur le Trésor parce qu'il entraînerait une réduction des profits de la SCHL. En vertu du projet de loi, les excédents seraient consacrés au logement social. Ils ne devraient pas être consacrés à cela. Le logement social relève d'un autre ministère et c'est le Parlement qui en rend compte, comme il se doit. Si le projet de loi est adopté, cela pourrait facilement provoquer une hausse inutile des primes d'assurance. Ce serait regrettable, et ce n'est certainement pas ce que nous souhaitons au Canada.

La SCHL serait autorisée à prendre des décisions en matière de politique du logement social sans l'assentiment des parlementaires. Elle pourrait imposer des primes plus élevées que nécessaires à d'autres fins que pour assurer des risques. Soyons clairs. La SCHL a un mandat. Elle a assuré une excellente gestion, comme l'a mentionné mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, et nul doute que les députés du Bloc québécois savent que cet organisme est en mesure de dégager des excédents de fonctionnement.

La SCHL semble être gérée de façon prudente. Il ne faut toutefois pas oublier que ces excédents devraient servir à abaisser les primes, ce qui aiderait d'autant les jeunes gens à s'acheter une première maison, entre autres mon fils et ma bru.

J'ai parlé de l'exemple que donne la SCHL en employant ses excédents pour diminuer ses primes. C'est ce qu'il faut faire. Je répète que les libéraux devraient s'inspirer de l'attitude responsable de la SCHL, qui reconnaît à qui elle doit ses recettes, soit ceux qui paient des primes. Si les responsables de l'assurance-emploi pouvaient reconnaître cela, ils reconnaîtraient aussi que, en maintenant les primes artificiellement élevées, ils nuisent à la création d'emplois, privent en partie les entreprises de l'argent dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et créer des emplois et, dans une certaine mesure, empêchent l'économie de progresser.

● (1405)

Nous allons nous opposer à ce projet de loi parce que, bien qu'il s'inspire d'un bon sentiment, il ne cadre tout simplement pas avec le mandat ou un sain fonctionnement de la SCHL. Je suis persuadé que le Parlement va se rendre compte qu'il ne doit pas adopter le projet de loi C-363 pour l'instant.

● (1410)

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole en faveur de ce projet de loi, au nom du Nouveau Parti démocratique. Je tiens à féliciter le député de Beauport-Limoilou et porte-parole en matière de logement. Il a fait un travail remarquable et a présenté un très bon projet de loi.

*Initiatives parlementaires*

Le député a rappelé que, hier à la Chambre, le ministre responsable du Logement, en réponse à une question d'un député libéral au sujet du logement coopératif, s'en est pris au député du Bloc et a donné à entendre qu'il n'avait jamais posé de question ni rien fait dans ce dossier. Je tiens à attester que le député s'est bien fait connaître par son combat en faveur du logement coopératif, à la fois au sein de sa collectivité avant d'être député et, assurément, depuis qu'il siège à la Chambre.

Les propos du ministre m'ont beaucoup étonnée et je ne comprenais pas à quoi il voulait en venir. Il était peut-être sur la défensive en raison des pressions qu'un certain nombre de députés ont exercées sur lui pour qu'il relance le dossier du logement coopératif. Je remercie le député pour le travail qu'il a accompli et pour son énorme contribution.

Nous appuyons le projet de loi. Il s'agit d'une mesure importante, qui met au jour un fait choquant, que de nombreuses personnes oeuvrant dans le milieu du logement connaissent déjà depuis de nombreuses années, à savoir que la SCHL roule sur l'or. Elle a tellement d'argent qu'elle ne sait pas quoi en faire. Lorsque le député de Glengarry—Prescott—Russell affirme que la SCHL a aidé des millions de Canadiens, c'est peut-être vrai, mais il est également vrai que cet organisme accumule des millions de dollars qui sont versés dans les recettes générales.

Franchement, je comprends mal la position du Parti conservateur, qui affirme ne pas vouloir appuyer le projet de loi parce qu'il empêcherait le Parlement de contrôler l'utilisation de l'argent. Dans l'état actuel des choses, le Parlement n'exerce aucune surveillance ni aucune influence. Il serait de loin préférable que les excédents de la SCHL soient utilisés pour aider les Canadiens à accéder au logement. Ce me semble être la solution logique et responsable du point de vue financier.

La position du Parti conservateur semble reposer uniquement sur son hostilité à l'égard du logement social. Il s'oppose à ce genre d'investissement. Je crois que les conservateurs ont très mal défendu leur opposition à ce projet de loi. Quoi qu'il en soit, j'en ai assez dit à ce sujet. Voyons maintenant pourquoi nous devrions adopter le projet de loi.

De nombreux défenseurs des sans-abris font un excellent travail. Des groupes comme la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et le National Housing and Homelessness Network nous rappellent quotidiennement le sort des millions de Canadiens et des centaines de milliers de familles qui n'ont pas de logement adéquat, abordable, sûr et accessible au Canada.

En effet, le ministre du Logement affirme, dans ses déclarations à divers groupes partout au pays, qu'environ 1,7 million de foyers, non pas d'individus mais bien de foyers, ont besoin de logements sociaux abordables. Il est évident que c'est un problème de taille.

C'est assez incroyable que dans un pays aussi riche que le Canada, des gens dorment toujours dans la rue. Tous les jours, des familles se demandent si elles ne vont pas être expulsées, si elles pourront payer le loyer et si leurs enfants auront faim. Tous les jours, des gens cherchent désespérément des logements sûrs et abordables.

Qu'une telle situation existe dans un pays aussi riche que le Canada est une honte. Les Nations Unies ont fait état, dans un rapport international, de notre manque de conformité aux conventions internationales à cet égard.

Le besoin est patent. Cependant, le problème n'est pas que nous ne pouvons nous permettre de financer ces logements si nécessaires. Là n'est pas la question. Il ne s'agit pas d'une incapacité de générer les recettes nécessaires pour financer un programme de logements

national qui répondrait aux besoins de 1,7 million de foyers, qu'on appelle souvent la solution du 1 p. 100.

Le National Housing and Homelessness Network et d'autres organisations canadiennes, comme le FRAPRU au Québec, et les gens comme Michael Shapcott, Cathy Crowe et Linda Mix se sont battus bec et ongles pour que le gouvernement fédéral consacre 1 p. 100 de son budget au logement.

● (1415)

Le problème, ce n'est pas le manque de ressources financières, mais plutôt l'absence d'un engagement politique qui permettrait de mener à bien un programme national de l'habitation, afin que les provinces, les territoires et, bien sûr, nos communautés autochtones puissent assurer que ces logements seront créés.

En fait, la solution de 1 p. 100 dans le secteur du logement indique que 2 milliards de dollars sont nécessaires à ce titre chaque année. On nous a déjà dit qu'en raison de ce projet de loi, la SCHL avait accumulé un excédent de 3,4 milliards de dollars. Des fonds fédéraux ont déjà été injectés dans l'accord-cadre national. Le projet de loi C-48 prévoit des fonds additionnels de 1,6 milliard de dollars pour le financement des initiatives de logement abordable.

La capacité financière est donc déjà disponible. Si l'on veut profiter de cet excédent à la SCHL et faire en sorte qu'il soit réinvesti d'une façon financièrement et socialement responsable, que peut-on faire de mieux que de construire des logements et de créer de bons emplois? Ce serait un excellent investissement dans notre économie.

Si nous prenons une décision en ce sens, une initiative de réinvestissement devrait avoir pour principale priorité de rendre aux coopératives d'habitation de ce pays les subventions au titre de l'article 95 qu'elles ont perdues et qu'elles ont lutté pour récupérer à la suite du renouvellement de leurs emprunts hypothécaires.

Quel scandale de voir qu'une coopérative d'habitation qui renouvelait son emprunt hypothécaire perdait la subvention qui lui permettait d'avoir des revenus diversifiés et d'offrir des logements abordables à des personnes à faible revenu. L'habitation coopérative est une grande réussite au Canada, mais le gouvernement libéral s'est employé à anéantir cette réussite en faisant en sorte que les familles à faible revenu perdent leur logement parce que les coopératives n'avaient pas eu la subvention.

Les coopératives sont les premières candidates au réinvestissement des surplus du fonds de réserve de la SCHL. Veillons à ce que les coopératives puissent retrouver leurs subventions. Le ministre du Logement a dit que la situation changerait à partir de maintenant, mais nous voulons que les subventions soient accordées rétroactivement, au moins à partir du début de l'année. Comme suite au débat d'aujourd'hui, à l'instar de nombre de mes collègues, je presse le ministre d'agir de façon adéquate et d'assurer que les subventions prévues en vertu de l'article 95 soient accordées à toutes les coopératives du Canada de manière à ce que l'habitation coopérative canadienne continue d'être un modèle de réussite.

*Initiatives parlementaires*

Le réinvestissement des surplus de la SCHL pourrait aussi servir à concrétiser l'objectif de 3 300 unités de logement qui sont nécessaires dans le Nord pour les Inuits. La société d'habitation du Nunavut a constaté l'existence d'une grave crise du logement dans le Nord. C'est là que les coûts du logement sont le plus élevés au Canada et que les logements y sont le plus surpeuplés. Des gens passent des hivers très rigoureux dans des logements fort inadéquats.

Bâtir 3 300 unités de logement n'exige pas un énorme investissement financier, mais quelque chose s'est-il produit? A-t-on mis à exécution ce projet? Non, et c'est encore une fois à cause du manque de volonté politique du gouvernement.

Je tiens à répéter qu'une des priorités du réinvestissement de ces surplus ou d'autres fonds dont le ministère dispose devrait être de respecter les objectifs du plan décennal de logement de la société d'habitation du Nunavut, pour permettre que des logements soient bâtis dans cette région de notre pays, car les gens y sont dans une situation désespérée.

Dans ma circonscription, Vancouver-Est, nous avons toujours lutté pour répondre aux besoins en matière de logement. Bien des gens vivent dans des chambres simples inadéquates. Un grand nombre paient beaucoup trop cher de loyer chaque mois. Les surplus de la SCHL pourraient être un élément positif qui contribuerait à résoudre la crise du logement dans notre pays.

J'exhorte les députés à ne pas se perdre en considérations techniques, à ne pas trouver d'excuses pour justifier l'inaction dans ce dossier, mais à voir là un réinvestissement légitime et adéquat des surplus de la SCHL qui nous permettra de répondre aux besoins hautement prioritaires du Canada en matière de logement.

• (1420)

[Français]

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, je veux d'abord remercier et féliciter l'honorable députée de Vancouver-Est de son allocution. Elle l'a fait avec conviction et, surtout, avec bon sens. Lorsqu'il s'agit de comprendre le gros bon sens, pour ce qui est du parti au pouvoir présentement, le Parti libéral, cela les dépasse. On devrait donc écouter avec attention la sagesse des propos de la députée de Vancouver-Est.

Je veux également remercier et féliciter le député de Beauport—Limoilou d'avoir déposé ce projet de loi, de l'exactitude et de la conviction qu'il met dans ses propos, et aussi de la compétence avec laquelle il défend ce dossier. Ce n'est pas d'hier que le député de Beauport—Limoilou est impliqué dans la défense des gens les plus démunis de notre société, entre autres ceux qui sont mal logés. C'est un dossier qu'il connaît bien et qu'il défend non seulement avec courage, mais avec compétence. Il y a donc aussi, dans la prestation du député de Beauport—Limoilou, un exemple à retenir pour les députés de l'autre côté de la Chambre, le parti au pouvoir.

Ces préoccupations semblent peu manifestées. De plus, on semble travailler à contre-courant par rapport à cette préoccupation sociale présente dans le projet de loi devant nous aujourd'hui.

Une personnalité a dit un jour que l'on juge une société par le sort qu'elle réserve à ses personnes âgées et à ses jeunes. Une autre avait dit que l'on juge le gouvernement par sa capacité de compassion, de compréhension et surtout par sa capacité de pouvoir gérer les finances et de faire en sorte qu'il y ait une répartition équitable de la richesse.

Ce projet de loi remet en cause une préoccupation que nous avons au Bloc. Je sens aussi que la collègue de Vancouver-Est a manifesté cette même préoccupation, soit celle d'avoir un projet de loi juste

envers toutes les composantes de notre société. La capacité de pouvoir se loger convenablement fait partie des éléments du projet de société qui s'imposent.

En ce qui concerne le respect de la personne humaine, trois besoins élémentaires doivent être pris en compte. Il s'agit de pouvoir se nourrir, se loger et se vêtir. Ils peuvent être pris dans un ordre différent, mais, essentiellement, ces trois éléments font en sorte de protéger la personne humaine. À cet égard, on peut dire que le gouvernement libéral, en ce qui concerne sa responsabilité pour assurer ces trois éléments essentiels à la dignité humaine, a lamentablement échoué.

Par le truchement de l'assurance-emploi, entre autres, cette politique a appauvri les familles et a fait en sorte que des gens ont des difficultés non seulement à se loger, mais aussi à se nourrir et à se vêtir. Il y a un manque de vision et de prévoyance en ce qui concerne toute la politique industrielle. Particulièrement, on voit ce qui arrive en ce qui concerne la politique sur l'industrie du vêtement, notamment celle du textile. Malheureusement, le logement ne fait pas exception à la règle. Il s'agit de la troisième pièce du casse-tête par rapport aux besoins essentiels qui doivent être rencontrés.

Quant au logement social, il y a deux personnes en autorité en cette Chambre qui s'insurgeaient contre les politiques du gouvernement Mulroney dans les années 1990. Ces deux personnes sont l'actuel ministre du Travail et du Logement et le premier ministre.

• (1425)

En 1990, ils critiquaient les politiques de M. Mulroney en disant que le plus étrange pour eux, c'était que lorsque ce dernier se trouvait dans l'opposition, il adoptait exactement la même position que l'on adopte maintenant et qu'il arrivait aux mêmes constats. Or, lorsque les libéraux ont été élus au pouvoir, ils n'ont rien fait pour corriger la situation. Au contraire, ils l'ont empirée.

Pour dénoncer l'augmentation du nombre de ménages ayant des besoins impérieux de logement, le premier ministre et le ministre du Travail et du Logement actuels disaient ceci:

Le Canada traverse actuellement une grave crise du logement [...] La disponibilité et le coût du logement ainsi que la question des sans-abri suscitent beaucoup d'inquiétude. Dans notre pays, il est inadmissible que 1,3 million de ménages habitent un logement médiocre [...]

C'est ce à quoi mon collègue de Beauport—Limoilou faisait allusion plus tôt.

En 1990, au moment où ces propos ont été tenus simultanément par l'actuel premier ministre et le ministre du Travail et du Logement, lequel détient la responsabilité du logement social, on disait aussi:

Les chiffres officiels sont sans appel. Mais, au-delà des chiffres, le grand désespoir qui naît de la crise du logement au Canada touche beaucoup plus de familles et d'individus [...] Le gouvernement Mulroney, depuis le début, a amputé les budgets et les programmes de logement, il s'est défaussé [...]

Le terme n'est pas de moi; c'est dans le texte. Je ne sais pas ce qu'on voulait dire par « défaussé ».

[...] de ses responsabilités sur les provinces sans leur donner les moyens financiers ad hoc et il a été insensible aux besoins criants de centaines de milliers de ménages canadiens.

Au moment où l'on disait cela, 1,3 million de familles au pays étaient mal logées. À l'heure actuelle, c'est 1,7 million de familles, dont 450 000 au Québec seulement, c'est-à-dire 400 000 familles de plus au pays.

Comment s'y sont-ils pris? Ils ont parachevé le boulot. Ils ont sabré non seulement dans une partie des programmes, mais dans l'entièreté de ces programmes entre 1990 et en 2001, ce qui nous a menés à la situation actuelle.

Un écrivain du Québec a écrit, un jour, que les députés d'un gouvernement, c'est comme des tapis: c'est lorsqu'ils sont battus qu'ils deviennent propres. À l'époque, les citoyens du pays ont « battu » le gouvernement Mulroney, pensant faire en sorte que l'autre gouvernement pourrait restaurer les choses. Mais non, ce parti n'était pas propre avant même d'arriver au pouvoir. En conséquence, il a effectué des coupes. Elle s'est effacée, la règle voulant que, pour obtenir une offre de logements abordables suffisante pour répondre aux besoins des citoyens, on doit prévoir un taux de vacance de 3 p.

#### *Initiatives parlementaires*

100. Dans la plupart des grandes villes, ce taux n'atteint même pas 1 p. 100.

Mon temps est-il déjà écoulé, monsieur le Président? Je devais parler jusqu'à la demie de l'heure.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminé et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 28, la Chambre s'ajourne au lundi 6 juin à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 28.)



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. CHUCK STRAHL

**Le vice-président des comités pléniers**

M. MARCEL PROULX

**La vice-présidente adjointe des comités pléniers**

L'HON. JEAN AUGUSTINE

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (28)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
<b>MANITOBA (14)</b>		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines) .....	Moncton—Riverview—Dieppe .....	Lib.
D'Amours, Jean-Claude .....	Madawaska—Restigouche .....	Lib.
Godin, Yvon .....	Acadie—Bathurst .....	NPD
Hubbard, Charles .....	Miramichi .....	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes .....	Beauséjour .....	Lib.
Moore, Rob .....	Fundy Royal .....	PCC
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits .....	Fredericton .....	Lib.
Thompson, Greg .....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest .....	PCC
Zed, Paul .....	Saint John .....	Lib.
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants .....	Lib.
Casey, Bill .....	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley .....	PCC
Cuzner, Rodger .....	Cape Breton—Canso .....	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents) .....	Sydney—Victoria .....	Lib.
Keddy, Gerald .....	South Shore—St. Margaret's .....	PCC
MacKay, Peter .....	Nova-Centre .....	PCC
McDonough, Alexa .....	Halifax .....	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans .....	Halifax-Ouest .....	Lib.
Savage, Michael .....	Dartmouth—Cole Harbour .....	Lib.
Stoffer, Peter .....	Sackville—Eastern Shore .....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé .....	Nova-Ouest .....	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy .....	Nunavut .....	Lib.
<b>ONTARIO (106)</b>		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences .....	Peterborough .....	Lib.
Allison, Dean .....	Niagara-Ouest—Glanbrook .....	PCC
Angus, Charlie .....	Timmins—Baie James .....	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers .....	Etobicoke—Lakeshore .....	Lib.
Bains, Navdeep .....	Mississauga—Brampton-Sud .....	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest .....	Lib.
Beaumier, Colleen .....	Brampton-Ouest .....	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale .....	Ottawa—Vanier .....	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique) .....	St. Paul's .....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio .....	Vaughan .....	Lib.
Bonin, Raymond .....	Nickel Belt .....	Lib.
Boshcoff, Ken .....	Thunder Bay—Rainy River .....	Lib.
Boudria, L'hon. Don .....	Glengarry—Prescott—Russell .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Broadbent, L'hon. Ed.	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Wellsand	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>QUÉBEC (75)</b>		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard.....	Manicouagan.....	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic.....	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska.....	BQ
Bergeron, Stéphane.....	Verchères—Les Patriotes.....	BQ
Bigras, Bernard.....	Rosemont—La Petite-Patrie.....	BQ
Blais, Raynald.....	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain.....	Beauharnois—Salaberry.....	BQ
Boivin, Françoise.....	Gatineau.....	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert.....	Chicoutimi—Le Fjord.....	BQ
Boulianne, Marc.....	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane.....	Terrebonne—Blainville.....	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières.....	BQ
Cardin, Serge.....	Sherbrooke.....	BQ
Carrier, Robert.....	Alfred-Pellan.....	BQ
Clavet, Roger.....	Louis-Hébert.....	BQ
Cleary, Bernard.....	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa.....	Lib.
Côté, Guy.....	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul.....	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole.....	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne.....	Laurentides—Labelle.....	BQ
Desrochers, Odina.....	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce.....	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie.....	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges.....	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles.....	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine.....	Jeanne-Le Ber.....	Lib.
Gagnon, Christiane.....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger.....	Montcalm.....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique.....	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel.....	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord.....	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis).....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.....	Lib.
Kotto, Maka.....	Saint-Lambert.....	BQ
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel.....	BQ
Lalonde, Francine.....	La Pointe-de-l'Île.....	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports.....	Outremont.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)</b>		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales .....	Humber—St. Barbe—Baie Verte .....	Lib.
Doyle, Norman .....	St. John's-Est .....	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles .....	Avalon .....	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill .....	Random—Burin—St. George's .....	Lib.
Simms, Scott .....	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.....	Lib.
VACANCE.....	Labrador .....	
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien) .....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON (1)</b>		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon.....		Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 3 juin 2005 — 1<sup>re</sup> Session, 38<sup>e</sup> Législature)

## ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

**Président:** David Chatters

**Vice-présidents:** Ed Broadbent  
Derek Lee

Navdeep Bains  
Marc Boulianne  
Ken Epp

Russ Hiebert  
Marlene Jennings

Mario Laframboise  
Russ Powers

David Tilson  
Paul Zed

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
Michael Chong  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John Duncan  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth

Cheryl Gallant  
Michel Gauthier  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Michel Guimond  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Guy Lauzon

Jack Layton  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Pat Martin  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Anita Neville  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Tom Wappel  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

**Président:** Nancy Karetak-Lindell

**Vice-présidents:** Bernard Cleary  
Jeremy Harrison

Sue Barnes  
André Bellavance  
Gary Lunn

Pat Martin  
Jim Prentice

Carol Skelton  
David Smith

Lloyd St. Amand  
Roger Valley

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Charlie Angus  
Gérard Asselin  
Larry Bagnell  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Garry Breitzkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
Jean Crowder  
Nathan Cullen  
John Cummins  
Rodger Cuzner  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Paul DeVillers  
Barry Devolin

Norman Doyle  
John Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Hedy Fry  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Charles Hubbard  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Guy Lauzon  
Marc Lemay  
Yvon Lévesque  
Tom Lukiwski  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Tony Martin  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Joe Preston

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bernard Patry

**Vice-présidents:** Francine Lalonde  
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

### Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	Odina Desrochers	Jason Kenney	John Reynolds
Dean Allison	Barry Devolin	Wajid Khan	Lee Richardson
Rob Anders	Ruby Dhalla	David Kilgour	Gerry Ritz
David Anderson	Norman Doyle	Ed Komarnicki	Pablo Rodriguez
David Anderson	John Duncan	Daryl Kramp	Anthony Rota
Guy André	Wayne Easter	Guy Lauzon	Michael Savage
Claude Bachand	Ken Epp	Jack Layton	Andy Savoy
Larry Bagnell	Mark Eyking	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Navdeep Bains	Diane Finley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Werner Schmidt
Colleen Beaumier	Steven Fletcher	Peter MacKay	Mario Silva
Don Bell	Raymonde Folco	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Paul Forseth	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Keith Martin	Brent St. Denis
James Bezan	Peter Goldring	Brian Masse	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Gary Goodyear	David McGuinty	Robert Thibault
Don Boudria	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Larry Miller	Myron Thompson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Bob Mills	David Tilson
Ed Broadbent	Art Hanger	Maria Minna	Vic Toews
Bonnie Brown	Stephen Harper	James Moore	Alan Tonks
Gord Brown	Richard Harris	Rob Moore	Paddy Torsney
Sarmite Bulte	Jeremy Harrison	Anita Neville	Bradley Trost
John Cannis	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Merv Tweed
Gary Carr	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Roger Valley
Colin Carrie	Jay Hill	Deepak Ohrai	Peter Van Loan
Bill Casey	Betty Hinton	Bev Oda	Maurice Vellacott
Rick Casson	Mark Holland	Brian Pallister	Mark Warawa
Marlene Catterall	Rahim Jaffer	Denis Paradis	Jeff Watson
David Chatters	Brian Jean	Charlie Penson	Randy White
Michael Chong	Marlene Jennings	Pierre Poilievre	John Williams
Roger Clavet	Dale Johnston	Jim Prentice	Borys Wrzesnewskyj
Denis Coderre	Peter Julian	Joe Preston	Lynne Yelich
John Cummins	Randy Kamp	James Rajotte	Paul Zed
Johanne Deschamps			

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** John Cannis

**Vice-président:** Ted Menzies

Mark Eyking	Peter Julian	Pierre Paquette	Belinda Stronach	(7)
Marlene Jennings				

## SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

<b>Président:</b>	Navdeep Bains	<b>Vice-président:</b>	Stockwell Day
Diane Bourgeois Ed Broadbent	Peter Goldring	Wajid Khan	Paddy Torsney

(7)

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

<b>Président:</b>	Paul Steckle	<b>Vice-présidents:</b>	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Claude Drouin Wayne Easter	Mark Eyking Roger Gaudet	Larry Miller Rose-Marie Ur

(12)

### Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Andrew Telegdi

**Vice-présidents:** Meili Faille  
Inky Mark

Diane Ablonczy  
David Anderson  
Colleen Beaumier

Roger Clavet  
Hedy Fry

Rahim Jaffer  
Bill Siksay

Lui Temelkovski  
Merv Tweed

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Guy André  
Jean Augustine  
Eleni Bakopanos  
Dave Batters  
Don Bell  
Leon Benoit  
James Bezan  
Diane Bourgeois  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Gary Carr  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
David Christopherson  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
Claude Drouin

John Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Raymonde Folco  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Peter Julian  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Wajid Khan  
Ed Komarnicki

Daryl Kramp  
Francine Lalonde  
Guy Lauzon  
Jack Layton  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Pat Martin  
Brian Masse  
David McGuinty  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Anita Neville  
Rob Nicholson  
Pat O'Brien  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Beth Phinney  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice

Joe Preston  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Mario Silva  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Judy Wasylcyia-Leis  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Président:**

**Vice-président:**

---

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland  
Benoît SauvageauDean Allison  
Gary Carr  
David ChristophersonBrian Fitzpatrick  
Sébastien GagnonDaryl Kramp  
Walt LastewkaShawn Murphy  
Borys Wrzesnewskyj

(12)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Robert Bouchard  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley  
Steven Fletcher  
Paul ForsethCheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Peter Julian  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
David Kilgour  
Ed Komarnicki  
Guy Lauzon  
Jack LaytonTom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Diane Marleau  
Pat Martin  
David McGuinty  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Scott ReidJohn Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Louise Thibault  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Judy Wasylcyia-Leis  
Jeff Watson  
Randy White  
Lynne Yelich

**CONDITION FÉMININE****Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder  
Nina GrewalFrance Bonsant  
Paule Brunelle  
Sarmite BulteHelena Guergis  
Susan KadisRuss Powers  
Joy SmithPaddy Torsney  
Lynne Yelich

(12)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Jean Augustine  
Dave Batters  
Don Bell  
Leon Benoit  
James Bezan  
Diane Bourgeois  
Garry Breitzkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Nicole Demers  
Bev Desjarlais  
Barry Devolin  
Ruby Dhalla  
Norman DoyleJohn Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed KomarnickiDaryl Kramp  
Guy Lauzon  
Jack Layton  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Alexa McDonough  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
Maria Minna  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe PrestonJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Judy Wasylcia-Leis  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams

## DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** Pat O'Brien

**Vice-présidents:** Claude Bachand  
Rick Casson

Larry Bagnell	Betty Hinton	Dave MacKenzie	Gordon O'Connor	(12)
Bill Blaikie	Judi Longfield	Keith Martin	Anthony Rota	
Odina Desrochers				

### Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dean Allison	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rob Anders	Jim Gouk	John Maloney	Scott Simms
David Anderson	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Dave Batters	Nina Grewal	Dan McTeague	Joy Smith
Leon Benoit	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
James Bezan	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Stephen Harper	Larry Miller	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Bob Mills	Darrel Stinson
Gord Brown	Jeremy Harrison	James Moore	Peter Stoffer
Colin Carrie	Loyola Hearn	Rob Moore	Belinda Stronach
Robert Carrier	Russ Hiebert	Anita Neville	Greg Thompson
Bill Casey	Jay Hill	Rob Nicholson	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	David Tilson
Michael Chong	Brian Jean	Bev Oda	Vic Toews
Roger Clavet	Dale Johnston	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Peter Julian	Charlie Penson	Merv Tweed
Stockwell Day	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Rose-Marie Ur
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	Peter Van Loan
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Maurice Vellacott
John Duncan	Wajid Khan	Marcel Proulx	Mark Warawa
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Jeff Watson
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Randy White
Brian Fitzpatrick	Francine Lalonde	John Reynolds	John Williams
Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

## SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** Anthony Rota

**Vice-président:** Betty Hinton

Larry Bagnell	Gordon O'Connor	Peter Stoffer	Rose-Marie Ur	(7)
Odina Desrochers				

## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

<b>Président:</b>	Raymonde Folco	<b>Vice-présidents:</b>	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

### Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

### SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

<b>Président:</b>	Rodger Cuzner	<b>Vice-président:</b>		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

<b>Président:</b>	Ken Boshcoff	<b>Vice-président:</b>	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Alan Tonks

**Vice-présidents:** Bernard Bigras  
Lee Richardson

Nathan Cullen  
Brian Jean  
David McGuinty

Bob Mills  
Denis Paradis

Yasmin Ratansi  
Christian Simard

Jeff Watson  
Bryon Wilfert

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Ken Boshcoff  
Marc Boulianne  
Garry Breitzkreuz  
Gord Brown  
Serge Cardin  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
Marlene Catterall  
David Chatters  
Michael Chong  
Joe Comartin  
Paul Crête  
Jean Crowder  
John Cummins  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John Duncan  
Ken Epp

Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Raymonde Folco  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Mark Holland  
Charles Hubbard  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Peter Julian  
Randy Kamp  
Nancy Karetak-Lindell  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki

Daryl Kramp  
Guy Lauzon  
Jack Layton  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
John Maloney  
Inky Mark  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Maria Minna  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Russ Powers  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez  
Andy Savoy  
Francis Scarpaleggia  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Mario Silva  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Lloyd St. Amand  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Belinda Stronach  
Paul Szabo  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Roger Valley  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## FINANCES

**Président:** Massimo Pacetti

**Vice-présidents:** Yvan Loubier  
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

### Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

### SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

**Président:** Yvan Loubier

**Vice-président:**

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

## INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

**Président:** Brent St. Denis

**Vice-présidents:** Paul Crête  
Werner Schmidt

Serge Cardin  
Michael Chong  
Denis Coderre

John Duncan  
Brian Masse

Lynn Myers  
Jerry Pickard

Andy Savoy  
Bradley Trost

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Larry Bagnell  
Navdeep Bains  
Dave Batters  
Don Bell  
Leon Benoit  
Maurizio Bevilacqua  
James Bezan  
Bernard Bigras  
Raymond Bonin  
Ken Boshcoff  
Marc Boulianne  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Sarmite Bulte  
Colin Carrie  
Robert Carrier  
Bill Casey  
Rick Casson  
Marlene Catterall  
David Chatters  
David Christopherson  
Guy Côté  
Jean Crowder  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Barry Devolin

Norman Doyle  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Hedy Fry  
Sébastien Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Mark Holland  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Marlene Jennings  
Dale Johnston  
Peter Julian  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki

Daryl Kramp  
Mario Laframboise  
Réal Lapierre  
Guy Lauzon  
Jack Layton  
Yvon Lévesque  
Yvan Loubier  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
John Maloney  
Inky Mark  
Tony Martin  
David McGuinty  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Massimo Pacetti  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Beth Phinney  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte

Yasmin Ratansi  
Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Anthony Rota  
Francis Scarpaleggia  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Bill Siksay  
Scott Simms  
Carol Skelton  
David Smith  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Caroline St-Hilaire  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Belinda Stronach  
Robert Thibault  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Paddy Torsney  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

**Président:** John Maloney

**Vice-présidents:** Garry Breitzkreuz  
Richard Marceau

Joe Comartin	Serge Ménard	Judy Sgro	Vic Toews	(12)
Roy Cullen	Anita Neville	Myron Thompson	Mark Warawa	
Paul Harold Macklin				

### Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Mario Laframboise	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Derek Lee	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	James Lunney	Werner Schmidt
Jean Augustine	Jim Gouk	Peter MacKay	Bill Siksay
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	David McGuinty	Monte Solberg
Bill Blaikie	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Marlene Jennings	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Dale Johnston	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	Scott Reid	Paul Zed

### SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

**Président:** Paul Zed

**Vice-présidents:** Serge Ménard  
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

### SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

**Président:** John Maloney

**Vice-président:** Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

## LANGUES OFFICIELLES

**Président:** Pablo Rodriguez

**Vice-présidents:** Yvon Godin  
Pierre Poilievre

Guy André	Jean-Claude D'Amours	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Stéphane Bergeron	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Françoise Boivin				

### Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Peter Goldring	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Peter MacKay	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
Don Boudria	Helena Guergis	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Gord Brown	Richard Harris	Larry Miller	Greg Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	David Tilson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Vic Toews
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	Bradley Trost
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Mark Warawa
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Judy Wasylycia-Leis
Barry Devolin	Peter Julian	Charlie Penson	Jeff Watson
Norman Doyle	Randy Kamp	Jim Prentice	Randy White
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	John Williams
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley			

## LIAISON

**Président:** Bonnie Brown

**Vice-président:** Roger Gallaway

Leon Benoit	Susan Kadis	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(23)
Don Boudria	Nancy Karetak-Lindell	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	John Maloney	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Raymonde Folco	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	
Gurmant Grewal				

### Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Françine Lalonde		

## SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

<b>Président:</b>	Bonnie Brown	<b>Vice-président:</b>	John Williams
Marlene Catterall	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi
Gurmant Grewal			(7)

---

## OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

<b>Président:</b>	Leon Benoit	<b>Vice-présidents:</b>	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff	Guy Lauzon	Joe Preston	Louise Thibault
Marcel Gagnon	Diane Marleau	Francis Scarpaleggia	Randy White
Marc Godbout			(12)

### Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Yvan Loubier	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	David McGuinty	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

---

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto  
Gary SchellenbergerCharlie Angus  
Gord Brown  
Sarmite BulteMarc Lemay  
Deepak ObhraiBev Oda  
Mario SilvaScott Simms  
David Smith

(12)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Guy André  
Dave Batters  
Don Bell  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
James Bezan  
Garry Breitzkreuz  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
Jean Crowder  
Nathan Cullen  
John Cummins  
Rodger Cuzner  
Jean-Claude D'Amours  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John DuncanKen Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Marc Godbout  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp  
Nancy Karetak-Lindell  
Gerald Keddy  
Jason KenneyDavid Kilgour  
Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Guy Lauzon  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Louis Plamondon  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Lee RichardsonGerry Ritz  
Pablo Rodriguez  
Michael Savage  
Francis Scarpaleggia  
Andrew Scheer  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Belinda Stronach  
Lui Temelkovski  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Tom Wappel

**Vice-présidents:** Gerald Keddy  
Peter Stoffer

Raynald Blais  
John Cummins  
Rodger Cuzner

Loyola Hearn  
Randy Kamp

Bill Matthews  
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy  
Scott Simms

(12)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Marc Boulianne  
Garry Breitzkreuz  
Gord Brown  
Gerry Byrne  
Serge Cardin  
Colin Carrie  
Robert Carrier  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
Paul Crête  
Jean Crowder  
Nathan Cullen  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle

John Duncan  
Wayne Easter  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Nancy Karetak-Lindell  
Jason Kenney

Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Guy Lauzon  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Caroline St-Hilaire  
Paul Steckle  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Président:** Don Boudria

**Vice-présidents:** Michel Guimond  
Dale Johnston

Françoise Boivin	Jay Hill	Judi Longfield	Karen Redman	(12)
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	
Yvon Godin				

### Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

### SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

**Président:** Judi Longfield

**Vice-président:**

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

### SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

**Président:** Judi Longfield

**Vice-président:**

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)
------------	-------------------	------------	-----

## SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

<b>Président:</b>	Gary Carr	<b>Vice-président:</b>	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

---

### SANTÉ

<b>Président:</b>	Bonnie Brown	<b>Vice-présidents:</b>	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

### Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

---

**TRANSPORTS****Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk  
Caroline St-HilaireDave Batters  
Raymond Bonin  
Robert CarrierBev Desjarlais  
Jim KarygiannisJames Moore  
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer  
Borys Wrzesnewskyj

(12)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Colleen Beaumier  
Don Bell  
Leon Benoit  
James Bezan  
Bernard Bigras  
Françoise Boivin  
Marc Boulianne  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Jean-Claude D'Amours  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John DuncanKen Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Charles Hubbard  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki  
Daryl KrampMario Laframboise  
Réal Lapierre  
Guy Lauzon  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
John Maloney  
Inky Mark  
Brian Masse  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Russ Powers  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Yasmin RatansiScott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Christian Simard  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Alan Tonks  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Susan Kadis  
Marilyn Trenholme Counsell

**Vice-coprésident:** Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe  
Marjory LeBreton

Vivienne Poy  
Terrance Stratton

Charlie Angus  
Marc Boulianne  
Gerry Byrne  
Mark Eyking  
Cheryl Gallant

Peter Goldring  
Réal Lapierre  
Dominic LeBlanc  
Raymond Simard  
Darrel Stinson

(17)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
Rob Anders  
David Anderson  
Guy André  
Jean Augustine  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
John Cummins  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley

Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Randy Kamp  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Guy Lauzon

Tom Lukiwski  
Gary Lunn  
James Lunney  
Lawrence MacAulay  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Inky Mark  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Louis Plamondon  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** John Bryden  
Gurmant Grewal

**Vice-coprésidents:** Lynn Myers  
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker  
Michel Biron  
Céline Hervieux-Payette  
James Kelleher

John Lynch-Staunton  
Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Rob Anders  
Robert Bouchard  
Monique Guay  
Art Hanger  
Randy Kamp

Derek Lee  
Paul Harold Macklin  
Lloyd St. Amand  
Tom Wappel

(20)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Dean Allison  
Rona Ambrose  
David Anderson  
Dave Batters  
Leon Benoit  
James Bezan  
Garry Breitkreuz  
Gord Brown  
Colin Carrie  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Michael Chong  
John Cummins  
Stockwell Day  
Barry Devolin  
Norman Doyle  
John Duncan  
Ken Epp  
Diane Finley  
Brian Fitzpatrick  
Steven Fletcher  
Paul Forseth

Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Gary Goodyear  
Jim Gouk  
Nina Grewal  
Helena Guergis  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Jeremy Harrison  
Loyola Hearn  
Russ Hiebert  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Brian Jean  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Ed Komarnicki  
Daryl Kramp  
Mario Laframboise  
Guy Lauzon  
Tom Lukiwski  
Gary Lunn

James Lunney  
Peter MacKay  
Dave MacKenzie  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Serge Ménard  
Ted Menzies  
Rob Merrifield  
Larry Miller  
Bob Mills  
James Moore  
Rob Moore  
Rob Nicholson  
Gordon O'Connor  
Deepak Obhrai  
Bev Oda  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pierre Poilievre  
Jim Prentice  
Joe Preston  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Lee Richardson  
Gerry Ritz  
Andrew Scheer  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Joy Smith  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Belinda Stronach  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
David Tilson  
Vic Toews  
Bradley Trost  
Merv Tweed  
Peter Van Loan  
Maurice Vellacott  
Mark Warawa  
Jeff Watson  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## COMITÉS LÉGISLATIFS

### PROJET DE LOI C-38

**Président:** Marcel Proulx

**Vice-président:**

Françoise Boivin  
Don Boudria  
Gord Brown

Brian Jean  
Paul Harold Macklin  
Richard Marceau

Réal Ménard  
Rob Moore  
Anita Neville

Michael Savage  
Bill Siksay  
Vic Toews

(13)

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comité des présidents des comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. CHUCK STRAHL

**Le vice-président des comités pléniers**

M. MARCEL PROULX

**La vice-présidente adjointe des comités pléniers**

L'HON. JEAN AUGUSTINE

**MEMBRE DU MINISTÈRE**

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Paul DeVillers	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique



# TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 3 juin 2005

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### Motion de l'opposition — Les nominations à la magistrature fédérale

M. Marceau .....	6593
Motion .....	6593
M. Boudria .....	6595
M. Paradis (Brome—Missisquoi) .....	6596
M. Cotler .....	6596
M. LeBlanc .....	6599
M. Comartin .....	6600

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### Heritage North Bay

M. Rota .....	6600
---------------	------

### Ruth Lund Kijowski

M. Paradis (Brome—Missisquoi) .....	6601
-------------------------------------	------

### Les infrastructures routières

M. Bouchard .....	6601
-------------------	------

### Paul Henderson

M. Vellacott .....	6601
--------------------	------

### Cole Harbour Place

M. Savage .....	6601
-----------------	------

### L'agriculture

M. Hill .....	6601
---------------	------

### Le Centre de l'enfance Lansdowne

M. St. Amand .....	6602
--------------------	------

### Le journal *L'information régionale*

Mme Poirier-Rivard .....	6602
--------------------------	------

### Les mères contre l'alcool au volant

M. Maloney .....	6602
------------------	------

### Le mariage

M. Harris .....	6602
-----------------	------

### Harold Cardinal

M. LeBlanc .....	6603
------------------	------

### La justice

M. Siksay .....	6603
-----------------	------

### L'école secondaire Banting Memorial

Mme Guergis .....	6603
-------------------	------

### L'environnement et la jeunesse

M. Desrochers .....	6603
---------------------	------

### La Journée des Forces canadiennes

M. O'Connor .....	6603
-------------------	------

### Les bandes audio

M. Simms .....	6604
----------------	------

### L'assurance-emploi

M. Lessard .....	6604
------------------	------

## QUESTIONS ORALES

### Le cabinet du premier ministre

M. MacKay .....	6604
Mme McLellan .....	6604
M. MacKay .....	6604
M. Bélanger .....	6604
M. MacKay .....	6605
Mme McLellan .....	6605
M. Hill .....	6605
Mme McLellan .....	6605
M. Hill .....	6605
Mme McLellan .....	6605
Mme Guay .....	6605
Mme McLellan .....	6605
Mme Guay .....	6605
Mme McLellan .....	6606
Mme Picard .....	6606
Mme McLellan .....	6606
Mme Picard .....	6606
Mme McLellan .....	6606

### L'enquête sur l'affaire Maher Arar

Mme Davies .....	6606
Mme McLellan .....	6606
Mme Davies .....	6606
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6606

### Le député de Newton—Delta-Nord

M. Reynolds .....	6607
Mme McLellan .....	6607
M. Reynolds .....	6607
Mme McLellan .....	6607

### Les relations fédérales-provinciales

Mme Ambrose .....	6607
M. Dion .....	6607

### Le développement social

Mme Ambrose .....	6607
M. Dryden .....	6607

### Le député de Newton—Delta-Nord

M. Marceau .....	6607
M. Bélanger .....	6607
M. Marceau .....	6608
M. Bélanger .....	6608
M. Bergeron .....	6608
Mme McLellan .....	6608
M. Bergeron .....	6608
Mme McLellan .....	6608

### Les marchés publics

M. Poilievre .....	6608
M. Lastewka .....	6608
M. Poilievre .....	6608
M. Lastewka .....	6608

### Le Programme de commandites

M. Gouk .....	6609
M. Lastewka .....	6609

M. Gouk .....	6609
M. Lastewka .....	6609
<b>La Coopération internationale</b>	
M. Godbout .....	6609
Mme Carroll .....	6609
<b>La sécurité à la frontière</b>	
M. Comartin .....	6609
Mme McLellan .....	6609
M. Comartin .....	6609
Mme McLellan .....	6609
<b>La défense nationale</b>	
M. O'Connor .....	6610
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6610
M. O'Connor .....	6610
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6610
<b>Les postes frontaliers</b>	
M. Duncan .....	6610
M. Karygiannis .....	6610
M. Duncan .....	6610
M. Karygiannis .....	6610
<b>L'immigration</b>	
Mme Faille .....	6610
M. Volpe .....	6611
Mme Faille .....	6611
M. Volpe .....	6611
<b>Postes Canada</b>	
M. Pallister .....	6611
M. Goodale .....	6611
M. Pallister .....	6611
M. Goodale .....	6611
<b>Les forêts</b>	
M. Savage .....	6611
M. Mitchell .....	6611
<b>Les pêches</b>	
M. Hearn .....	6612
M. Regan .....	6612
<b>La santé</b>	
M. Bezan .....	6612
Mme Bennett .....	6612
<b>L'industrie du meuble</b>	
M. Bellavance .....	6612
M. Volpe .....	6612
<b>La santé</b>	
M. Boudria .....	6612
Mme Bennett .....	6612
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Les questions orales</b>	
M. Szabo .....	6612
M. Poilievre .....	6613
M. Bélanger .....	6613
M. Kenney .....	6613
M. Bélanger .....	6613
M. Hill .....	6613

## Privilège

### Le rapport du commissaire à l'éthique sur l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

M. Reynolds .....	6613
M. Bélanger .....	6614

## AFFAIRES COURANTES

### Réponse du gouvernement à des pétitions

M. LeBlanc .....	6614
------------------	------

### Loi sur le programme de protection des salariés

M. Dryden (au nom du ministre de l'Industrie) .....	6614
Projet de loi C-55. Présentation et première lecture .....	6614
Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi .....	6614

### Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc .....	6614
------------------	------

### Les travaux de la Chambre

#### Débat exploratoire

M. Bélanger .....	6614
Report du vote sur la motion .....	6614

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Les crédits

#### Motion de l'opposition—La nomination des candidats à la magistrature fédérale

Motion .....	6614
M. Marceau .....	6615
M. Cotler .....	6615
M. MacKay .....	6615
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	6618
M. Comartin .....	6619
Report du vote sur la motion .....	6622
M. McQuinty .....	6622

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### La Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement

M. Simard (Beauport—Limoilou) .....	6622
Projet de loi C-363. Deuxième lecture .....	6622
M. LeBlanc .....	6622
M. Simard (Beauport—Limoilou) .....	6623

### Les travaux de la Chambre

#### Débat exploratoire

M. Szabo .....	6623
Adoption de la motion .....	6623

### La Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Projet de loi C-363. Deuxième lecture .....	6623
M. Simard (Beauport—Limoilou) .....	6623
M. Côté .....	6625
M. Lessard .....	6626
M. Boudria .....	6626
M. Harris .....	6627
Mme Davies .....	6628
M. Lessard .....	6630

## ANNEXE



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**